

# Évaluation du Programme de prévention du tabagisme du canton du Valais 2013-2016

Berne, le 16 janvier 2017

Kompetenzzentrum für Public Management (KPM), Université de Berne  
Fritz Sager, Céline Mavrot, Susanne Hadorn, Adeline Demaurex

## Executive Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du concept et de la mise en œuvre du Programme cantonal de prévention du tabagisme du Valais. Le programme est soutenu par le Fonds de prévention du tabagisme, et mis en œuvre entre 2013 et 2017 sous la direction opérationnelle du CIPRET Valais.

Ce premier programme a été utilisé avec succès pour renforcer les activités existantes ainsi que pour innover en développant de nouveaux axes de prévention et en investissant de nouveaux domaines, notamment le sport, la famille ainsi que l'information au grand public. Le programme a également été saisi comme opportunité pour faire le point sur les stratégies à destination de certains publics (jeunes, migrant-e-s). Le fort engagement des acteurs et actrices de la prévention du tabagisme ainsi que de leurs partenaires de mise en œuvre a permis une très bonne inclusion des domaines concernés (écoles, polices municipales, entreprises, fédérations sportives, pharmacies). Les projets mis en œuvre ont pu atteindre les publics visés avec succès et obtenir les effets escomptés. Tant les groupes généraux (jeunes, fumeurs et fumeuses, grand public) que des groupes plus spécifiques (femmes enceintes, migrant-e-s) ont été touchés, et les efforts en direction de ces derniers pourront être renforcés avec succès à l'avenir grâce aux bases solides qui ont pu être instaurées durant le programme.

Les trois domaines d'action que constituent la prévention comportementale, la prévention structurelle et l'information ont été couverts par des mesures efficaces. Des activités d'information particulièrement dynamiques et innovantes ont pu être mises en place (réseaux sociaux, street marketing, tests cliniques). La surveillance du respect de la loi a été particulièrement bonne par sa couverture de tous les aspects de la prévention structurelle (fumée, achats-tests, publicité et sponsoring), et un renforcement de la loi concernant la vente aux mineurs a pu être impulsé. La délimitation de zones non-fumeur a également été encouragée dans le domaine sportif. Le pilotage actif des activités de prévention du tabagisme par la direction du programme ainsi que les très bonnes insertions des responsables de projets dans le tissu local ont permis le renforcement de coalitions pro-prévention dans le canton.

Le premier objectif d'impact du programme se référait aux jeunes (11-19 ans), qui ont pu être très bien atteints dans des contextes variés (école, apprentissage, extrascolaire), tant par des mesures structurelles que des mesures de prévention comportementale. Le respect de l'âge légal lors de la vente de produits du tabac constituera encore un défi à relever pour l'avenir. Le deuxième objectif d'impact visait les fumeurs et les fumeuses (15 ans et plus), qui ont également été touchés de manière efficace par différents biais assurant une bonne couverture de ce groupe : information générale, campagne ciblée sur des risques spécifiques, cours de désaccoutumance et actions spécifiques en direction des femmes enceintes. Le troisième objectif d'impact visait à diminuer l'exposition de la population valaisanne au tabagisme passif. Cet objectif a été activement poursuivi dans les lieux publics grâce à une excellente collaboration entre les secteurs concernés, et des jalons essentiels ont été posés pour la prévention relative à l'exposition à la fumée passive dans un cadre privé (partenariat avec les sages-femmes).

Les objectifs du programme ont été atteints avec succès. Les activités dans les domaines suivants ont particulièrement porté leurs fruits : premièrement, la surveillance des dispositions légales relatives à la fumée passive a mené à de nettes améliorations en la matière. Deuxièmement, les mesures visant les jeunes ont permis d'atteindre ce public-cible crucial de manière efficace et diversifiée. Troisièmement, la population valaisanne a pu bénéficier d'une présence publique de la prévention du tabagisme de particulièrement haute qualité. Quatrièmement, de nombreuses activités ont concerné des groupes-cibles spécifiques (migrant-e-s, familles, jeunes fumeurs et fumeuses), qui sont déterminants pour la prévention du tabagisme.

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton du Valais :

#### Niveau du programme

- Poursuivre les efforts entrepris sur l'axe de la prévention structurelle, en particulier en matière de vente des produits du tabac aux mineurs.
- Profiter des liens déjà noués par le CIPRET lors de ses activités de prévention en lien avec les professionnels du travail social (institutions socio-éducatives et carcérales), afin de continuer à investir un domaine où la problématique du tabagisme est très présente.
- Étudier l'opportunité de thématiser la question de la prévention structurelle dans les établissements scolaires (par ex. préaux sans fumée).
- S'appuyer sur les particularités de la structure organisationnelle du CIPRET (très intégrative) pour susciter des collaborations étroites avec les futurs partenaires de mise en œuvre.

#### Niveau des projets

- Maintenir dans le futur l'intégration d'une composante « égalité des chances » dans les projets de prévention du tabagisme.
- Définir des objectifs d'outcome mesurables à des étapes intermédiaires, afin de faciliter le suivi et le pilotage des projets.

## Management Summary

Le présent rapport a pour objet l'évaluation du Programme cantonal de prévention du tabagisme (PCPT) du Valais, depuis sa conception jusqu'aux différentes étapes de sa mise en œuvre. Le programme est cofinancé par le Fonds de prévention du tabagisme (FPT), et déployé entre 2013 et 2017 sous la direction opérationnelle du CIPRET Valais, secteur d'activité de Promotion Santé Valais (PSV). Il s'agissait du premier programme de prévention du tabagisme pour le canton, et il lui a permis de renforcer avec succès ses activités en la matière.

Le programme a été défini en 2012 sur la base d'un bilan des activités de prévention du tabagisme menées jusqu'alors dans le canton, d'entente avec les partenaires de mise en œuvre ainsi qu'avec le groupe de référence du CIPRET et le comité de PSV. La formulation du PCPT s'est fortement appuyée sur l'évidence scientifique et empirique à disposition du canton. Le PCPT a non seulement permis de renforcer les activités existantes (7 projets), mais a également été utilisé comme opportunité pour développer trois nouveaux projets qui ont permis d'investir avec succès de nouveaux settings (marché, sport). Enfin, trois pré-projets visaient à faire le point sur certains axes stratégiques (jeunes, migrant-e-s, sensibilisation). Le domaine d'action le plus couvert a été la prévention comportementale (6 projets), suivi de l'information et de la prévention structurelle (chacun 2 projets).

Les objectifs d'impact du PCPT visaient prioritairement trois groupes-cibles : premièrement les jeunes (diminution du nombre de fumeurs/euses parmi les 11-19 ans), deuxièmement les fumeurs/euses (hommes, femmes, femmes enceintes), et troisièmement la population générale (fumée passive).

Le PCPT était composé de dix projets, dirigés par le CIPRET et ses partenaires responsables de projets (Service de la santé publique, Fondation Addiction Valais, Promotion Santé Valais). Le projet de « pilotage » est une partie importante du programme, qui vise à améliorer la coordination cantonale des activités de prévention du tabagisme. La structure de pilotage du PCPT est très inclusive. Elle reflète l'attention portée à l'intégration des différents acteurs nécessaires au bon déroulement du programme. En effet, en tant que structures non-étatiques, le CIPRET et PSV ont pris soin d'intégrer activement de nombreux partenaires dans la direction du PCPT ou dans les groupes de travail des projets (administration cantonale, secteur associatif, groupes professionnels divers, polices municipales, secteur privé). Le programme a également été l'occasion d'associer plus étroitement de nouvelles entités ou de nouveaux secteurs aux activités de prévention du tabagisme (Office du sport, délégué-e-s à l'intégration, accompagnement à la grossesse).

Les projets ont été menés dans les settings suivants (cités dans l'ordre décroissant) : « loisirs, vie quotidienne, sport », suivi des settings « école », « entreprise » et « coordination », puis des settings « espace public », « marché » et « setting médical ». La dimension la plus couverte par les projets a été l'aide à l'arrêt, suivie de près par la prévention de l'entrée en consommation, puis le tabagisme passif. Enfin, les jeunes constituent le groupe-cible prioritaire du programme avec cinq projets leur étant dédiés, suivis des fumeurs/euses et du grand public (2 projets chacun), puis des groupes-cibles spécifiques (1 projet).

### Principaux résultats

Les principaux résultats de la présente évaluation sont ordonnés selon les catégories « Concept », « Organisation », « Durabilité » ainsi que « Outputs, outcomes et impacts », et résumés de la manière suivante:

#### Concept

- Évidence empirique : les données scientifiques, épidémiologiques et empiriques ont été fortement prises en compte dans la conceptualisation du programme. La définition des groupes-cibles prioritaires s'est basée sur les données épidémiologiques nationales et cantonales à disposition. Les actions à destination

de groupes-cibles spécifiques (migrant-e-s, femmes enceintes) se sont également appuyées sur des données et enquêtes cantonales. Enfin, les projets du PCPT valaisan reposent souvent sur la littérature scientifique et sur une logique évaluative (bilans et évaluations intermédiaires).

- Cohérence intra-politique (cohérence interne au programme) : le concept du PCPT valaisan présente un très bon équilibre entre les groupes-cibles prioritairement visés et les mesures planifiées pour les atteindre. Il a été prévu de toucher chaque groupe-cible avec un nombre important d'activités qui présentent une bonne complémentarité. Le PCPT intègre les éléments nécessaires à la réalisation des objectifs cantonaux ainsi que des objectifs du Programme national tabac. L'égalité des chances est prise en compte dans plusieurs projets.
- Cohérence inter-politique (cohérence externe avec les autres politiques) : grâce à l'approche inclusive privilégiée, le concept du PCPT présente une excellente cohérence externe. Il a été planifié d'associer très fortement tous les secteurs concernés par la mise en œuvre du programme. Ce constat est valable aussi bien pour les activités déjà existantes que pour les nouvelles activités.
- Les modèles d'efficacité du programme et des projets sont solides, et présentent un haut degré de cohérence interne et externe.

#### Organisation

- L'excellente mise en réseau des activités de prévention du tabagisme grâce au travail mené par la direction du programme (CIPRET et PSV) constitue un point fort du projet. Situées au cœur du réseau socio-sanitaire associatif valaisan, ces entités ont également su nouer des liens avec les administrations cantonales, et en faire pleinement profiter le PCPT.
- Tant les partenaires internes (responsables de projet) qu'externes (partenaires de mise en œuvre) ont été activement intégrés et encouragés à participer, permettant de créer de solides coalitions pro-prévention autour des projets du PCPT.
- Grâce à la diversification des activités permises par le PCPT, de nouveaux acteurs ont pu être impliqués dans la mise en œuvre, permettant par-là d'élargir la portée de la prévention du tabagisme dans le canton (professionnel-le-s de la santé, fédérations sportives).
- La mise en place de groupes de travail ou de pilotage a permis de renforcer la conceptualisation et la mise en œuvre de certains projets (« Commission consultative fumée passive », « Cool and clean », « Grossesse sans tabac »).
- La couverture géographique était bonne : tant le Bas-Valais que le Haut-Valais ont été couverts par les activités menées dans le cadre du PCPT.

#### Durabilité

- Financement : l'apport du FPT a permis un important renforcement de la prévention du tabagisme. Il est venu compléter le financement assuré par Promotion Santé Valais, alors que le canton ne finance pas directement la prévention du tabagisme en Valais.
- Management : les compétences managériales des responsables du PCPT ainsi que des responsables de projets ont été particulièrement bonnes. Les réactions ont été rapides en cas de problème de mise en œuvre, et des solutions alternatives ont pu être mises en place pour contourner les obstacles (« Campagne cardio-vasculaire », « Enfance sans fumée », « Application de la Loi sur la santé »). Les activités ont été menées avec créativité et réflexivité, ce qui se reflète dans la qualité des projets.

## Outputs, outcomes et impacts

- Réalisation des objectifs : alors que le taux de réalisation des objectifs d'output est de 72% (prestations), 92% des objectifs d'outcome (effets des projets) ont pu quant à eux être atteints, ce qui représente une excellente proportion.
- Définition et mesure des objectifs : la cohérence entre les objectifs d'output et les objectifs d'outcome des projets était très bonne. Les objectifs d'output étaient bien planifiés et définis dans le détail. Deux objectifs d'outcome se sont avérés non mesurables.
- Dans l'ensemble, les settings ont été couverts avec succès. Le setting « marché » (achats-tests) pourra être renforcé à l'avenir, maintenant que des bases solides ont été posées pour les activités de protection de la jeunesse.
- La formation de multiplicateurs/trices a pu être initiée dans le domaine de la santé (sages-femmes), inaugurant ainsi une dynamique de diffusion de la prévention du tabagisme par des personnes-ressources.
- La population valaisanne a pu bénéficier d'une excellente présence de la prévention du tabagisme dans l'espace public : diverses campagnes, forte présence médiatique, street marketing, utilisation des médias sociaux, traductions en différentes langues. Les activités de communication publique étaient particulièrement variées et interactives.
- Domaines d'action : le bilan des trois domaines d'actions est excellent. La prévention comportementale a été couverte par des projets efficaces à destination des jeunes et des fumeurs/euses. La prévention structurelle a été menée de façon particulièrement complète, en incluant toutes les facettes de ce domaine d'action (achats-tests, fumée passive, publicité). Quant aux projets d'information, ils ont concerné non seulement le grand public mais également les fumeurs/euses à propos des risques associés à la consommation.
- Mesures structurelles : l'application de la loi a constitué un des axes clés du PCPT. La protection contre la fumée passive dans l'espace public a été considérablement renforcée pendant la durée du programme grâce à une forte combinaison d'information, de contrôles et de sanctions, ainsi qu'une excellente collaboration des acteurs concernés. Les achats-tests ont permis d'initier des mesures de contrôle du respect de l'interdiction de vente aux jeunes. Le taux d'infraction relevé dans ce domaine est encore très important, et une amélioration devra être visée à l'avenir. Enfin, le respect des dispositions sur la publicité et le parrainage, très complètes dans le canton du Valais, ont fait l'objet de différentes mesures de surveillance.
- Groupes-cibles : l'exhaustivité du programme valaisan en regard des groupes-cibles doit être soulignée. Les jeunes, les fumeurs/euses, et le grand public ont bénéficié d'une forte combinaison de mesures visant à les atteindre par différents biais. En outre, plusieurs mesures ont également visé des groupes-cibles spécifiques.
- Types de projets : le programme a tiré un très bon parti des trois types des projets. Les projets de type I ont permis de travailler l'axe de la prévention structurelle, ceux de type II ont bénéficié à des publics variés, et les projets de type III ont été mis à profit pour initier de nouveaux types d'activités.

Au final, les diverses mesures déployées dans le cadre du premier programme de prévention du tabagisme du canton du Valais ont rencontré un fort taux de succès, et les objectifs du PCPT ont été pleinement atteints. Les activités étaient solidement conçues et ont été menées selon le calendrier prévu. Le pilotage du PCPT a été très bien mené, et a permis la bonne coordination des activités de prévention dans le canton. Le programme a bénéficié de l'engagement très actif de sa direction, des responsables de projets ainsi que des partenaires externes. Les projets ont pu profiter de ces excellentes collaborations tout au long de leur mise en œuvre. Les nouveaux partenaires de la prévention du tabagisme dans le canton ont été activement intégrés

selon les méthodes qui avaient déjà fait leurs preuves dans le passé. Cette bonne participation des secteurs concernés a permis d'atteindre les groupes-cibles par des biais diversifiés.

Les projets ont atteint les effets désirés auprès des groupes-cibles. Les jeunes ont été touchés par une grande variété de mesures (encouragement à ne pas commencer, information, prévention structurelle, aide à la désaccoutumance) et dans différents contextes (école, apprentissage, loisirs). Les fumeurs/euses ont également bénéficié d'une bonne couverture, tant au niveau de la sensibilisation que de l'aide à l'arrêt. La population valaisanne a pu jouir d'un excellent niveau d'information, d'une forte protection contre la fumée passive dans la sphère publique, ainsi que de mesures visant à diminuer l'exposition à la fumée passive dans la sphère privée. Enfin, des efforts nouveaux ont été déployés en direction de certains groupes-cibles (migrant-e-s, familles) et de certains settings (marché, médical), et pourront être avantageusement continués dans le futur (par ex. utilisation des acteurs médicaux et de leurs associations professionnelles pour diffuser l'information et atteindre certains publics). La population valaisanne a ainsi pu bénéficier d'un programme de prévention efficace, mené de manière innovante et dynamique dans l'ensemble des domaines pertinents.

### Recommandations

Sur la base des résultats d'évaluation, les recommandations suivantes sont formulées pour la poursuite des activités de prévention du tabagisme dans le canton du Valais :

#### Niveau du programme

- Poursuivre les efforts entrepris sur l'axe de la prévention structurelle, en particulier en matière de vente des produits du tabac aux mineurs.
- Approfondir la surveillance du respect des dispositions législatives sur la publicité et le parrainage.
- Élargir la stratégie « multiplicateurs/trices » afin de démultiplier l'impact de la prévention dans le canton.
- Profiter des liens déjà noués par le CIPRET lors de ses activités de prévention en lien avec les professionnels du travail social (institutions socio-éducatives et carcérales), afin de continuer à investir un domaine où la problématique du tabagisme est très présente.
- Faire le bilan des acquis et des défis relatifs au setting « école » afin de définir une stratégie future en la matière.
- Étudier l'opportunité de thématiser la question de la prévention structurelle dans les établissements scolaires (par ex. préaux sans fumée).
- S'appuyer sur les particularités de la structure organisationnelle du CIPRET (très intégrative) pour susciter des collaborations étroites avec les futurs partenaires de mise en œuvre.
- Profiter de la proximité structurelle du CIPRET et d'Addiction Valais pour thématiser la question du tabagisme dans le domaine des addictions en général.

#### Niveau des projets

- Maintenir dans le futur l'intégration d'une composante « égalité des chances » dans les projets de prévention du tabagisme.
- Définir des objectifs d'outcome mesurables à des étapes intermédiaires, afin de faciliter le suivi et le pilotage des projets.
- Prévoir une mesure concrète des effets du projet « Cool and clean » au sein des groupes-cibles afin de faire le point sur le nouveau setting « sport ».

## **Table des matières**

<b>Executive Summary</b>	<b>2</b>
<b>Management Summary</b>	<b>4</b>
<b>1 Introduction</b>	<b>13</b>
<b>2 Cadre général</b>	<b>14</b>
<b>3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses</b>	<b>16</b>
3.1. Concept du programme	16
3.2. Organisation	17
3.3. Prestations	17
3.4. Outcomes et impacts	18
3.5. Contexte	18
<b>4 Analyse descriptive et évaluation du programme</b>	<b>20</b>
<b>Analyse de contexte</b>	<b>20</b>
4.1.1 Facteurs sanitaires	20
4.1.2 Facteurs sociaux	22
<b>4.2 Concept du programme</b>	<b>22</b>
4.2.1 Description	22
4.2.2 Évaluation selon les critères	27
<b>4.3 Organisation</b>	<b>30</b>
4.3.1 Description	30
4.3.2 Évaluation selon les critères	30
<b>4.4 Outputs</b>	<b>34</b>
4.4.1 Évaluation selon les critères	34
4.4.2 Critère de l'adéquation	38
4.4.3 Efficience des prestations	46
<b>4.5 Outcome und impact</b>	<b>47</b>
4.5.1 Adéquation	47
4.5.2 Efficience des outcomes	56



<b>5</b>	<b>Analyse causale et hypothèses</b>	<b>58</b>
5.1	Concept du programme	58
5.2	Organisation	60
5.3	Prestations	61
5.4	Outcomes et impacts	61
5.5	Contexte	63
<b>6</b>	<b>Résumé des résultats et discussion</b>	<b>66</b>
6.1	Résultats du Programme cantonal	66
6.1.1	Réalisation des objectifs et effets	66
6.1.2	Choix et articulation des projets	71
6.1.3	Plus-value	71
6.1.4	Recommandations	74
6.2	Résultats généraux pour la prévention du tabagisme	74
6.2.1	Programme	74
6.2.2	Projets	76
<b>7</b>	<b>Recommandations</b>	<b>80</b>
	<b>Niveau du programme</b>	<b>80</b>
7.1.1	Renforcer la protection des mineurs	80
7.1.2	Consolider l'application de l'interdiction de publicité	80
7.1.3	Approfondir la stratégie « multiplicateurs/trices »	81
7.1.4	Investir le domaine du travail social	81
7.1.5	Faire le point sur le setting « école »	81
7.1.6	Prévention structurelle dans les écoles	82
7.1.7	Tirer parti de la structure organisationnelle	82
7.1.8	Favoriser les synergies avec la prévention des autres addictions	83
	<b>Niveau des projets</b>	<b>83</b>
7.1.9	Égalité des chances	83
7.1.10	Définition et mesure des outcomes	84
7.1.11	Pilotage de "Cool and clean"	84
<b>A1</b>	<b>Annexe</b>	<b>85</b>
A1.1	Analyse de contexte	85
A1.1.1	Facteurs sociaux	85
A1.1.2	Facteurs politiques	87
A1.1.3	Analyse de médias	94
A1.1.4	Lois et Ordonnances	96

<b>A2</b>	<b>Analyse des projets</b>	<b>100</b>
A2.1	« Apprentissage sans tabac »	100
A2.2	« Expérience non-fumeur »	102
A2.3	« Cool and clean »	104
A2.4	« Je gère »	106
A2.5	« Entreprise sans fumée »	108
A2.6	« Enfance sans fumée »	110
A2.7	« Information-conseil/publication »	112
A2.8	« Application de la Loi sur la santé »	114
A2.9	« Achats-tests tabac »	116
A2.10	« Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaire »	117
<b>A3</b>	<b>Liste des partenaires d'interview</b>	<b>120</b>
A3.1	Partenaires d'interview d'Interface	120
A3.2	Partenaires d'interview du KPM	120
	<b>Impressum</b>	<b>121</b>

## Abréviations

<b>AdG</b>	Alliance de Gauche
<b>BPCO</b>	Broncho-pneumopathie chronique obstructive
<b>CIPRET</b>	Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme
<b>CO</b>	Cycle d'orientation
<b>CSPO</b>	Parti Chrétien-Social du Haut-Valais
<b>CVPO</b>	Parti Démocrate-Chrétien du Haut-Valais
<b>DFIS</b>	Département des finances, des institutions et de la santé
<b>EPT</b>	Équivalent plein temps
<b>FAV</b>	Fondation Addiction Valais
<b>JUSOO</b>	Parti Jeune Socialiste du Haut-Valais
<b>PCPT</b>	Programme cantonal de prévention du tabagisme
<b>PCS-Valais romand</b>	Parti Chrétien-Social Valais romand
<b>PDC</b>	Parti Démocrate-Chrétien
<b>PDCB</b>	Parti Démocrate-Chrétien du Bas-Valais
<b>PDCC</b>	Parti Démocrate-Chrétien du Centre
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PLR</b>	Parti Libéral-Radical
<b>PRD</b>	Parti Radical-Démocratique
<b>PS</b>	Parti Socialiste
<b>PSV</b>	Promotion Santé Valais
<b>SPO</b>	Parti Social-Démocrate du Haut-Valais
<b>SVPO</b>	Union Démocratique du Centre du Haut-Valais
<b>UDC (SVP)</b>	Union Démocratique du Centre
<b>UDCVR</b>	Union Démocratique du Centre du Valais Romand

## Lexique

<b>Dimension</b>	Dans le cadre des Programmes cantonaux de prévention du tabagisme, on distingue les différentes dimensions de la prévention selon qu'elles concernent la prévention de l'entrée en consommation, la promotion de l'arrêt du tabac, ou la protection contre le tabagisme passif.
<b>Domaine d'action</b>	Dans la prévention du tabagisme, on distingue généralement les trois domaines d'action suivants : la prévention comportementale, qui vise à influencer les comportements individuels ; la prévention structurelle, qui vise à modifier les comportements des groupes par des mesures se situant à un niveau macro (par ex. interdictions) ; et l'information, qui vise à améliorer le niveau de connaissance des individus sur des thématiques données.
<b>Groupe-cible</b>	Les groupes-cibles sont les catégories de personnes dont on cherche à modifier le comportement via les projets afin d'atteindre certains objectifs en termes de prévention. Dans le cadre des Programmes cantonaux, on compte quatre principaux groupes-cibles : les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public ainsi que les groupes-cibles spécifiques (par ex. migrant-e-s, parents d'enfants en bas âge).
<b>Setting</b>	Les settings désignent les lieux où les actions de prévention sont mises en œuvre. Dans le cadre du présent rapport, on dénombre sept settings : « Loisirs, vie quotidienne, sport », « École », « Entreprise », « Coordination », « Espace public », « Marché », ainsi que le « Setting médical ».
<b>Type de projet</b>	Dans le cadre des PCPT, il existe quatre types de projets : ceux dits de type I sont des projets proprement cantonaux et non financés par le FPT ; ceux de type II sont des projets nationaux mis en œuvre dans les différents cantons ; ceux de type III sont des projets expérimentaux dont les effets n'ont pas encore été évalués ; enfin les projets de type « P » concernent le pilotage du programme par sa direction cantonale.

# 1 Introduction

Le présent rapport d'évaluation a pour objet le Programme cantonal de prévention du tabagisme du Valais (PCPT) 2013-2017.<sup>1</sup> L'objectif du rapport est de répondre aux questions suivantes :

- Quels progrès peuvent être identifiés dans le domaine de la prévention du tabagisme ?
- Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?
- Quels facteurs se sont avérés favorables ou défavorables à la prévention du tabagisme ?
- Quelle est la plus-value d'un Programme cantonal coordonnant les différents projets de manière centralisée ?
- Le programme de prévention a-t-il globalement porté ses fruits ?

En plus de cela, il s'agit, dans la mesure du possible au vu de la courte durée d'observation, de prendre en considération l'évolution des tendances dans la prévalence du tabagisme parmi la population valaisanne depuis l'introduction du programme. Le rapport a également pour but d'offrir une base de réflexion pour les orientations futures des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Finalement, le rapport doit contribuer à consolider les connaissances en matière de prévention du tabagisme en Suisse, et ses résultats serviront à la future étude intercantonale en la matière (au terme de 14 évaluations cantonales).

Cette évaluation est réalisée par le 'Kompetenzzentrum für Public Management' de l'Université de Berne (KPM) et 'Interface Politikstudien Forschung Beratung' de Lucerne. Le partage du travail entre les deux institutions est le suivant : le KPM est l'auteur du rapport et a mené la récolte ainsi que l'analyse des données ; Interface était responsable d'accompagner le canton dans les auto-évaluations annuelles, et a récolté des données supplémentaires en menant certains entretiens avec les responsables de projets. L'équipe d'évaluation tient à remercier vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer aux entretiens, ainsi que les responsables de projets et du programme qui ont participé aux auto-évaluations.

Le rapport, composé de sept chapitres, est structuré de la manière suivante : suite au chapitre introductif, le chapitre 2 dépeint les grandes lignes du Programme cantonal, en décrivant son historique, l'élaboration et l'approbation de sa demande de financement, ainsi que le cadre général de sa mise en œuvre. Le chapitre 3 présente le concept d'évaluation, les différents aspects évalués ainsi que les hypothèses qui seront testées. Le chapitre 4 contient l'analyse descriptive et l'évaluation du programme à la lumière des critères d'évaluation. Sur cette base, le chapitre 5 traite de l'analyse causale, en revenant sur les hypothèses de recherche présentées au chapitre 3. Le chapitre 6 clôt l'analyse en résumant les résultats, en répondant aux questions de recherche et en exposant les enseignements que l'on peut tirer pour la prévention du tabagisme en Suisse ('Learnings'). Le rapport se termine avec des recommandations (chapitre 7). Les annexes du rapport contiennent une analyse du contexte cantonal (A1), une analyse de chacun des projets (A2), ainsi que la liste des personnes interviewées (A3).

*Remarque sur la structure du rapport* : le rapport dans son entier contient certaines répétitions, dues à sa structure faite pour permettre différents niveaux de lecture. Ainsi le chapitre 6 récapitule les principaux résultats de l'analyse, qui sont également résumés dans l'Executive summary et le Management summary. Les deux summaries sont particulièrement conseillés aux partenaires externes qui désirent obtenir un aperçu général de l'analyse sans approfondir les détails. Il convient également de mentionner que le présent rapport se penche uniquement sur les activités menées dans le cadre du PCPT, et que d'autres activités de prévention du tabagisme menées dans le canton hors du cadre du programme ne sont pas prises en compte dans l'analyse.

<sup>1</sup> La durée totale du programme va jusqu'à 2017, mais l'évaluation porte sur les années 2013 à 2016.

## 2 Cadre général

Le chapitre qui suit contient un bref historique de la prévention du tabagisme dans le canton du Valais ainsi que du dépôt et de l'approbation de la demande de financement du programme auprès du Fonds de prévention du tabagisme (FPT).

*Historique de la prévention du tabagisme en Valais* : le Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme (CIPRET), fondé en 2000, est l'organe cantonal de prévention du tabagisme dans le canton du Valais. Il est un secteur d'activité de Promotion Santé Valais (PSV), association visant à « améliorer la santé de l'ensemble de la population valaisanne »<sup>2</sup> et à qui le Conseil d'Etat valaisan a délégué la prévention du tabagisme. PSV comprend deux secteurs d'activité : la Ligue pulmonaire Valaisanne d'une part, et un pôle « prévention » qui regroupe l'Antenne sida, le CIPRET, le Centre alimentation et mouvement, la santé scolaire, la Fourchette verte ainsi que le Centre valaisan de dépistage du cancer du sein d'autre part. Afin d'entretenir de bons canaux de communication entre le canton et PSV en tant qu'acteur non-étatique, il est courant que des représentant-es de différents services administratifs (scolaire, médical, sport) siègent dans des groupes de travail ou des groupes de supervision d'activités menées par PSV. Cet aspect se reflétera également dans l'organigramme de pilotage du PCPT (cf. 4.4.2). L'ancêtre de Promotion Santé Valais a soutenu la mise en place d'actions de prévention du tabagisme dès le milieu des années 1970.<sup>3</sup> Entre-temps, la prévention du tabagisme s'est considérablement renforcée dans le canton, et la problématique du tabac a été définie comme l'un des axes prioritaires du « Programme cadre en promotion de la santé 2011-2014 ».<sup>4</sup> PSV finance les activités valaisannes de prévention du tabagisme via la Ligue pulmonaire, et ne reçoit qu'une faible subvention cantonale à cet effet via la dîme de l'alcool. En outre, la prévention du tabagisme figure également au rang des activités menées par le secteur « Programmes de prévention » de la Fondation Addiction Valais (FAV). La FAV est un organe de prévention des addictions et d'accompagnement,<sup>5</sup> signataire d'une convention de collaboration avec PSV.<sup>6</sup>

Depuis sa création, le CIPRET exerce diverses activités de prévention et met à disposition de la population valaisanne des informations concernant les effets du tabagisme ainsi qu'un soutien par le biais de sa permanence téléphonique et de ses offres d'entretiens. En 2012, avant le lancement du PCPT, il disposait d'1.4 EPT (équivalent plein-temps), et ses activités étaient financées à plus de 90% par Promotion Santé Valais. Ses actions s'étaient prioritairement concentrées sur les campagnes de sensibilisation (« Fumée passive », « Enfance sans fumée », « Bronchopneumopathie chronique obstructive ») et sur le renforcement des mesures structurelles.<sup>7</sup> Ses activités de lobbying en faveur des mesures structurelles ont été couronnées d'importants succès. D'une part, l'interdiction de vente de tabac aux moins de 16 ans a été ancrée dans la loi (Loi sur la police du commerce, 2007). D'autre part, l'interdiction de fumer dans les lieux publics et l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac ont été inscrites dans la Loi sur la santé, cette dernière ayant été soutenue à 76% par la population valaisanne lorsqu'elle fut attaquée par référendum cantonal en 2008. Le CIPRET s'était fortement impliqué dans la campagne en faveur du oui. Dans le cadre du PCPT, la dotation en personnel du CIPRET Valais est passée à environ 1.7–2 EPT.

Dans ses activités passées, le CIPRET a développé des collaborations avec plusieurs partenaires cantonaux : la FAV, le Service de la santé publique, le Service de l'enseignement et le Service de la formation professionnelle,

---

<sup>2</sup> <https://www.promotionsantevalais.ch/>

<sup>3</sup> Initialement Ligue valaisanne pour la lutte contre la tuberculose et les maladies pulmonaires à partir de 1970, elle devient la Ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires et pour la prévention en 1994, avant de finalement changer « de dénomination et de statut » pour devenir Promotion Santé Valais en 2010. <https://www.promotionsantevalais.ch/prevention/bref-historique.html>

<sup>4</sup> Demande de financement du « Programme valaisan de prévention du tabagisme 2013-2017 » (adressée au FPT), Promotion Santé Valais/CIPRET, 2012, pp. 10-11. Ci-après : *Demande de financement*.

<sup>5</sup> <http://www.addiction-valais.ch/?page=prestations>

<sup>6</sup> *Demande de financement*, p. 11.

<sup>7</sup> *Demande de financement*, p. 3

la Société Médicale du Valais, pharmavalais, l'Observatoire valaisan de la santé, le Centre valaisan de pneumologie de l'Hôpital du Valais ainsi que les Centres médicaux sociaux.<sup>8</sup>

*Dépôt – Acceptation de la demande* : la première version de la demande de financement du « Programme valaisan de prévention du tabagisme 2013-2017 » a été rédigée conjointement par le CIPRET et Promotion Santé Valais. Il s'agissait pour ces partenaires de doter la prévention du tabagisme d'un cadre propre au niveau du canton (au-delà des programmes plus généraux de promotion de la santé), ainsi que de se donner les moyens de renforcer la prévention comportementale et l'application de la loi. La demande a été déposée auprès du Fonds de prévention du tabagisme le 21 décembre 2012. Elle a fait l'objet d'une expertise interne ainsi que de deux expertises externes, et a été acceptée le 18 avril 2013. La bonne qualité générale de la demande ainsi que la longue expérience du CIPRET en matière de prévention du tabagisme ont été saluées. L'acceptation a été conditionnée à quelques modifications mineures, principalement concernant la définition et la mesure de certains objectifs. Le coût total du programme budgété dans la demande de financement s'élevait à CHF 1'551'904, dont CHF 676'104 (43.6%) à charge du FPT. La somme restante de CHF 875'800 provient de contributions propres (56.4% du montant total).

*Mise en œuvre* : la mise en œuvre du programme valaisan de prévention du tabagisme va de 2013 à 2017, sous la direction opérationnelle du CIPRET (gestion courante, supervision), et sous la direction générale de Promotion Santé Valais (gestion financière et administrative, gestion du personnel).

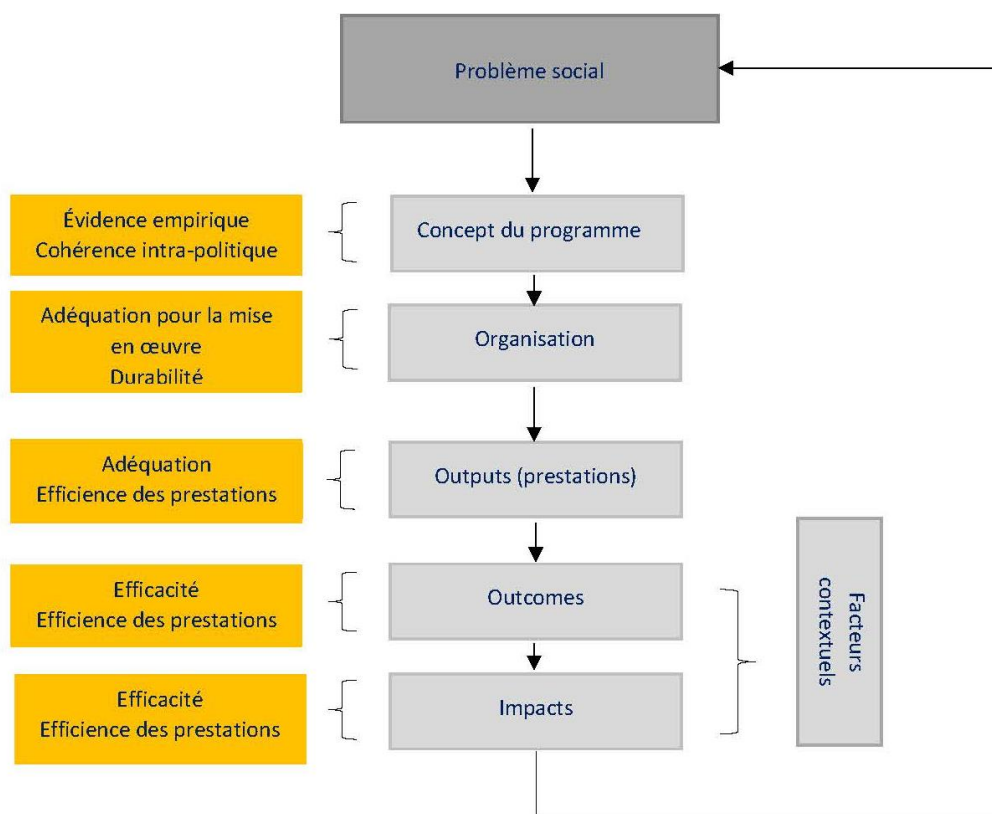
---

<sup>8</sup> *Demande de financement*, pp. 11 et 18.

### 3 Concept d'évaluation, objets d'évaluation et hypothèses

L'évaluation est fondée sur le modèle théorique classique du 'policy-cycle' (illustration I 3.1). En prenant en considération le contexte cantonal, des hypothèses sur l'efficacité du Programme cantonal sont formulées dans le chapitre qui suit. En revanche, aucune hypothèse d'ordre général n'est formulée sur le niveau des projets étant donné que l'évaluation varie selon les différents types de projets. Des hypothèses sont formulées pour chaque objet d'évaluation représenté dans l'illustration ci-dessous (concept du programme, organisation, prestations (outputs), outcomes et impacts). À chacun de ces niveaux correspondent des critères d'évaluation qui sont détaillés dans l'illustration ci-dessous.

I 3.1 : Modèle des différents niveaux de l'évaluation des politiques publiques



Source : adaptation de Bussmann, Werner ; Klöti, Ulrich ; Knoepfel, Peter (Eds.) (1997) : Einführung in die Politikevaluation. Basel/Frankfurt a.M. : Helbling&Lichtenhahn, S. 70.

#### 3.1. Concept du programme

L'appréciation de la conceptualisation du Programme cantonal se base sur les expertises de la demande de financement déposée auprès du FPT (menées par des expert-e-s externes et par le FPT), ainsi que sur des analyses complémentaires menées par l'équipe d'évaluation. Les critères d'appréciation de l'équipe d'évaluation se rapportent à trois aspects : premièrement l'évidence empirique, c'est-à-dire le fait que le programme et les effets qui en sont attendus se basent sur des études scientifiques ou des connaissances empiriquement fondées dans le domaine de la lutte contre le tabagisme ou de la recherche en matière de prévention (par ex. prévalence du tabagisme, effets et facteurs de succès de la mise en œuvre de programmes de santé publique); deuxièmement la cohérence interne, c'est-à-dire la bonne articulation entre les différents éléments du programme et l'absence de contradictions internes ; troisièmement la cohérence externe, c'est-à-dire la bonne articulation avec le contexte politique, en particulier l'absence de contradictions avec les autres politiques



publiques. Concernant l'évidence empirique, l'attention portera entre autres sur la logique dite 'multi-channel', qui implique qu'un changement de comportement a plus de chance d'être atteint lorsque la politique s'adresse à ses publics-cibles à travers de multiples canaux. En partant de la différenciation entre 'policy failure' et 'implementation failure', nous considérerons qu'une bonne conceptualisation du programme est, en plus du succès de sa mise en œuvre, une condition indispensable à l'efficacité d'une politique. En conséquence, les hypothèses concernant le concept du programme et ses effets sur son efficacité générale sont les suivantes :

*H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

*H1.2 : Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

*H1.3 : Une bonne cohérence interne du Programme cantonal augmente son efficacité.*

*H1.4 : Une bonne articulation du Programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.*

### **3.2. Organisation**

La catégorie « organisation » englobe la structure de mise en œuvre du Programme cantonal, dans le cadre de laquelle le programme est exécuté. L'organisation comprend la répartition des tâches et des compétences décisionnelles, les ressources financières et humaines à disposition ainsi que les savoir-faire spécialisés. Les deux critères d'évaluation en la matière sont l'adéquation et la durabilité. Le premier critère (adéquation) examine si la structure de mise en œuvre est effectivement en mesure de garantir la bonne exécution des tâches prévues. Le second critère (durabilité) correspond à la longévité des structures de mise en œuvre, en vue d'éviter tout problème de 'stop-and-go' (c'est-à-dire des interruptions retardant la mise en œuvre des politiques). Les hypothèses suivantes sont donc formulées :

*H2.1 : L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

*H2.2 : La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

### **3.3. Prestations**

Les prestations (ou outputs) d'un Programme cantonal de prévention du tabagisme comprennent d'une part les prestations managériales du/de la responsable du programme vis-à-vis des responsables de projets, c'est-à-dire le pilotage et le controlling des responsables de projets, la gestion des contrats, les efforts de coordination entre les projets ainsi que l'information et la communication au niveau du programme. Elles incluent d'autre part les efforts de coordination avec les partenaires externes tels que les services administratifs concernés par la prévention du tabagisme, les autorités politiques, les différents groupes d'intérêts ainsi que la Confédération et le FPT. Les deux critères d'évaluation utilisés pour l'évaluation des prestations sont l'adéquation et l'efficacité. L'adéquation désigne la concordance entre les prestations réellement fournies et celles initialement planifiées dans le concept du programme. L'efficacité correspond au rapport coût-performance. Il convient de relever que l'efficacité n'a aucun impact sur l'efficacité proprement dite des mesures déployées. C'est pourquoi ce critère sera d'une importance marginale dans l'évaluation globale de l'efficacité des programmes cantonaux. Il en découle l'hypothèse suivante :

*H3.1 : L'adéquation des prestations (outputs) du Programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.*

### 3.4. Outcomes et impacts

Dans ce modèle d'évaluation, l'efficacité est mesurée au niveau des outcomes et des impacts. L'impact d'un programme est sa contribution globale à la résolution d'un problème de société, dans le cas présent la prévalence du tabagisme. Les outcomes se réfèrent quant à eux aux changements de comportement observables au sein des publics-cibles et générés grâce aux prestations (outputs). Les relations de cause à effet entre les interventions spécifiques de chaque projet et les changements de comportement parmi les groupes-cibles sont détaillées dans l'analyse de projets (annexe A2). L'hypothèse suivante se réfère donc à l'interface projets-programme. Il est postulé que des projets efficaces renforcent l'efficacité globale du programme. Cette causalité s'exprime dans l'hypothèse suivante :

*H4.1 : L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).*

Là encore, l'attention est portée sur la logique 'multi-channel', tant au niveau des projets que du programme. Il est admis que les programmes de prévention du tabagisme ont une efficacité accrue lorsqu'ils sont portés dans leurs champs d'intervention par une « coalition-tabac ». On entend par là des individus et des organisations mettant leurs ressources et compétences respectives au service d'un projet ou d'une mesure de prévention afin de renforcer leur ancrage dans un milieu donné, et contribuant de ce fait à y générer un impact sanitaire positif. Il est donc supposé que l'existence de tels entrepreneurs de santé dans un canton permet d'accroître l'efficacité des projets concernés. Il convient finalement de souligner que les projets ciblant les jeunes s'avèrent particulièrement importants pour la prévention du tabagisme, étant donné que la majorité des fumeurs/euses commencent à fumer lors de l'adolescence et que les efforts publicitaires de l'industrie du tabac ciblent particulièrement ce groupe-cible. Il est postulé en conséquence que des programmes cantonaux comportant une part significative de projets à destination des jeunes s'avèreront plus efficaces. Les hypothèses suivantes sont formulées :

*H4.2 : La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du Programme cantonal.*

*H4.3 : La solidité des « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

*H4.4 : Un programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.*

### 3.5. Contexte

Les facteurs contextuels influencent la manière dont les publics-cibles réagissent à une intervention, et sont responsables du fait qu'une mesure similaire peut fonctionner ou non selon le contexte. Dans le cas des programmes de prévention du tabagisme, les facteurs contextuels d'ordre sanitaire, socio-structurel et politique sont déterminants. Les facteurs sanitaires englobent la prévalence du tabagisme ainsi que les éventuels modes de consommation propres au canton (par ex. le snus). Il peut être admis que la situation sanitaire globale influence l'efficacité d'un programme de prévention dans la mesure où un effet 'catch-up' se manifeste (grand potentiel de progression en cas de mauvaise situation initiale). Il s'ensuit l'hypothèse suivante :

*H5.1 : Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparativement les effets que l'on peut attendre du Programme cantonal (marge de progression).*

Les facteurs sociaux comprennent la situation urbanistique, économique et géographique d'un canton, la structure de formation de sa population, sa structure démographique, son taux de migrants ainsi que sa structure économique (en particulier l'implantation locale de l'industrie et de la culture du tabac). Cet ensemble socio-structurel est d'une grande importance pour le comportement de la population en matière de santé, d'où l'hypothèse suivante :

*H5.2 : Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Les facteurs contextuels d'ordre politique concernent le budget alloué à la prévention et la promotion de la santé, les programmes et projets déjà existants en matière de prévention du tabagisme ('path dependency', c'est-à-dire la dépendance à la trajectoire historique du canton), la composition politique du Gouvernement et l'appartenance politique des chef-fe-s des départements ou directions concernés, la composition politique du parlement, la force des promoteurs et des adversaires de la prévention du tabagisme, les interventions et décisions politiques actuelles et passées (motions, interpellations, votations, ...) ainsi que le cadre juridique en la matière. Le cadre législatif peut refléter une opinion globalement favorable vis-à-vis de la prévention du tabagisme et renforcer l'efficacité d'un Programme cantonal en donnant lieu à des directives politiques concrètes. Dans ce domaine, les restrictions et interdictions sont d'une importance cruciale, par exemple concernant l'interdiction de la publicité pour le tabac. Il a été prouvé que de telles interdictions globales contribuent durablement et de manière significative à la réduction de la consommation. L'existence de telles restrictions doit donc être prise en compte dans l'évaluation, car en leur absence la lutte du Programme cantonal contre l'industrie du tabac est plus ardue.

*H5.3 : Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Les indicateurs et les données utilisées pour l'analyse des hypothèses proviennent des évaluations des projets, des interviews menées avec différents acteurs cantonaux ainsi que de données complémentaires récoltées par l'équipe d'évaluation. L'annexe A1 contient une analyse de contexte détaillée qui comprend une analyse de médias, une analyse des débats parlementaires, diverses données politiques, économiques et sociodémographiques, ainsi qu'une analyse des documents cantonaux relatifs à la promotion de la santé et à la prévention du tabagisme.

## 4 Analyse descriptive et évaluation du programme

Ce chapitre contient la description et l'évaluation des différentes composantes du programme telles qu'elles ont été présentées dans le modèle I 3.1 du chapitre théorique. Certains facteurs contextuels cantonaux sont d'abord développés, puis suivis d'une analyse du concept du programme valaisan de prévention du tabagisme selon les critères suivants : évidence empirique, cohérence intra-politique et cohérence inter-politique. L'organisation du programme est ensuite analysée du point de vue de son adéquation à la mise en œuvre et de sa durabilité. Les outputs générés dans le cadre du programme sont ensuite présentés et évalués à l'aune des critères d'adéquation et d'efficacité. Finalement, les effets du programme au niveau des outcomes et des impacts sont également analysés à la lumière des critères d'adéquation et d'efficacité.

### Analyse de contexte

Ci-après se trouve un aperçu de l'analyse de contexte, qui focalise sur certains facteurs sanitaires et sociaux cruciaux pour la prévention du tabagisme : la prévalence du tabagisme au sein de la population valaisanne, les spécificités cantonales en termes de prévalence du tabagisme et de structure géographique, ainsi que le cadre législatif cantonal. Le reste de l'analyse de contexte se trouve en annexe A1 et traite encore des aspects suivants :

- Situation géographique
- Situation sociodémographique
- Situation économique
- Importance de l'industrie et de la production du tabac
- Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi
- Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population
- Ressources financières
- Rôle des communes
- Majorités politiques à l'exécutif et au législatif
- Degré de politisation du sujet (analyse des débats parlementaires)
- Groupes de pression
- Analyse de médias

#### 4.1.1 Facteurs sanitaires

##### Prévalence du tabagisme dans le canton du Valais

Dans le canton du Valais 24%<sup>9</sup> des personnes fument au moins une cigarette par jour en 2012. La proportion de fumeurs/euses en fonction du sexe dans la population valaisanne est de 25% chez les hommes et de 23% chez les femmes. En comparaison, 23% de la population suisse totale est fumeuse cette même année, 26% des hommes et 20% des femmes.<sup>10</sup> En ce qui concerne la prévalence du tabagisme selon la catégorie d'âge,

---

<sup>9</sup> Les pourcentages sont arrondis au nombre entier.

<sup>10</sup> <http://www.obsan.admin.ch/de/indikatoren/tabakkonsum>

en Valais comme sur le plan national, le pourcentage de fumeurs est le plus important pour les personnes âgées de 15 à 49 ans.<sup>11</sup>

Concernant la prévalence du tabagisme en fonction du niveau d'éducation, de l'âge, du revenu et au sein de la population migrante, nous ne disposons pas de chiffres spécifiques au Valais. Par conséquent, nous rendons compte ici brièvement des chiffres au niveau national. Concernant la prévalence du tabagisme selon la catégorie d'âge en 2012 (niveau national), 36% des 15-24 ans étaient fumeurs/euses, de même que 37% des 25-24 ans, 32% des 35-44 ans, 29% des 45-54 ans, 27% des 55-64 ans, 18% des 65-74 ans et 8% des 75 ans et plus.<sup>12</sup> Le pourcentage de fumeurs/euses selon le niveau d'éducation en 2012 était de 15% pour les personnes ayant un diplôme du niveau tertiaire, 23% pour celles ayant un diplôme du niveau secondaire II et de 22% pour celles ayant un diplôme de l'école obligatoire. Toujours au niveau national, le pourcentage de fumeurs/euses selon le niveau de revenu en 2012 était de 19% pour les personnes ayant un revenu mensuel de CHF 5'200 et plus, de 21% pour celles ayant un revenu de CHF 3'600 à 5'199, de 22% entre CHF 2'521 et 3'599, et de 22% également pour les revenus de moins de CHF 2'521.<sup>13</sup>

Le résultat du deuxième monitoring de l'état de santé de la population migrante (2010) fournit quelques données concernant la prévalence du tabagisme au sein de cette population. Premièrement, parmi la population migrante, le taux de fumeurs/euses est tendanciellement plus élevé chez les hommes que chez les femmes, à l'exception de la population serbe. Deuxièmement, parmi les populations portugaise, turque, serbe et kosovare le pourcentage de fumeurs et de fumeuses est plus important que celui de la population suisse. La prévalence du tabagisme dans la communauté portugaise, qui représente la communauté étrangère la plus importante du canton du Valais, est de 24% pour les femmes et de 39% pour les hommes.<sup>14</sup>

### Particularités cantonales

La comparaison des données nationales et cantonales permet d'observer quelques spécificités valaisannes dans l'évolution des tendances. Premièrement, si tant au niveau national que sur le plan cantonal on constate une diminution du nombre de fumeurs/euses entre 1992 et 2012, la diminution est moins prononcée pour le Valais que pour l'entier de la Suisse. En effet, la Suisse passe d'un taux de 27% (1992) à 23% (2012) alors que le Valais passe de 26% (1992) à 24% (2012). En outre, de 2002 à 2007 le pourcentage diminue pour la Suisse (de 27% à 22%) alors qu'il augmente pour le canton du Valais (de 23% à 24%).<sup>15</sup>

Deuxièmement, on constate deux spécificités valaisannes dans l'évolution de tendances pour certaines catégories de la population. L'enquête suisse sur la santé de 2007 permet d'observer une augmentation entre 2002 et 2007 du nombre de fumeurs/euses dans certaines tranches d'âge spécifiques parmi les valaisan-ne-s. Alors que sur le plan national le nombre d'hommes fumeurs de 15-34 ans diminue (de 41% en 2002 à 40% en 2007), en Valais on constate à l'inverse une augmentation du nombre de fumeurs pour cette catégorie (de 40% à 44%). De la même manière, alors que la tendance sur le plan national est à la baisse pour les femmes de 35-49 ans (de 33% en 2002 à 28% en 2007), en Valais on observe une augmentation (22% en 2002 à 34% en 2007).<sup>16</sup>

---

<sup>11</sup> [http://www.ovs.ch/data/documents/publication/Rapport\\_ESS\\_2012\\_F.pdf](http://www.ovs.ch/data/documents/publication/Rapport_ESS_2012_F.pdf), p.22.

<sup>12</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/14/02/02/key/03.html>

<sup>13</sup> <http://www.obsan.admin.ch/de/indikatoren/tabakkonsum-ngb>

<sup>14</sup> <http://www.bag.admin.ch/shop/00038/00572/index.html?lang=fr>, p.30.

<sup>15</sup> <http://www.obsan.admin.ch/de/indikatoren/tabakkonsum>

<sup>16</sup> <https://www.vs.ch/documents/40893/55147/Etat+de+sant%C3%A9+de+la+population+valaisanne+2010+R%C3%A9sum%C3%A9/51e6e3c6-0d33-4993-8ba2-06f56da70894>, p. 4. Et *Demande de financement*, pp. 7-8.

Le Valais présente encore d'autres particularités structurelles qui ont un impact sur les activités de prévention du tabagisme. Premièrement, le canton étant bilingue, les projets ainsi que le matériel correspondant doivent être traduits et animés dans deux différentes langues, ce qui représente un investissement supérieur en termes de personnel, de temps et de ressources financières. Deuxièmement, une différence de sensibilité peut s'observer entre les populations des deux régions linguistiques du canton concernant le renforcement de la législation en matière de tabac. Ce clivage fut notamment visible lors de la votation cantonale de 2008 : non seulement les signatures pour lancer le référendum ont été récoltées à 85 % dans le Haut Valais, mais de plus, le taux d'acceptation de l'interdiction de fumer fut nettement supérieur en Bas-Valais (79%, contre 67% pour le Haut-Valais). Troisièmement, en tant que canton alpin, le Valais compte de nombreuses communes dispersées sur son territoire dont la liaison peut être moins aisée que dans un canton urbain : cela représente un challenge pour l'organisation de certaines activités ou la couverture de certaines zones géographiques.

#### 4.1.2 Facteurs sociaux

##### Législation

Les dispositions légales et réglementaires se trouvent dans la « Loi sur la santé du 14 février 2008 »<sup>17</sup> ainsi que dans l'« Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1<sup>er</sup> avril 2009 ». La « Loi sur la santé » contient principalement les dispositions relatives à la protection contre le tabagisme passif (Art. 109 et Art. 110) ainsi qu'à l'interdiction de la publicité pour le tabac (Art. 111). L'interdiction de fumer comprend tout lieu fermé public ou à usage public, à l'exception des chambres d'établissements médico-sociaux, des chambres d'hôtel et des cellules de prison. Dans les établissements d'hôtellerie et de restauration, comme le précise l'ordonnance, les fumoirs sans service, dont la superficie ne dépasse pas un tiers de la surface totale de service de l'établissement, sont autorisés (Art. 9, al. 1d). L'interdiction de publicité pour le tabac est la plus sévère de Suisse avec celle Soleure, puisqu'outre les lieux publics et le domaine privé visible du domaine public, elle concerne également les cinémas ainsi que les manifestations culturelles et sportives (Art. 111). Les contrevenants sont théoriquement passibles d'une amende allant jusqu'à CHF 20'000 (Art. 112). L'« Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac » prévoit que les modalités de tout parrainage d'une manifestation soient annoncés à la commission compétente (Art. 11), et que « la mention du nom du parrain ne doit être accompagnée d'aucune référence ou représentation à caractère publicitaire » (Art. 13). La « Loi sur la police du commerce » ainsi que l'« Ordonnance concernant la loi sur la police du commerce » de 2007 contiennent des dispositions complémentaires sur la protection de la jeunesse : la vente de tabac est interdite aux jeunes de moins de 16 ans (Art. 4, al. 6), et les distributeurs automatiques contenant des produits du tabac doivent être sous surveillance permanente (Art. 10, al. 2). Le détail de la législation est reproduit en annexe.

## 4.2 Concept du programme<sup>18</sup>

### 4.2.1 Description

Le Programme cantonal de prévention du tabagisme du Valais englobe 13 (pré-)projets, dont 5 nouveaux et 8 déjà existants avant le lancement du programme. Parmi les nouveaux projets, « Cool and clean » et la campagne cardio-vasculaire font partie du setting « loisirs, vie quotidienne, sport ». Les achats-tests concernent le setting « marché ». Enfin, les deux concepts pour migrants et pour jeunes valaisans s'inscrivent dans le setting « coordination ». La majorité des projets est mise en œuvre par le CIPRET Valais (5 projets) ou par

---

<sup>17</sup> La Loi sur la santé (800.1), l'Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive (818.120), la Loi sur la police du commerce (930.1) et l'Ordonnance concernant la loi sur la police du commerce (930.100) sont consultables sur le site internet du canton du Valais : <https://www.vs.ch/web/accueil/legislation-cantonale>

<sup>18</sup> Le concept du programme se trouve dans la *Demande de financement*.

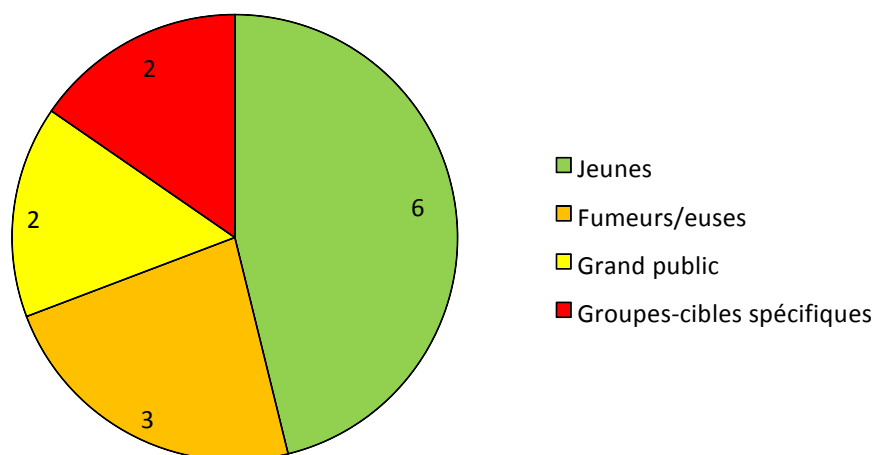
Promotion Santé Valais (3 projets) qui chapeaute le CIPRET. Les trois projets restants sont gérés soit par Addiction Valais (« Cool and clean », « Je gère ») soit par le Service de la santé publique (« Application de la Loi sur la santé »).

T 4.1: Projets nouveaux et existants du Programme cantonal de prévention du tabagisme valaisan

Nouveau	Existant
Cool and clean	Apprentissage sans tabac
Concept prévention tabac « jeunes valaisans » (pré-projet)	Expérience non-fumeur
Concept de prévention pour migrants	Je gère
Achats-tests tabac	Entreprise sans fumée
Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaire	Enfance sans fumée
	Évaluation campagne de sensibilisation à la BPCO
	Information-conseil/publication
	Application de la Loi sur la santé

Le graphique G 4.1 montre la répartition des projets par groupes-cibles. Le Programme cantonal valaisan se focalise principalement sur les jeunes. Six projets visent ce groupe. Trois projets sont prévus pour les fumeurs/euses : « Entreprise sans fumée », « Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaires », ainsi que l'évaluation de la campagne de sensibilisation à la BPCO (avant-projet). Deux projets s'adressent au grand public (« Information-conseil/publication » et « Application de la Loi sur la santé »). Deux projets ciblent des groupes spécifiques (« Concept de prévention pour migrants » et « Enfance sans fumée »). En plus de ces 13 projets, le programme englobe également le pilotage et l'évaluation en tant que projets de type P (pilotage).

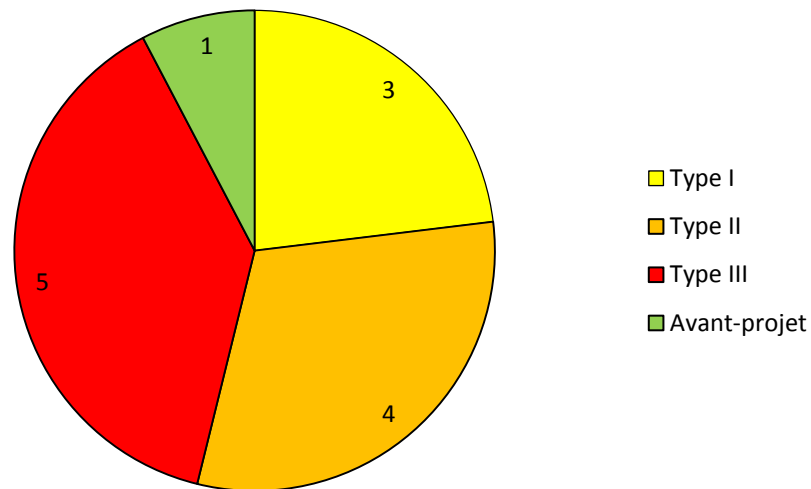
G 4.1: Répartition des projets par groupe-cible (N=13)



Le graphique G 4.2 illustre la répartition des projets selon leur type. Le PCPT valaisan comprend 5 projets de type III. On recense encore quatre projets nationaux de type II, trois projets de type I ainsi qu'un avant-projet.

G 4.2: Répartition des projets par type de projet (N=13)

---

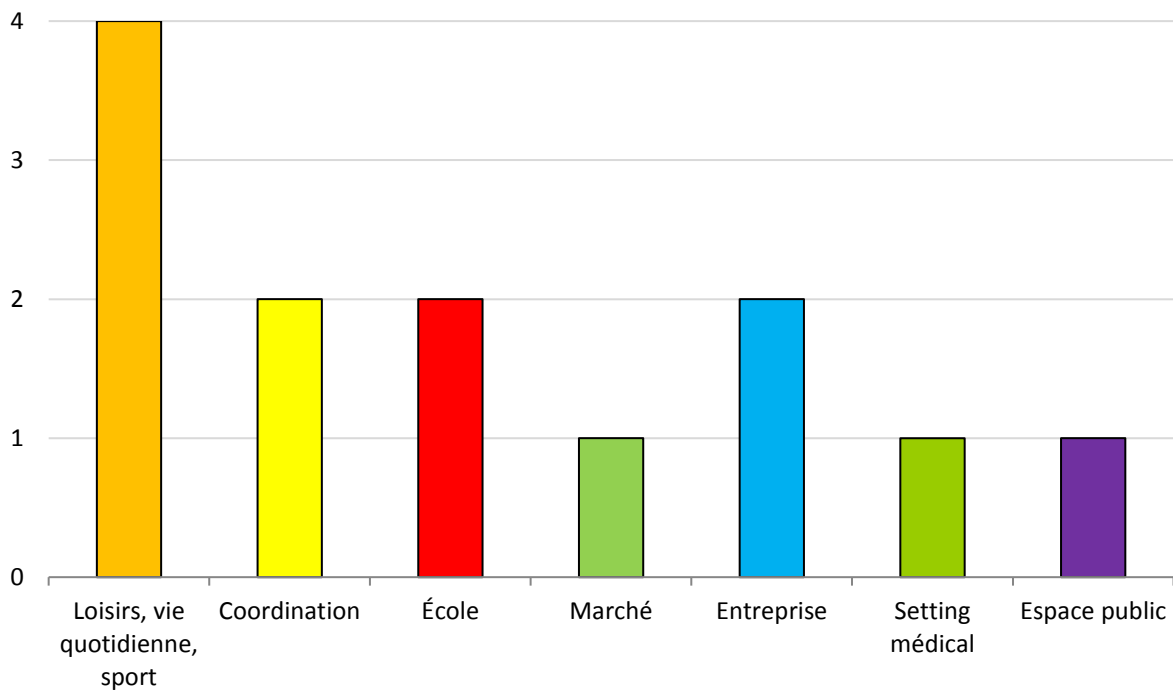


---

Le graphique G 4.3 montre la répartition des 13 projets valaisans selon les sept settings (loisirs, vie quotidienne, sport ; coordination ; école, marché ; entreprise ; setting médical ; espace public). Le setting le plus important du Programme cantonal valaisan est le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », qui compte quatre projets (« Information-conseil/publication », « Cool and clean », « Campagne tabagisme et maladie cardiovasculaire » et l'évaluation de la campagne BPCO). Ces quatre projets se focalisent sur le grand public, les jeunes ainsi que les fumeurs/euses. Suivent les settings « école », « entreprise » et « coordination », qui comptent chacun deux projets. Enfin, les settings « espace public », « marché » et « médical » comptent un projet chacun (« Application de la Loi sur la santé », « Achats-tests tabac » et « Enfance sans fumée »). Il est à noter que les projets ne peuvent pas toujours être clairement catégorisés dans un seul setting. Lorsqu'un projet est mis en œuvre dans plusieurs settings, il est attribué au setting dominant dans lequel il se déroule.

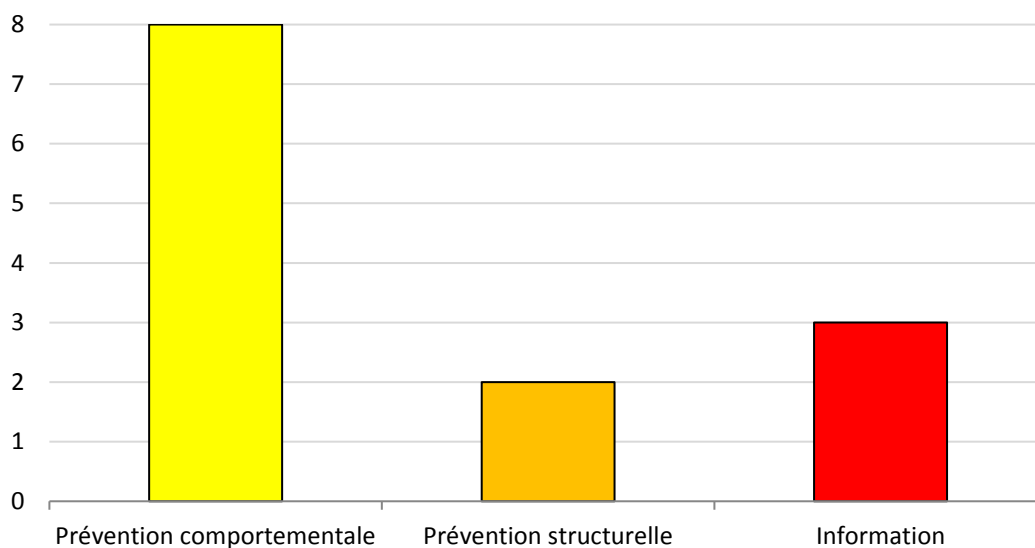


G 4.3: Répartition des projets par setting (N=13)



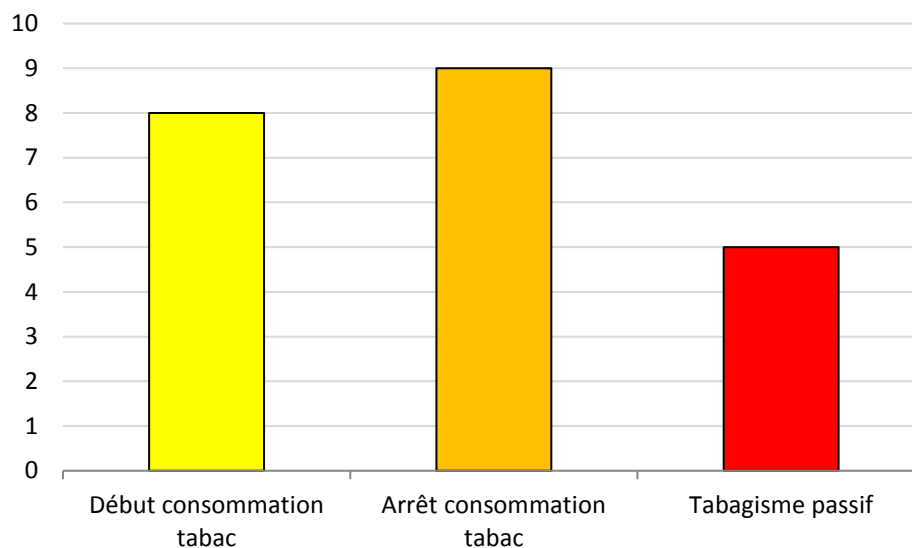
Le graphique G 4.4 met en évidence la répartition des projets selon le domaine d'action. La prévention comportementale est de loin le domaine d'action le plus important dans le PCPT valaisan. Les huit projets de prévention comportementale se focalisent prioritairement sur les jeunes, ainsi que sur les settings « école » et « entreprise ». Deux projets visent la prévention structurelle, dans les settings « espace public » et « marché ». Dans le domaine d'action relatif à l'information, on compte trois projets dont deux sont mis en œuvre dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », et un dans le setting médical (« Enfance sans fumée »).

G 4.4: Répartition des projets par domaine d'action (N=13)



Le graphique G 4.5 illustre les différentes dimensions poursuivies par le PCPT. Huit projets visent à prévenir l'entrée en consommation, et neuf projets cherchent à encourager l'arrêt de la consommation de tabac. En comparaison avec les autres cantons, le Programme cantonal valaisan compte un grand nombre de projets visant à protéger du tabagisme passif. Les cinq projets poursuivant cet objectif couvrent des settings et des groupes-cible très variés. Il s'agit des projets « Cool and clean », « Enfance sans fumée », « Information-conseil/publication », « Application de la Loi sur la santé » et « Concept de prévention pour migrants ».

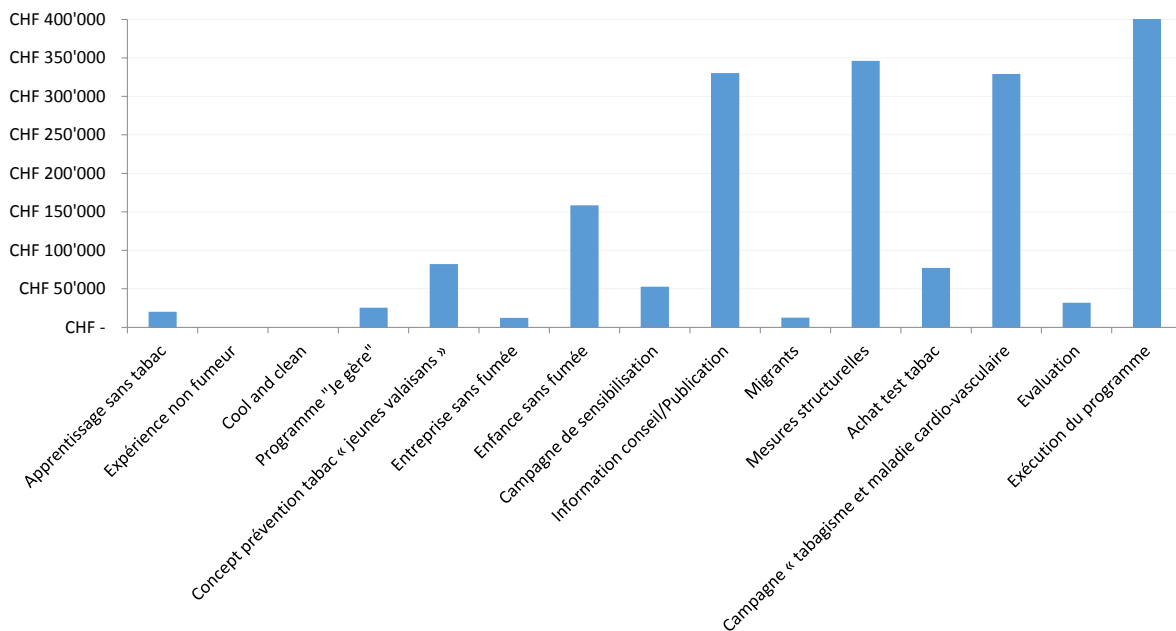
G 4.5: Répartition des projets par dimension



Remarque: certains projets comportent plusieurs dimensions

Les coûts budgétés pour les quatre ans du programme (tels qu'indiqués dans la demande de financement du PCPT valaisan) se montent à CHF 1'551'904 pour l'ensemble des projets. Le coût des différents projets varient entre CHF 12'100 (« Entreprises sans fumée ») et CHF 346'000 (« Application de la Loi sur la santé ») (cf. G 4.6). A noter que la demande ne contient aucune indication budgétaire pour la « Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaire », étant donné que ce projet ne faisait pas encore partie du PCPT lors du lancement de ce dernier. Ce projet se monte à CHF 329'015, qui doivent donc également être pris en compte et portent le budget du PCPT à CHF 1'880'919. Les budgets d'« Expérience non-fumeur » et de « Cool and clean » ne sont quant à eux pas inclus dans ce total, car ils sont financés par le FPT via la direction nationale de ces projets (AT-Suisse, Swiss Olympic). Un taux d'occupation d'environ 5% est consacré au projet « Expérience non-fumeur », et de 30% au projet « Cool and clean ». Enfin, les coûts se montent à CHF 32'000 pour l'évaluation du programme, ainsi qu'à CHF 403'000 pour son pilotage.

#### G 4.6: Aperçu du coût total des projets



Remarque : en raison de possibles fluctuations budgétaires, ces chiffres sont indicatifs et ne correspondent pas toujours exactement aux investissements réels.

#### 4.2.2 Évaluation selon les critères

La partie suivante évalue le concept du programme présenté ci-dessus (et non pas sa mise en œuvre). Cette analyse se base d'une part sur les expertises internes et externes de la demande de financement du PCPT du Valais. Elle se base d'autre part sur les critères d'évaluation (évidence empirique, cohérence intra-politique, cohérence inter-politique).

##### Expertises internes et externes

Après le dépôt de la demande de financement du programme auprès du FPT le 21 décembre 2012, celle-ci a fait l'objet de deux expertises par des expert-e-s externes mandaté-e-s par le FPT ainsi que d'une expertise interne au FPT. Les éléments essentiels de ces trois expertises ont été transmis au responsable du programme du canton du Valais le 18 avril 2013 dans une communication du FPT.<sup>19</sup> Les principales remarques soulevées par les expertises sont les suivantes :

- « Achat test tabac » : l'objectif d'outcome qui prévoit que 30% des établissements connaissent la législation en matière d'interdiction de publicité pour les produits du tabac est trop peu ambitieux.
- Le projet « Campagne de sensibilisation » manque de cohérence ; il mêle les résultats d'une campagne réalisée lors du programme précédent (activités, outcomes, impacts) avec son évaluation à venir dans le cadre du PCPT.
- Projet « Je gère » : premièrement, il n'est pas précisé quand et de quelle manière l'outcome du projet (« 30% des élèves ont acquis de nouvelles connaissances en matière de consommation du tabac ») sera mesuré. Deuxièmement, si l'enquête auprès des élèves est prévue peu après leur participation au projet,

<sup>19</sup> Communication du FPT à Promotion Santé Valais, 18.04.2013.

l'objectif de 30% paraît particulièrement peu ambitieux. Troisièmement, l'enquête auprès des élèves devrait mesurer l'amélioration de leurs connaissances quant à la nocivité du tabac et non pas se limiter à mesurer leurs connaissances sur le tabac lui-même.

- Les projets « Je gère » et « Expérience non-fumeur » prennent tous deux place en milieu scolaire et visent le même public cible ; la demande devrait faire état d'éventuelles synergies entre les deux projets.
- « Enfance sans fumée » : le nombre de participant-e-s n'est pas mentionné ; il s'agirait pourtant d'un indicateur essentiel pour juger de la réussite du projet. La manière dont les résultats du projet seront évalués (concept d'évaluation) n'est pas mentionnée non plus.
- Le modèle d'efficacité de certains projets pourrait être mieux précisé, en particulier concernant les campagnes de sensibilisation, et se baser d'avantage sur la littérature scientifique en la matière.
- Une attention plus grande portée à la population migrante dans le programme permettrait de renforcer sa dimension « égalité des chances ». Des mesures spécifiques devraient alors être planifiées afin de toucher cette population plus difficile d'accès.
- Les coûts du projet « Enfance sans fumée » sont insuffisamment justifiés.
- De manière générale, une présentation plus claire et transparente du détail des coûts relatifs à chaque projet serait souhaitée.

Il convient de noter que les expertises, en raison du mandat qui leur avait été confié, se concentraient uniquement sur les points du programme nécessitant une amélioration, d'où le fait qu'aucun point positif ne soit répertorié. La liste des points ci-dessus n'est en conséquence aucunement liée à la qualité générale de la demande de financement.

### Évaluation selon les critères

La partie suivante est consacrée à l'analyse du concept du programme valaisan de prévention du tabagisme. Les trois critères qui ont été définis dans le modèle d'évaluation (chapitre 3) sont appliqués. Premièrement, le critère de l'évidence empirique est utilisé pour observer dans quelle mesure la définition du programme se base sur des connaissances validées (littérature scientifique, évaluations spécialisées, expérience cantonale en la matière) afin de poursuivre les effets visés. Deuxièmement, le critère de la cohérence intra-politique permettra d'examiner si l'articulation des différents projets et des différentes mesures planifiées permettent d'œuvrer à une efficacité optimale du programme. Troisièmement, le critère de la cohérence inter-politique permettra d'analyser l'articulation du programme avec les autres politiques publiques qui présentent une interface avec la prévention du tabagisme (par ex. éducation, famille).

### Evidence empirique

Le concept du Programme cantonal valaisan est fondé sur une analyse des données empiriques cantonales et nationales, ainsi que sur l'évidence scientifique. De plus, l'expérience et le savoir-faire de divers acteurs cantonaux sont pris en compte dans le cadre de groupes de travail, et intégrés dans le programme et dans les projets (groupes de référence de la campagne « Grossesse sans tabac » et de la campagne cardio-vasculaire). Enfin, le PCPT est basé sur une logique évaluative qui permet de faire le point régulièrement sur les activités (évaluation intermédiaire de la campagne cardio-vasculaire, évaluation de la campagne BPCO, évaluation du projet « Je gère »).

Les données utilisés pour définir les orientations générales du programmé étaient issues des enquêtes nationales (Enquête suisse sur la santé, Monitoring suisse des addictions). Ainsi, le constat d'une hausse de la prévalence chez les femmes valaisannes de 35 à 49 ans (EES) a encouragé à choisir les femmes comme un des groupes prioritaires du PCPT et à créer un projet spécifique au cadre familial et à la petite enfance. De même, le troisième objectif d'impact focalise sur la fumée passive. Il a été défini suite aux constats empiriques menés dans le canton d'une part, et sur la base de la littérature scientifique d'autre part (notamment concernant l'exposition dans la sphère privée). Enfin, les premiers et deuxièmes objectifs d'impact prennent pour cible

respectivement les jeunes et les fumeurs/euses, ce qui concorde également avec la hausse de la consommation constatée chez les jeunes hommes valaisans (15-34 ans). De plus, le programme s'est basé sur des enquêtes cantonales pour élaborer la stratégie à destination de certains groupes-cibles. Par exemple, le PCPT a décidé de prendre en main activement la question du tabagisme chez les populations migrantes, sur la base d'une analyse cantonale des besoins en matière de promotion de la santé et de prévention.<sup>20</sup> De même, le besoin d'intervention chez les écoliers valaisans se fonde sur une étude cantonale.<sup>21</sup>

Au niveau des projets, quatre projets de type II sont intégrés dans le PCPT. Ceux-ci sont évalués régulièrement au niveau national. Les résultats de ces évaluations et leurs éventuelles répercussions sur les stratégies de mise en œuvre ne sont en revanche pas mentionnés explicitement dans le concept du programme, ce qui aurait permis de le renforcer. Pour les projets « Concept prévention tabac „jeunes valaisans“ » et « Concept de prévention migrants », des revues de la littérature ainsi que la création d'un groupe d'expert-e-s de terrain étaient planifiées, afin de faire profiter ces projets de l'évidence scientifique et empirique.

### Cohérence intra-politique (cohérence interne)

Dans l'ensemble, la cohérence interne du programme est bonne, tant en regard des groupes-cibles que des domaines d'action choisis. Tandis que les jeunes constituent le groupe-cible principal, de nombreux autres groupes bénéficient également d'interventions dans le cadre du PCPT. Les objectifs d'impact et l'agencement des différentes mesures sont cohérents avec l'analyse de l'évidence scientifique et empirique. Sur les 13 projets, six s'adressent aux jeunes avec diverses interventions prévues dans les écoles, les entreprises, le marché, le temps libre, le sport ainsi que le setting « coordination ». En plus des settings, l'équilibre entre les domaines d'action est également bon : les jeunes bénéficieront d'information, de prévention comportementale et de prévention structurelle. Les fumeurs/euses sont ciblé-e-s par trois projets dans les settings « entreprise » et « loisirs, vie quotidienne, sport », et sont couvert-e-s par tous les domaines d'action. La protection contre le tabagisme passif a également une grande importance dans le PCPT (cinq projets). Enfin, bien que ne faisant pas partie des objectifs d'impact, le grand public et les groupes-cibles spécifiques (migrant-e-s) sont fortement ciblés par le PCPT. Au final, le programme valaisan contient tous les groupes importants, et fait preuve d'une bonne combinaison de mesures dans une grande variété des settings.

La cohérence interne au niveau des domaines d'intervention est également bonne. Les activités d'information sont diversifiées et s'adressent au grand public ainsi qu'aux fumeurs/euses. La prévention structurelle et ciblée dans les settings « marché » et « espace public ». Il convient de souligner que le canton du Valais cible tous les aspects structurels: fumée passive, vente aux mineurs et publicité. En revanche, le PCPT comprend des achats-tests, mais aucune formation du personnel des points de vente n'est prévue. Un tel élément pourrait augmenter l'impact du projet, d'autant plus que ce projet est nouveau dans le canton. Par ailleurs, le PCPT du Valais prend en compte l'égalité des chances. Il est prévu de s'adresser à la population migrante dans le cadre de deux projets (« Enfance sans fumée », « Concept de prévention pour Migrants »). Il faut finalement relever que le programme ne prévoit pas explicitement d'activités spécifiques pour les jeunes fumeurs, comme des mesures de détection précoce ou des cours d'aide à l'arrêt. L'intégration de cet aspect aurait renforcé la cohérence du programme.

### Cohérence inter-politique (cohérence externe)

La cohérence externe du programme est très bonne, et un grand nombre de secteurs sont pris en compte. Les différents groupes de référence qui ont été prévus permettent d'intégrer les différents acteurs cantonaux

---

<sup>20</sup> Demande de financement, p. 9 : Astori S., Riva-Mossmann S., Rupp S. (2012). *Programme national Migration et santé (phase II 2008-2013) de l'OFSP : Analyse de besoin de l'offre cantonale du Valais en matière de promotion de la santé et de prévention à l'intention des familles d'enfants de 0-6*. Monthey.

<sup>21</sup> Demande de financement, p. 8 : Clerc Bérod, A. (2012). *La consommation de tabac, d'alcool et de cannabis chez les écoliers valaisans en 2010*. Sion : Addiction Valais.

utiles à la prévention du tabagisme, et de se coordonner avec les secteurs associés. Par exemple, le pilotage stratégique du PCPT est placé sous la responsabilité du groupe référence du CIPRET, dans lequel Addition Valais, Promotion Santé Valais ainsi que des expert-e-s médicaux sont représenté-e-s. De même, le groupe d'accompagnement politique du PCPT (Commission cantonale de promotion de la santé) permet l'échange direct avec le département de la Santé.

En plus de la santé et de la haute administration, le PCPT est coordonné avec le domaine du sport. Une intensification de la collaboration entre les acteurs privés et l'administration cantonale a lieu grâce au nouveau projet « Cool and clean ». Tandis que le responsable du projet est affilié à Addition Valais, l'Office cantonal du sport est intégré au groupe de référence du projet. De plus, ce projet devrait permettre d'agrandir le réseau des multiplicateurs/trices dans le setting sport, en incluant les clubs et fédérations sportives dans la prévention du tabagisme. La collaboration avec les polices municipales est également prévue dans le cadre des projets de prévention structurelle. En outre, le programme prévoit de répertorier les organisations actives dans le domaine de la migration, afin de pouvoir y intégrer la prévention du tabagisme. Finalement, le PCPT projette de renforcer la collaboration avec le secteur médical via le projet « Enfance sans fumée » (hôpitaux, sages-femmes, infirmières puéricultrices).

### **4.3 Organisation**

Cette section examine l'organisation effective du programme durant sa mise en œuvre. Différents éléments sont pris en considération : la qualité de la coordination entre les acteurs, les capacités d'adaptation de la structure organisationnelle en cas de difficultés, ainsi que les aspects financiers du PCPT. L'organisation du programme et d'abord décrite, puis évaluée selon les critères, ce à trois niveaux (articulation avec le cadre national, organisation du programme au niveau cantonal, organisation au niveau des projets).

#### **4.3.1 Description**

Concernant la structure hiérarchique, le Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) est le donneur d'ordre qui a donné son feu vert au Programme cantonal. Le PCPT est en outre soutenu par un groupe d'accompagnement politique (Commission cantonale de promotion de la santé). La direction générale du programme revient à Promotion Santé Valais, et son pilotage stratégique au groupe de référence du CIPRET. Enfin, la direction opérationnelle du programme est assurée par le CIPRET.

Les organismes suivants assument la responsabilité de la mise en œuvre de projets sur le terrain :

- CIPRET Valais/Promotion Santé Valais
- Fondation Addiction Valais
- Service de la santé publique

Les organisations les plus engagées sont le CIPRET/PSV, qui sont responsables de dix projets, suivi d'Addiction Valais qui gère deux projets.

#### **4.3.2 Évaluation selon les critères**

L'évaluation de l'organisation du programme se base sur deux critères : l'adéquation pour la mise en œuvre et la durabilité. Pour juger de l'adéquation pour la mise en œuvre, les différents niveaux du PCPT sont examinés : l'adéquation du Programme cantonal au Programme national tabac (PNT), la collaboration entre le canton et le FPT, ainsi que l'organisation au niveau du programme et au niveau des projets.

## Programme national tabac

Le PNT fixe la stratégie nationale de prévention du tabagisme, avec pour horizon la diminution des conséquences néfastes de la consommation de tabac en Suisse (décès et maladies). À cet effet, 11 objectifs stratégiques ainsi que les quatre domaines d'action prioritaires suivants sont définis : (i) l'information et la sensibilisation de l'opinion, (ii) la prévention structurelle (ou protection de la santé et réglementation du marché), (iii) la prévention comportementale, ainsi que (iv) la coordination et la collaboration.<sup>22</sup> Cette stratégie nationale guide le FPT dans sa tâche d'allocation des ressources financières. La partie qui suit se penche brièvement sur l'articulation entre la stratégie cantonale (en fonction de ses besoins et priorités) et la stratégie nationale.

La décision de lancer un Programme cantonal de prévention du tabagisme a été prise conjointement par Promotion Santé Valais et le CIPRET. Le programme a été vu comme une opportunité de bénéficier de financements supplémentaires et de lancer des nouveaux projets qui étaient en gestation dans le canton. Le canton a décidé de poursuivre les objectifs n°1 (ne pas fumer va de soi), n°2 (connaissance sur la nocivité du tabac et acceptation de la prévention), n°7 (engagement des cantons), n°8 (jeunes), et n°9 (fumeurs/euses) du Programme national tabac. La mise en œuvre des projets tels qu'ils ont été planifiés dans le PCPT devrait permettre de contribuer à la poursuite de ces objectifs nationaux.

## Collaboration canton-FPT

La collaboration entre le canton, en particulier la direction du programme, et le FPT constitue un facteur organisationnel important. Les interactions entre ces deux acteurs a une influence lors de différentes phases : la rédaction et l'acceptation de la demande de financement du programme, sa mise en œuvre (adaptation à un nouveau système et de nouvelles règles, suivi), de même que l'évaluation des projets ou du programme.

*Dépôt et acceptation de la demande de financement* : le programme a été rédigé par Promotion Santé Valais et le CIPRET, en accord avec les responsables de projets. Après un temps d'adaptation aux nouvelles règles associées aux programmes de prévention du tabagisme, la direction du programme estime que le processus n'a pas posé de problèmes particuliers. L'effort pour rédiger la demande de financement a toutefois été considéré comme passablement important. Le canton du Valais a déposé sa demande auprès du Fonds en décembre 2012, et le FPT l'a acceptée en avril 2013, sous réserve de certaines conditions (cf. infra). En comparaison intercantonale, l'acceptation de la demande valaisanne a été plutôt simple et rapide. Dans sa réponse, le FPT souligne la bonne qualité générale de la demande de financement du Valais.

*Financement* : l'opportunité d'un nouveau financement a constitué une des raisons principales du lancement du programme, d'autant plus que le canton ne finance pas directement la prévention du tabagisme en Valais. Par ailleurs, les responsables du PCPT valaisan craignent pour l'avenir du financement des activités de prévention du tabagisme dans le canton. Des incertitudes existent quant au système de financement futur du FPT, et une information sur le moyen-terme serait considérée comme utile.

*Mise en oeuvre (nouveau système et nouvelles règles)* : les activités de prévention du tabagisme dans le canton était déjà fortement coordonnées avant le programme. Le CIPRET officie depuis longtemps comme intermédiaire entre les différents acteurs ainsi que comme instance de pilotage. De même, la collaboration entre les responsables de projets était déjà requise afin de coordonner les activités dans le Haut et le Bas-Valais. La taille du canton et les réseaux d'interconnaissance avait permis une bonne mise en réseau des acteurs de la prévention du tabagisme et de leurs partenaires externes. De même, la position clé de PSV et du CIPRET au sein du réseau socio-sanitaire ainsi que leurs liens avec le canton les avaient déjà placés dans un rôle central. Ainsi, le PCPT n'a pas impulsé une nouvelle dynamique de centralisation des activités comme ça a pu être le cas dans d'autres cantons, mais a plutôt accentué une tendance déjà existante. Le rôle de pilotage du CIPRET

---

<sup>22</sup> <http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00041/00613/?lang=fr>

a été notamment renforcé en regard de la diversification des activités de prévention ainsi que de l'investissement de nouveaux secteurs.

*Évaluation* : selon la direction du PCPT, l'obligation d'auto-évaluer les projets a été une opportunité pour mener les partenaires de projets à adopter une logique évaluative pour les projets qu'ils/elles dirigent. Ces évaluations ont également été l'occasion de formaliser la relation avec les responsables de projets et de faire le point sur les projets sur la base d'éléments tangibles. Pour le CIPRET, qui avait déjà adopté une approche évaluative à l'interne, ces outils ont été utilisés dans le cadre des activités usuelles. Les responsables de projets ont également souligné les avantages de l'évaluation, qui met en évidence les éventuelles nécessités d'adaptations. Ils/Elles relèvent également que le nouveau système a permis d'explicitier la logique générale d'intervention du canton, ainsi que de clarifier les objectifs. Les responsables du programme et des projets ont fourni des auto-évaluations de haute qualité. Finalement, la direction du programme émet le vœu que l'évaluation externe du PCPT offre l'occasion de mettre en cohérence la stratégie future du canton avec la vision globale ainsi que les exigences du FPT en termes de financement afin de réduire les incertitudes à l'avenir.

- Le PCPT a renforcé la logique déjà existante de centralisation et de coordination des activités par le CIPRET.
- Le nouveau système a été l'occasion de diffuser une logique évaluative dans le canton, ainsi que d'améliorer la lisibilité de la stratégie cantonale en l'explicitant.

#### Organisation du programme au niveau cantonal

La partie suivante présente l'organisation du programme et évalue la manière dont le pilotage et la coordination des activités cantonales en matière de prévention du tabagisme ont été menées.

*Plus-value du programme* : les bénéfices du PCPT sont nombreux selon les acteurs/trices du canton. En premier lieu, l'engagement du niveau national et l'introduction de programmes cantonaux dans toute la Suisse ont permis de rehausser la légitimité de la prévention du tabagisme sur le terrain. Cette visibilité accrue a permis de remettre la thématique à l'ordre du jour. Pour la direction du PCPT, le programme a permis d'engager du personnel additionnel ainsi que d'améliorer la couverture des interventions, puisque la prévention du tabagisme était moins présente dans le Haut-Valais avant le PCPT. Toujours selon la direction du programme, le PCPT a permis de renforcer la notoriété du CIPRET comme centre de référence, et de gagner en légitimité auprès du Conseil d'Etat et du Service de la santé publique. Pour les responsables de projets, le PCPT a permis de renforcer la coordination entre les projets se penchant sur les mêmes publics-cibles ou les mêmes thématiques, ainsi que de rationaliser les ressources humaines et financières. Finalement, le programme a renforcé la collaboration entre les acteurs privés et les publics autour des activités de mise en œuvre.

- Le nouveau système a permis d'accroître la visibilité et la légitimité de la prévention du tabagisme, notamment auprès des décideurs/euses du canton.
- Le PCPT a permis une meilleure couverture des activités dans le Haut-Valais.

#### Organisation au niveau des projets

L'organisation au niveau des projets inclut la collaboration entre les responsables de projets et la direction du programme, les différentes formes de coopération entre projets au sein du programme, la collaboration avec les partenaires externes de mise en œuvre ainsi que la coopération intercantonale avec d'autres acteurs de la prévention du tabac.



*Collaboration entre la direction du programme et les responsables de projets* : les acteurs sont unanimes pour dire que la collaboration entre les responsables de projets et la direction du programme a été très bonne et a profité aux projets. La collaboration les entre acteurs/trices du CIPRET est très étroite, mais les autres responsables de projets sont également très satisfaits des échanges et du suivi assuré par le CIPRET (sport, SSP). Il a été souligné que le CIPRET et Addiction Valais partageaient une vision commune de la prévention (messages positifs, utilisation des médias sociaux) facilitant leur partenariat. Dans l'ensemble, le CIPRET a été très proactif dans son suivi des projets, et a mis son réseau à disposition des responsables de projets (médias, médecins, haute administration).

*Collaboration entre les projets* : les synergies possibles entre les différents projets ou partenaires sont bien exploitées. Les responsables de projets du Haut et du Bas-Valais ont collaboré dans le cadre de leurs projets communs. Certains projets ont mis leurs efforts en commun afin de recruter un nombre suffisant de participant-e-s pour pouvoir mettre sur pied des cours d'aide à l'arrêt (« Entreprise sans fumée », « Campagne cardio-vasculaire », « Information »). Des synergies intra-setting ont également eu lieu pour la promotion mutuelle des projets (setting entreprise). Les bons réseaux médicaux créés dans le cadre de certains projets auraient potentiellement pu servir dans le cadre d'« Enfance sans fumée ». D'une manière générale, les synergies sont favorisées et les doublons évités, grâce à la culture du dialogue instaurée dans le réseau ainsi qu'au fait que la majorité des projets est gérée par des collaborateurs/trices du CIPRET, qui collaborent étroitement entre eux/elles.

*Collaboration avec les partenaires externes* : l'existence de liens étroits avec différents acteurs externes a bénéficié à plusieurs projets, alors que des difficultés dans les collaborations ont compliqué la mise en œuvre de certaines mesures. Dans le cadre de « Cool and clean », la collaboration avec l'Office du sport a permis d'intervenir dans les cours « Jeunesse et Sport » et d'atteindre les fédérations sportives cantonales. Le projet « Enfance sans fumée » a également reposé sur des partenariats externes. Tandis que la collaboration avec l'hôpital n'a pas pu être concrétisée comme souhaité, les sages-femmes ont démontré de l'intérêt pour le projet et ont permis l'accès au groupe-cible. Le succès des collaborations pour « Expérience non-fumeur » a été contrasté : les enseignant-e-s ont bien mieux réagi au projet en Haut-Valais que dans le Bas-Valais. Pour le setting « école », la collaboration avec les infirmières scolaires pourrait être améliorée. Dans le cadre d'« Entreprise sans fumée », le secteur du bâtiment s'est avéré plus difficile d'accès.

*Collaboration intercantonale* : la question des bénéfices de la collaboration intercantonale ne fait pas l'unanimité dans le canton. La direction du programme n'est pas convaincue de la plus-value des journées nationales, qui focalisent insuffisamment sur les bonnes pratiques. La question de l'équilibre entre les cantons dans le partage et la communication des bonnes pratiques est également soulevée. Les responsables de projets font quant à eux état d'expériences positives de collaborations intercantionales et de soutien mutuel : « Cool and clean » avec les réunions nationales et romandes, Addiction Valais avec la Fondation Neuchâtel Addictions, ou encore le soutien du CIPRET de Fribourg dans la mise en place des achats-tests en Valais. Pour « Apprentissage sans tabac », les effets de la frontière linguistique sont particulièrement visibles : alors que la partie romande souligne le peu d'échanges intercantonaux et le problème constitué par le flux d'information en allemand, la partie haut-valaisanne fait état d'une forte coopération avec la Suisse alémanique (Saint-Gall), qui permet de simplifier la mise en œuvre du projet. Le recrutement des entreprises pour « Entreprise sans fumée » a été mené en collaboration avec le canton de Vaud. Dans l'ensemble, les collaborations intercantionales ont donc profité au PCPT et permis de renforcer la mise en place et la mise en œuvre des projets.

- Les synergies internes ont été fructueuses et un grand nombre de partenaires externes ont permis d'accéder aux groupes-cibles visés par le PCPT.

- Dans l'ensemble, le PCPT a bénéficié des collaborations intercantionales, particulièrement nombreuses dans le cas du Valais.

## Durabilité

*Financement et ressources* : les ressources financières mises à disposition par le FPT ont permis d'intensifier les efforts dans le canton du Valais. Avec le PCPT, cinq nouveaux projets ont été lancés, par lesquels de nouveaux groupes-cibles ont pu être touchés. Pour les acteurs cantonaux, ces ressources permettent de réduire les incertitudes politiques et locales. Au niveau des projets, l'instabilité dans le financement d'« Apprentissage sans tabac » a dû être compensée. Il a été décidé d'assurer la continuation d'« Apprentissage sans tabac », celui-ci ayant fait ses preuves dans le canton puisqu'il touche près de 1'000 apprentis-e-s par année. Il a par ailleurs été décidé de différer pour l'instant le projet « Ready4life » (renforcement de l'estime de soi chez les écoliers/ères), qui se trouve encore dans une phase pilote.

- Les financements reçus grâce au PCPT permettent de réduire les incertitudes politiques liées à la prévention du tabagisme.
- L'arrêt du financement d'« Apprentissage sans tabac » a engendré des problèmes de durabilité.

*Compétences managériales* : les compétences managériales de la direction du programme peuvent être évaluées positivement. De nombreux organismes et partenaires stratégiques utiles à la prévention du tabagisme étaient inclus dans le PCPT, dans les groupes de référence ou en tant que partenaires de mise en œuvre. De plus, le CIPRET a activement soutenu les responsables de projets dans leur tâche. Les membres du PCPT ont réagi avec flexibilité en cas de difficultés financières (« Apprentissage sans tabac ») ou organisationnelles (« Campagne cardio-vasculaire »). Les activités menées dans le cadre du programme ont su s'adapter à la demande ainsi qu'aux réalités de terrain. Le CIPRET a également fourni un appui thématique à ses partenaires sur la question du tabagisme (Addiction Valais, « Cool and clean »).

- Le management du PCPT par le CIPRET a été très bon, tant en matière de mise en réseau, de monitoring des projets que de soutien thématique.

## 4.4 Outputs

### 4.4.1 Évaluation selon les critères

Dans la partie suivante, les trois projets dont la mise en œuvre n'a duré qu'une année sont brièvement présentés. Les suites données à ces (pré-)projets ainsi que leurs conséquences pour la cohérence du PCPT sont explicitées. L'analyse porte ensuite sur les dix projets mis en œuvre. Une comparaison entre les prestations initialement prévues et celles effectivement fournies par chacun des projets est effectuée, afin de pouvoir juger les outputs selon le critère de l'adéquation, puis de l'efficacité. Il convient de rappeler que toutes les prestations de prévention du tabagisme menées dans le canton du Valais ne sont pas incluses dans cette analyse, mais uniquement celles faisant partie du PCPT. Pour cette raison, l'analyse de la couverture de chacun des settings proposée ci-dessous doit être appréhendée avec prudence. Par exemple, le projet Facebook est mené actuellement en Valais dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport », mais ne fait pas partie du PCPT et donc de la présente évaluation.

## Projets courts et pré-projets

Nous présentons ici les deux pré-projets du PCPT valaisan ainsi qu'un projet court ayant duré une seule année. En raison de leur statut particulier (projets préparatoires ou projets évaluatifs), ces (pré-)projets sont donc analysés ici à part.

*Concept de prévention pour Migrants (CHF 12'600)* : ce projet de type III avait pour but d'élaborer un « concept de prévention migrants » afin de mieux cerner les besoins de cette population en matière de prévention du tabagisme (information, aide à l'arrêt), et de faire le point sur les projets et institutions existant dans ce domaine en Valais. Le point de départ du projet était la volonté d'améliorer l'accès des migrant-e-s à la promotion de la santé, ainsi que de se donner les moyens d'atteindre les personnes issues de la migration en raison de la plus haute prévalence du tabagisme dans cette catégorie de la population. En ce sens, ce projet constitue un pas vers la spécialisation de certaines activités de prévention du tabagisme envers des groupes-cibles spécifiques dans le canton, ce qui contribue à l'égalité des chances. Ce projet a débouché sur la rédaction du concept de prévention pour migrant-e-s d'une part (2014), ainsi que sur l'engagement d'une coordinatrice pour lancer le projet « Femmes Tische » dans le canton d'autre part (printemps 2016). Cette étape très concrète permettra de mettre en place des activités de prévention spécifiquement dédiées à ce groupe-cible, ce qui constituera une plus-value pour le PCPT. Par ailleurs, le projet visait également à définir et intégrer une composante « migrant-e-s » dans chaque campagne de sensibilisation : cela a été fait pour « Enfance sans fumée », mais pas pour la campagne cardio-vasculaire.

*Concept prévention tabac „jeunes valaisans“ (CHF 82'104)*: ce pré-projet avait pour objectif l'élaboration d'un rapport (2013-2014) qui visait les éléments suivants : faire un état de la littérature, faire le point sur les interventions menées auprès des jeunes dans le canton, définir les besoins des jeunes valaisan-ne-s en matière de prévention, et enfin définir les moyens d'intervention efficaces auprès de ce groupe. Le « concept » visait également à favoriser la coordination entre les acteurs de la prévention ainsi que les synergies et l'efficacité des projets en la matière.<sup>23</sup> Suite à ce rapport, il était prévu de mettre en œuvre certaines mesures pour renforcer la prévention de l'entrée en consommation ainsi que l'aide à l'arrêt chez les jeunes dans le canton. Les mesures projetées auraient été mises en œuvre en 2014-2015, et incluaient notamment la formation en intervention brève de professionnel-le-s en lien avec la jeunesse, une campagne d'information sur la loi et les dangers de la consommation chez les jeunes via des affichages dans les points de vente et établissements publics, ainsi que des actions de prévention par les pairs.

Une première requête a été déposée auprès du FPT concernant le futur de ce projet (sous forme de « Programme tabac jeunes valaisans 11-15 ans 2014-2017»), puis une seconde faisant suite à des demandes d'informations supplémentaires. La requête a finalement été refusée et le projet s'est arrêté à ce stade. Les principales raisons du refus étaient les suivantes : manque de fil rouge entre les différentes composantes du programme, trop grande envergure du programme, caractère informationnel du projet de prévention par les pairs, doublon de la campagne d'information projetée avec des campagnes déjà existantes. Le FPT a en outre suggéré que le volet « prévention par les pairs » soit transformé en projet-pilote, qui fasse l'objet d'une évaluation rigoureuse.<sup>24</sup> Il convient de souligner que certaines des mesures projetées auraient permis compléter le PCPT dans ses versants « prévention structurelle » et « détection précoce – aide à la désaccoutumance ». En revanche, d'autres composantes prévues par ce pré-projet, comme le renforcement des synergies et de la coordination des projets à destination des jeunes, relèvent en réalité plus du projet « Pilotage » du Programme que du pré-projet, et bénéficient déjà à ce titre d'un budget en conséquence (budget « Pilotage »).

*Évaluation de la campagne de sensibilisation à la BPCO (CHF 52'600)* : ce projet de type III consistait en l'évaluation de la campagne cantonale de sensibilisation à la BPCO (Bronchopneumopathie Chronique Obstructive),

---

<sup>23</sup> Demande de financement, pp. 40-41.

<sup>24</sup> Lettre du FPT à Promotion Santé Valais, 25.09.2014.

menée en Valais entre 2010 et 2013. Cette campagne avait compris des affiches, des tous-ménages, un site internet et des tests de dépistage en pharmacie. L'évaluation de cette campagne a ainsi eu lieu en 2013, durant la première année du PCPT. Le cœur de l'évaluation résidait dans une enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de la population valaisanne, menée par l'institut M.I.S Trend. Cette enquête a mis en évidence le succès de la campagne (69% des répondant-e-s connaissaient la BPCO). L'enquête a également été utilisée pour récolter certaines informations utiles pour le pilotage futur des activités de prévention du tabagisme (habitudes de consommation, volonté d'arrêt, fumée passive au domicile). Enfin, cette enquête a révélé des lacunes dans les connaissances de la population sur le tabagisme et les maladies cardio-vasculaires. C'est sur la base de ce résultat qu'il a été décidé de créer la « Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaire » pour le Valais (menée durant le PCPT). Ainsi, ce projet évaluatif a permis d'évaluer les effets de la campagne BPCO, de documenter les habitudes des valaisan-ne-s, et de définir de nouveaux axes d'information sur la base de l'évidence. Ce projet s'inscrit ainsi dans un pilotage rigoureux des activités de prévention du tabagisme dans le Valais.

### Projets mis en œuvre

Le tableau T 4.2 propose une vue d'ensemble de la réalisation des objectifs qui avaient été initialement fixés pour chacun des 10 projets mis en œuvre. Afin d'alléger la lecture, seuls les objectifs les plus importants sont reportés ici (une liste exhaustive des objectifs se trouve en annexe A.2). La catégorisation par couleur reflète le degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été définis par les responsables de projets (majorité des objectifs planifiés atteints : le projet est catégorisé « accompli » ; moitié des objectifs atteints : projet catégorisé « moyennement accompli » ; minorité des objectifs atteints : projet catégorisé « non accompli »). Le tableau doit toutefois être interprété avec prudence : le décompte est ici quantitatif et ne pondère pas les différents objectifs (par ex. en fonction de l'importance relative de chacun des objectifs du projet, de leur degré d'ambition, de l'environnement spécifique du projet, du fait que le projet soit nouveau ou pas). L'appréciation finale des projets faite par l'équipe d'évaluation se trouve au tableau T 4.3. Il convient de rajouter que les objectifs d'output totaux de certains projets sont accomplis lorsque l'on considère les trois années de mise en œuvre de manière cumulée et non pas annuelle. Cette nuance n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous (par ex. le nombre total d'établissement contrôlés pour l'« Application de la Loi sur la santé », bien que réparti de manière inégale sur les trois ans, est en réalité atteint).

T 4.2: Aperçu quantitatif de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome

Projet <i>Type de projet*</i>	Output**	Outcome**
Apprentissage sans tabac <i>Type II</i> Jeunes Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013-14 : 20 séances d'information dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices, 2014-15 : 15 séances, 2015-16 10 séances.</li> <li>2013-2014 : chaque participant-e est contacté-e 6 fois, 2014-15/2015-16 : 5 fois.</li> <li>Tous les participant-e-s fumeurs/euses sont contacté-e-s pour se voir proposer une consultation stop-tabac gratuite.</li> <li>2013-14/2014-15 : tests de CO effectués sur 10% des participant-e-s, 2015-16 : sur 5%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70% de taux de succès à la fin de l'année scolaire (= 70% de non-fumeurs/euses confirmé-e-s).</li> <li>1% des apprenti-e-s inscrit-e-s au départ du projet arrêtent de fumer pour participer.</li> </ul>
Expérience non-fumeur <i>Type II</i> Jeunes École	<ul style="list-style-type: none"> <li>2013-2014 : 20 activités dans des classes de 6-9<sup>ème</sup> année, 2014-2015/2015-16 : 10 activités.</li> <li>2013-14/2014-15 : 70 classes participantes, 2015-16 : 50 classes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% des élèves de 6-9<sup>ème</sup> année sont mieux informé-e-s et davantage critiques sur le tabagisme.</li> </ul>

<b>Cool and Clean</b> <i>Type II</i> <b>Jeunes</b> <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013/2014 : faire connaître « cool and clean » et le poste de délégué au grand public/aux partenaires/aux entraîneurs/euses.</li> <li>• 2013 : contacts avec 2-3 fédérations + avec 2-3 grandes manifestations.</li> <li>• 2014 : contacts avec 2-3 clubs.</li> <li>• 2014/2015 : inscrire 20 nouvelles équipes au programme en 2015.</li> <li>• 2014/2015 : 4 présentations dans des camps de sport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de nouvelles équipes inscrites en Valais a fortement augmenté depuis la création du poste il y a 3 ans.</li> <li>• Le nombre d'équipes inscrites actives a augmenté en 3 ans.</li> </ul>
<b>Je gère</b> <i>Type III</i> <b>Jeunes</b> <i>École</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14 : interventions dans 30 cycles obligatoires du canton, 2014-15/2015-16 : 25 cycles obligatoires.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 3'000 élèves sensibilisés via « Je gère » ou d'autres actions de prévention.</li> <li>• 2014-15 : le projet « Je gère » est mis en place dans l'ensemble des écoles (secondaire I et II) du canton.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% des élèves ont acquis de nouvelles connaissances en matière de consommation du tabac.</li> </ul>
<b>Entreprise sans fumée</b> <i>Type II</i> <b>Fumeurs/euses</b> <i>Entreprise</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14 : 10 contacts avec de nouvelles entreprises, 2014-15 : 14 contacts, 2015-16 : 20 contacts.</li> <li>• 2013-14 : 3 séances d'information données, 2014-15/2015-16 : 5 séances.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 3 cours stop tabac donnés à des groupes différents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20-30% des participant-e-s (env. 32 personnes) arrêtent durablement de fumer (non-fumeurs/euses 1 an après la participation au cours).</li> <li>• 70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses à la fin du cours.</li> </ul>
<b>Enfance sans fumée</b> <i>Type III</i> <b>Parents d'enfant en bas âge, femmes enceintes</b> <i>Famille</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 20 personnes formées à l'entretien motivationnel (sages-femmes).</li> <li>• 2013-14/2014-15 : 3'000 flyers distribués.</li> <li>• 2013-2014/2014-15 : analyser la possibilité de développer un soutien en désaccoutumance via les infirmiers/ères puériculteurs/trices.</li> <li>• 2015-16 : mise en place d'un outil de suivi statistique des patientes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La proportion de femmes fumeuses au début de la grossesse diminue de 17% à 13%.</li> </ul>
<b>Information-conseil/publication</b> <i>Type I</i> <b>Grand Public</b> <i>Loisirs, vie quotidienne, sport</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 50-100 réponses apportées à des questions.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 10 conseils individuels et 2 conseils en groupe.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : conseils aux partenaires professionnels.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : présence médiatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des personnes qui s'adressent au CIPRET sont satisfaites de la qualité des réponses reçues.</li> </ul>
<b>Application de la Loi sur la santé</b> <i>Type I</i> <b>Grand public</b> <i>Espace public</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 500 contrôles d'établissements.</li> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 50 contrôles pour la publicité du tabac.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 90% des établissements respectent la loi.</li> </ul>
<b>Achats-tests tabac</b> <i>Type I</i> <b>Jeunes</b> <b>Marché</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14/2014-15 : 250 lieux de vente sont sensibilisés, 2015-2016 : 100 lieux.</li> <li>• 2013-14/2014-15 : 250 achats-tests sont effectués, 2015-2016 : 100 achats-tests.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% des établissements publics connaissent la législation.</li> </ul>

<b>Campagne « tabagisme et maladie cardio-vasculaire »<sup>25</sup></b> <b>Type III</b> <b>Fumeurs/euses</b> <b>Setting médical</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2013-14/2014-15/2015-16 : 40 pharmacies participent à la campagne.</li> <li>• 2013-14 : 750 tests cliniques dans des entreprises ou espaces publics, 2014-15/2015-16 : 350 tests cliniques.</li> <li>• 2015-16 : 100 conseils donnés par une action de street marketing.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 70% des fumeurs/euses connaissent l'incidence du tabac sur les maladies cardiovasculaires.</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Légende : \* en bleu = nouveau projet, en beige = projet déjà existant ; \*\* en vert = objectifs atteints ; en orange = objectifs partiellement atteints ; en rouge = objectifs non atteints.

Le tableau suivant (T 4.3) présente l'appréciation globale de l'équipe d'évaluation sur chacun des projets. Contrairement au tableau T 4.2 qui s'en tenait à juger la réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été planifiés, ce tableau repose sur une appréciation pondérée des objectifs (degré d'ambition, pertinence, nombre total d'outputs atteints vs. nombre d'outputs atteints par année) ainsi que des conditions dans lesquelles les projets ont été réalisés (par ex. groupe-cible particulièrement difficile à atteindre). En cas de projets multidimensionnels (traitant de plusieurs substances), nous nous prononçons uniquement sur la contribution relative au tabac, et non pas sur la prestation globale du projet. Ce tableau permet donc de visualiser l'appréciation des évaluateurs/trices sur le succès des projets en matière de prévention du tabagisme. Le détail de cette appréciation se trouve aux sections 4.4 et 4.5.

T 4.3: Catégorisation du succès des projets par l'équipe d'évaluation

Projet	Catégorisation
Apprentissage sans tabac	Succès du projet
Expérience non-fumeur	Succès du projet
Cool and clean	Succès du projet
Je gère	Succès du projet
Concept prévention tabac « jeunes valaisans »	Succès du projet
Entreprise sans fumée	Succès du projet
Enfance sans fumée	Succès partiel du projet
Évaluation campagne de sensibilisation à la BPCO	Succès du projet
Information-conseil/publication	Succès du projet
Concept de prévention pour migrants	Succès du projet
Application de La loi sur la santé	Succès du projet
Achats-tests tabac	Succès limité du projet
Campagne cardio-vasculaire	Succès du projet
	Pré-projet ou projet terminé après une année

#### 4.4.2 Critère de l'adéquation<sup>26</sup>

##### Niveau du programme

Le pilotage du programme par la direction opérationnelle peut être considéré comme excellent. À travers ses activités de pilotage, la direction opérationnelle du PCPT a activement encouragé une logique réflexive menant à faire régulièrement le bilan des projets et à prendre d'importants virages dans les stratégies de mise en œuvre lorsque la situation le requérait (réorientation de la campagne cardio-vasculaire, changement de

<sup>25</sup> Ci-après : « Campagne cardio-vasculaire ».

<sup>26</sup> Le critère de l'adéquation désigne la concordance entre les prestations initialement planifiées et celles effectivement fournies (cf. chapitre 3.3).

partenaires dans le cadre d'« Enfance sans fumée »). La direction du programme a également réussi à implanter une logique de souplesse et d'innovation qui se reflète dans les activités valaisannes et permet de l'adaptation des actions à la réalité du terrain (utilisation des médias sociaux dans plusieurs projets, activités ad hoc à la demande de partenaires dans le cadre de « Cool and clean » ou du projet « Information-conseil/publication »).<sup>27</sup> Les responsables de projets ont été réunis une fois par année par le CIPRET pour discuter des projets en cours, présenter les succès et limites rencontrés et chercher des solutions ensemble. Une forte « coalition pro-prévention » existe dans le canton et a été entretenue et développée avec succès autour des activités de pilotage du programme. En outre, la direction du programme a profité de l'opportunité offerte par les exigences du PCPT en termes d'auto-évaluation pour implanter une logique rigoureuse de suivi et de controlling des projets auprès des partenaires qui étaient le moins habitués à cette logique. Cela a porté ses fruits et permis de faire le point dans plusieurs domaines.

En outre, comme détaillé ci-dessus, la direction opérationnelle du programme (CIPRET, niveau 1 du pilotage du PCPT) ainsi que la direction générale du programme (Promotion Santé Valais, niveau 2 du pilotage du PCPT) jouissent toutes deux d'une très bonne insertion dans les milieux liés à la prévention et la promotion de la santé en général. Elles ont pu mettre avec succès leurs réseaux à disposition des projets. Ainsi par exemple les médecins de la direction stratégique du PCPT (« groupe de référence du CIPRET », niveau 3 du pilotage du PCPT) ont souvent servi de personnes-ressources pour ouvrir des portes précieuses dans la mise en œuvre des projets (mise à disposition du réseau médical pour relayer les campagnes d'information, intermédiaire auprès d'un hôpital pour obtenir l'autorisation de mener une campagne ponctuelle dans son hall d'entrée), ainsi que pour renforcer la légitimité globale du PCPT (présence de médecins du « groupe de référence du CIPRET » lors de conférences de presse menées dans le cadre du programme, avis médical dans le cadre du développement de campagnes de prévention). Finalement, le groupe d'accompagnement politique du programme (« Commission cantonale de promotion de la santé », niveau 4 du pilotage du PCPT), dirigé par le médecin cantonal, a également été mis à profit à l'occasion des rencontres annuelles liées au PCPT (liaison avec la haute administration et le Conseil d'État). La structure organisationnelle du PCPT, très inclusive, a donc été utilisée avec succès au service des projets de prévention du tabagisme.

Deux particularités valaisannes au regard des prestations au niveau du programme méritent d'être mentionnées. Premièrement, en raison de l'histoire récente de la prévention du tabagisme dans le canton (forte mobilisation des acteurs de la santé lors du référendum contre la Loi cantonale sur la santé en 2008),<sup>28</sup> l'expérience du lobbying politique y est forte. Les bons canaux d'accès des milieux de la prévention au politique et à la haute administration, reflétés dans la structure de pilotage multi-niveau du PCPT, ont pu à nouveau être mis à contribution avec succès dans le cadre du PCPT pour faire déposer au Parlement cantonal une motion visant à relever à 18 ans l'âge légal de vente des produits du tabac. Dans ce cas, la « Commission consultative fumée passive » a été l'occasion de mettre tous les acteurs concernés d'accord sur la nécessité et les modalités de cette proposition, cela permettant de présenter la requête en front uni.<sup>29</sup> Deuxièmement, l'excellent taux de couverture médiatique des activités de prévention du tabagisme dans le canton est également une importante prestation générale assurée par la direction du PCPT. Des liens très forts sont entretenus avec les médias locaux : entre autres, le CIPRET finance, en collaboration avec PSV, le Service de la santé publique et Addiction Valais, la page santé du journal *Le Nouvelliste*, et collabore régulièrement avec une émission de télévision locale (« Antidote »). Chaque projet peut à son tour disposer de ces liens pour publiciser les moments forts de sa mise en œuvre (par ex. lancement des projets concernant les jeunes, résultats des vagues d'achats-tests).

---

<sup>27</sup> Ci-après : projet « Information ».

<sup>28</sup> Visant à introduire l'interdiction de fumer dans les lieux publics, la loi avait finalement été soutenue par près de 76% de la population valaisanne.

<sup>29</sup> Pour plus de détails sur le fonctionnement de la « Commission consultative fumée passive », voir l'Analyse de contexte (A1).

Cela a permis d'assurer une bonne et constante couverture médiatique des activités menées dans le cadre du PCPT, cette visibilité étant un atout non négligeable pour l'impact global du programme.

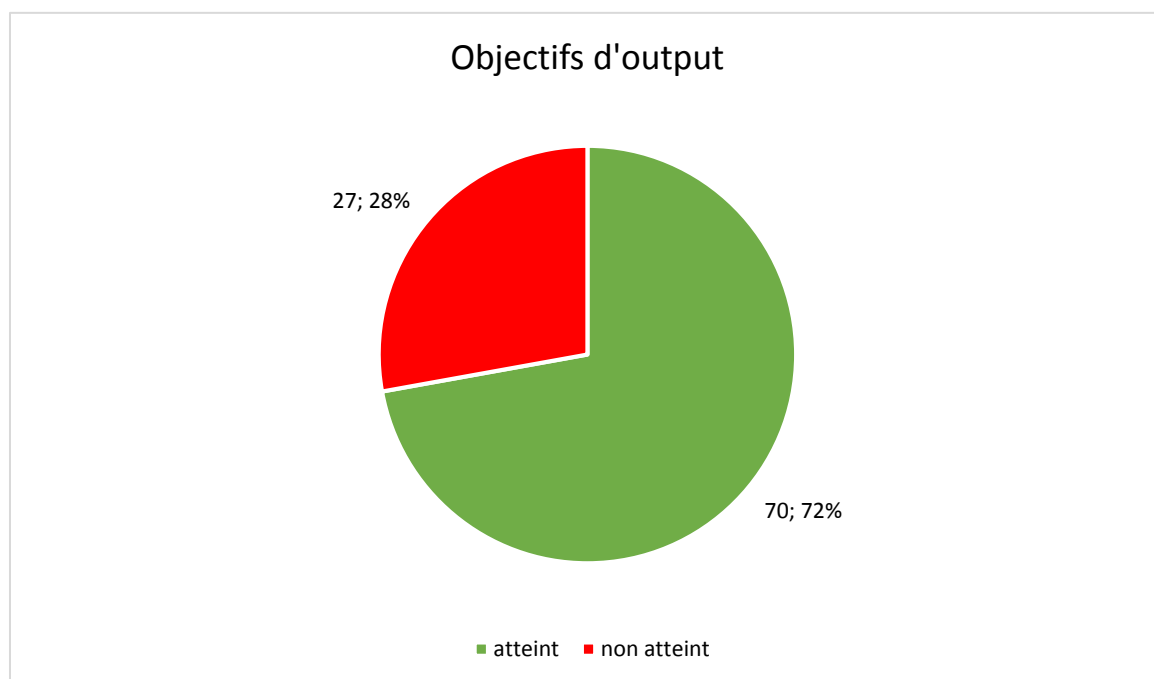
En résumé, les activités de prévention du tabagisme avaient auparavant déjà été l'objet d'une forte coordination entre les acteurs impliqués en raison des spécificités organisationnelles de ce secteur dans le canton. Le PCPT a toutefois été saisi comme une opportunité de consolider cette manière de faire, ainsi que d'ancrer une logique rigoureuse de définition et d'évaluation des objectifs auprès des partenaires de mise en œuvre.

### Niveau des projets

Cette partie présente les prestations globalement fournies dans le cadre des projets puis les analyses selon différentes catégories. Une présentation détaillée de la réalisation des objectifs d'output de chacun des projets figure en annexe A2. Chaque projet du PCPT visait à réaliser certains objectifs d'output, définis sur une base annuelle par les responsables de projets en accord avec la direction du programme. Les outputs dont il est question ici concernent les années 2013-14, 2014-15 et 2015-16.

Comme le montre le graphique G 4.7, 70 objectifs d'output sur les 97 planifiés au total ont pu être réalisés avec succès, et 27 n'ont pas pu l'être. Le taux de succès au niveau des outputs atteint ainsi 72%, ce qui représente une proportion satisfaisante, d'autant plus que les outputs définis dans le cadre du PCPT valaisan étaient souvent ambitieux. Ci-dessous, la qualité des prestations des projets est discutée plus en détail.

G 4.7: Réalisation des objectifs d'output





## Settings

*Loisirs, vie quotidienne, sport*<sup>30</sup> : ce setting comprenait trois projets dans le cadre du PCPT, à savoir « Cool and clean », « Information » et « Campagne cardio-vasculaire ». Ces projets ont joui d'un excellent niveau de prestation, avec 27 outputs réalisés sur les 33 prévus.

Une intense activité a été déployée pour mettre en place le projet « Cool and clean », nouveau dans le canton. L'ambassadeur s'est activement employé à faire connaître le projet auprès du réseau sportif valaisan, combinant des canaux et des formes de communication très variés (10 outputs atteints sur 13). Les entraîneurs/euses ont été approchés non seulement via les clubs, les camps de sport et les cours Jeunesse et Sport (J+S), mais également via les grandes fédérations (via l'Office du sport), qui ont permis de toucher un grand nombre de personnes à la fois (par ex. fédération valaisanne de foot). De plus, les communes ont été spécifiquement approchées, de même que le grand public par le biais d'apparitions médiatiques. Finalement, deux concours ont été promu et ont rencontré un très grand succès auprès des équipes valaisannes (« Concours photo » et « Sport non-fumeur »). L'élaboration d'une newsletter ainsi et l'organisation des « Cool and clean games Valais » ont été repoussées à une date ultérieure. La couverture que ce projet a assurée est également très bonne en termes de diversité des sports (foot, hockey, unihockey, sports de montagne), ainsi que de promotion de mesures structurelles de prévention du tabagisme (fourniture de bâches pour signaler les terrains non-fumeurs dans 4 clubs ayant signé une convention). Une autre idée innovante du projet a été de proposer à une manifestation sportive de s'organiser en tenant compte des règles « Cool and clean » et de les signaler par des panneaux, en échange du prêt gratuit de matériel. Le responsable du projet a bénéficié du soutien actif du CIPRET pour s'initier à la question du tabagisme d'une part, et pour approcher les partenaires cantonaux d'autre part. Enfin, un groupe de pilotage a été mis en place pour accompagner l'implantation du projet dans le canton, qui réunit notamment le responsable du projet, l'Office du sport, Addiction Valais et le CIPRET.

Les prestations fournies par le projet « Information » ont été excellentes (11 outputs réalisés sur 12) et ont permis une intense présence publique de la prévention du tabagisme dans le canton. Du côté de l'information, entre 120 et 200 questions individuelles ont été traitées chaque année, et de nombreux conseils ont été dispensés à différents types de professionnels rencontrant la problématique du tabagisme dans l'exercice de leur métier. Cela a encouragé une logique de prise en compte explicite de la thématique dans d'autres domaines. Du côté des activités de conseil, 9 cours ou conseils de groupe ont pu être organisés en tout, de même que 43 conseils individuels. Ces chiffres sont très élevés et traduisent une bonne visibilité du CIPRET en tant que centre de référence valaisan, ainsi qu'une capacité à susciter une demande pour des séances d'information ou d'aide à l'arrêt, pour lesquelles il est usuellement difficile de recruter des participant-e-s. Dans ce cadre, des approches novatrices et s'inscrivant dans une perspective d'égalité des chances ont été poursuivies, notamment avec la tenue de conseils de groupe en milieu carcéral ou socio-éducatif, où la prévalence est élevée. Finalement, la présence publique a aussi été excellente, avec 20 à 30 apparitions par année dans des médias et des formats très variés (radio, TV, journaux, congrès, conférences de presse, journées professionnelles).

Le projet « Campagne cardio-vasculaire » a également permis de combiner avec succès information et prévention comportementale, en complétant une campagne par affichage et sur internet avec des tests cliniques proposés dans différents lieux de vie, et en prodiguant des conseils par interpellation directe dans la rue (133 actions de street marketing, journées de présence dans l'espace public avec des stands). Lors de ces actions, des cours d'aide à l'arrêt sont également proposées aux interlocuteurs/trices de la campagne. Cette approche

---

<sup>30</sup> Il convient de mentionner que ce setting est actuellement également fortement couvert par le projet « Facebook », lancé en 2015 en Valais et qui attire beaucoup d'attention et de participant-e-s. Ne faisant pas partie du PCPT, il n'est pas concerné par la présente évaluation, mais son existence doit être mentionnée afin d'avoir une image globale plus exacte de la couverture de ce setting dans le canton.

innovante a dynamisé la campagne en ne la limitant pas à des supports classiques. Les trois quarts des objectifs ont été réalisés (6 sur 8), dont 697 tests cliniques menés en divers lieux (pharmacies, halls d'hôpitaux, centres commerciaux). Les objectifs non réalisés concernent le nombre de tests cliniques, qui avait été planifié de manière ambitieuse. En outre, les médecins ont été informé-e-s de la campagne et 40 pharmacies formées à cet effet en ont été partenaires durant les trois années du projet.

- Les prestations de « Cool and clean » ont été très bonnes et ont pu toucher un très grand nombre de réseaux sportifs grâce à une activité de communication variée et innovatrice.
- Le projet « Information » a garanti une présence extrêmement soutenue de la prévention du tabagisme dans l'espace public, et est parvenu à combiner avec succès information et prévention comportementale.
- La « Campagne cardio-vasculaire » a permis de couvrir des lieux divers pour réaliser une campagne dynamique mêlant information et prévention comportementale.

Grâce aux excellentes réalisations d'output accomplies dans le cadre de ces trois projets ainsi qu'à leur complémentarité, le setting « loisirs, vie quotidienne, sport » a été très bien couvert. La thématique du tabagisme a bénéficié d'une présence soutenue dans des contextes très variés (sport, milieu médical, rue, médias, publics spécialisés), ce sur les trois dimensions de la prévention du tabagisme (information, prévention comportementale, prévention structurelle).

*École* : ce setting comprend deux projets, « Expérience non-fumeur » et « Je gère ». Le taux de réalisation des prestations au sein de ce setting est d'environ deux-tiers, avec 12 outputs atteints sur les 19 initialement visés.

« Expérience non-fumeur » a concrétisé quatre de ses dix objectifs d'output annuels. Toutefois, lorsque l'on considère les chiffres dans leur ensemble (en cumulant les chiffres pour les trois années du programme), le taux est meilleur, oscillant entre deux-tiers et trois-quarts de réussite. 20 contacts ont été établis avec des écoles pour faire connaître le projet au lieu des 30 prévus. Le projet a également été publicisé via le Service de l'enseignement, le journal des enseignants et la santé scolaire. De même, 29 activités ont été menées dans des classes (ateliers, théâtre Caméléon) sur les 40 prévues. Finalement, la poursuite de l'objectif principal visant à recruter 190 classes participant au concours non-fumeur s'est soldée par un total de 162 classes participantes au total. Il est toutefois important de relever que les deux tiers de celles-ci sont des classes haut-valaisannes, ce qui pointe l'excellent succès du projet dans cette zone, mais révèle également des problèmes de couverture géographique du Bas-Valais. La responsable haut-valaisanne indique que cet excellent taux de recrutement pour le Haut-Valais a pu être atteint grâce à son réseau personnel et ses contacts directs avec les enseignant-e-s, ce qui sera de moins en moins possible avec la centralisation actuellement menée au niveau des établissements scolaires (obligation de passer par la voie hiérarchique et filtrage des demandes par le haut). Un autre résultat problématique est le taux de rétention du projet : 55% des enseignant-e-s ayant participé au projet indiquent ne l'avoir fait qu'une seule fois (expérience non reconduite). D'une manière générale, les enseignant-e-s se montrent encore trop peu convaincus par le projet. La coordination avec Addiction Valais (responsable de « Je gère ») pour le setting école pourrait faire l'objet d'améliorations.

« Je gère » a quant à lui atteint la quasi-totalité de ses objectifs d'output (8 sur 9). Pendant la durée du programme, des interventions ont été menées dans 77 cycles d'orientation du canton, ce qui a représenté un total de 6'954 élèves sensibilisés au tabagisme via ce projet. La couverture géographique était dans ce cas excellente, puisque le projet a été mis en œuvre dans toutes les écoles (secondaire I et II) du canton, soit 62 établissements lors des deuxièmes et troisièmes années du programme. Les trois quarts des intervenant-e-s

utilisant le quiz (professionnel-le-s d'Addiction Valais) en sont satisfait-e-s (12 sur 16). A noter que le projet se focalise sur la transmission d'information et non pas sur le changement comportemental.

- « Expérience non-fumeur » a recruté 162 classes au total pour participer au concours, dont les deux tiers dans le Haut-Valais, et mené une dizaine d'interventions par an.
- Environ 2'300 élèves par an ont bénéficié d'une information sur le tabagisme via le Quiz « Je gère ».

Le taux de couverture du setting « école » par les prestations de ces deux projets peut être jugé satisfaisant en termes géographiques : « Je gère » est présent dans toutes les écoles du canton ; « Expérience non-fumeur » connaît un fort succès dans le Haut-Valais, mais couvre bien plus faiblement le Bas-Valais. En revanche, ces projets sont plutôt cumulatifs et aucune synergie significative n'existe entre eux, notamment au niveau du contenu.

*Entreprise* : le programme contient deux projets dans le setting « entreprise », « Apprentissage sans tabac » et « Entreprise sans fumée », pour lesquels plus de trois quarts des objectifs d'output ont pu être réalisés avec succès.

« Apprentissage sans tabac » a pu fournir la quasi-totalité des outputs pourtant exigeants qui avaient été fixés (8 sur 9). Ainsi, 50 séances d'information ont été menées auprès des écoles professionnelles et entreprises formatrices avec une bonne répartition entre le Haut et le Bas-Valais. Les participant-e-s ont été contacté-e-s 5 à 6 fois par année durant le projet, et les écoles et entreprises 3 fois par an. Qui plus est, l'option « tests de CO » (monoxyde de carbone) a été choisie par les responsables de projet, qui en ont mené 257 en tout. La participation est bonne, avec un total de 1'100 apprenti-e-s par année (environ 1/9 du total des apprenti-e-s dans le canton). Dans le Haut-Valais, les entreprises ont été personnellement contactées pour qu'elles encouragent les jeunes à participer à la remise des prix pour marquer le terme du concours. En raison des problèmes de financement du projet, les entreprises n'ont en revanche plus pu être contactées par lettre (contenant des flyers) pour les informer de l'existence du concours, mais uniquement par email. Enfin, il est important de souligner que durant deux ans, tous les participant-e-s fumeurs ont été contacté-e-s par téléphone par les responsables du projet pour se voir proposer une consultation stop-tabac gratuite du CIPRET, ce qui représente une très importante plus-value du projet en permettant de tirer profit de sa dimension de détection précoce.

Le deuxième projet en setting « entreprise », « Entreprise sans Fumée », a accompli les deux tiers de ses outputs avec 6 objectifs réalisés. Ceux-ci comprenaient des séances d'information et des contacts avec des nouvelles entreprises réparties entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire durant les deux premières années du PCPT. 10 cours d'arrêt ont également pu être organisés durant les deux premières années, avec un accent sur le Haut-Valais, où le projet a pu être mené avec plus de succès que dans le Bas-Valais. Le chiffre de 10 cours est élevé dans un domaine notoirement difficile d'accès pour les actions de prévention. Un trend négatif est ensuite apparu : aucun de ces objectifs n'a pu être reconduit pour la 3<sup>ème</sup> année du programme (3 outputs non réalisés). Cette tendance négative devra être prise très au sérieux pour l'avenir du projet. De même, l'excellent réseau de la responsable haut-valaisienne très récemment partie à la retraite devra être entretenu. Une synergie ponctuelle existe avec « Apprentissage sans tabac » dans des envois groupés aux entreprises (information, flyers). De la publicité pour « Entreprise sans fumée » a également été faite via la « Campagne cardio-vasculaire » (pharmacies, stands). De plus, des cours d'arrêt ont été organisés à la lisière d'« Entreprise sans fumée » et des cours du CIPRET dans le cadre de la campagne cardio-vasculaire, afin de

réunir le nombre nécessaire de participant-e-s, ce qui s'est avéré une excellente chose pour éviter des annulations. Enfin, le projet a collaboré avec le canton de Vaud pour l'acquisition des entreprises (centralisation du démarchage).

- « Apprentissage sans tabac » a joui d'une bonne participation et délivré d'excellentes prestations au service de la dénormalisation du tabac et de la détection précoce.
- « Entreprise sans Fumée » a pu atteindre des employé-e-s au travers de 10 cours d'arrêt, en particulier dans le Haut-Valais.

Le setting « entreprise » bénéficie d'une bonne couverture concernant les apprenti-e-s de l'ensemble du Valais, et de bonnes synergies avec d'autres projets. La couverture est plus restreinte pour les employé-e-s en entreprise, en particulier pour le Bas-Valais et la troisième année. Avec ces deux projets, le setting bénéficie à la fois d'information et de prévention comportementale.

*Setting médical* : ce setting est constitué du projet « Enfance sans fumée ». Ce projet vise à concrétiser l'un des axes prioritaires identifiés par le CIPRET dans sa demande de financement, à savoir l'exposition à la fumée passive dans la sphère privée et la petite enfance. Les activités dans ce domaine étant nouvelles dans le canton, le dispositif devait être mis en place et les réseaux créés. Le projet a atteint 4 de ses 10 objectifs. Une campagne a été développée sur le thème « Grossesse sans tabac » (flyers et visuel de campagne), sans négliger la dimension d'égalité des chances puisque ce matériel a été traduit en plusieurs langues (albanais, portugais, serbo-croate) et largement diffusé via les délégué-e-s à l'intégration. Un groupe de travail a accompagné le développement de la campagne « Grossesse sans tabac » afin d'assurer la qualité du message. Il réunissait des spécialistes (responsable des crèches, pédiatre, épidémiologue, gynécologue, tabacologue). Un partenariat avec les sages-femmes indépendantes a pu être initié, à travers lequel 36 professionnelles de la santé ont pu être formées à l'entretien motivationnel en la matière. Cette réalisation est importante, car ces personnes constitueront des multiplicatrices sur le long terme et sont en contact avec les familles lors d'une étape cruciale de leur parcours. Les outputs non atteints concernent le nombre de sages-femmes formées (l'objectif était de 60), l'éventuelle extension du projet aux infirmières puéricultrices, ainsi que l'investissement de la sphère hospitalière (mise en place d'un outil de suivi statistique relatif aux patientes). Bien que des sages-femmes hospitalières aient pu être formées dans le Haut-Valais, le milieu hospitalier s'est avéré difficile d'accès. Le projet a bénéficié du savoir-faire du canton de Saint-Gall.

- « Enfance sans fumée » a permis de thématiser en quatre langues la question de la fumée passive dans la sphère domestique, de pénétrer un nouveau milieu, d'approcher les migrant-e-s avec la campagne (égalité des chances), ainsi que de former des relais durables en la matière (36 multiplicatrices).

Les efforts menés pour introduire dans le canton un nouveau projet qui soit uniquement dédié à ce setting sont à saluer, et d'importants jalons ont pu être posés dans le domaine médical grâce à la nouvelle campagne et à l'alliance nouée entre le CIPRET et les sages-femmes indépendantes. Toutefois, le milieu hospitalier n'a pas pu être investi, et un nombre plus important de multiplicatrices pourrait être visé. Par ce projet, le setting a bénéficié à la fois d'information et de prévention comportementale.

*Espace public* : le projet « Application de la Loi sur la santé » constitue ce setting. Les objectifs visés étaient hauts. Considérés sur une base annuelle, 5 objectifs sur 6 n'ont pas été atteints, mais une vision plus globale considérant les trois ans de mise en œuvre doit impérativement venir nuancer ce constat. 1'265 contrôles pour la fumée passive ont été effectués par le Service de la santé publique (SSP) en tout, ce qui constitue un très bon chiffre. En outre, de nombreux autres acteurs effectuent également des contrôles à ce propos (polices municipales, autres services administratifs) ou signalent au SSP les infractions constatées en la matière dans le cadre de leurs propres contrôles (Service de la consommation et affaires vétérinaires, Service de l'industrie, du commerce et du travail). Ces autres types de contrôles ne sont pas décomptés dans le cadre du PCPT, mais contribuent également à assurer le respect de la loi. Le SSP a activement engagé la police municipale à entreprendre de tels contrôles dans le cadre de ses activités de routine, ce qui représente une importante plus-value. La complémentarité entre ces acteurs permet une excellente couverture temporelle et géographique (interventions de la police à des horaires et des lieux variés). Le travail effectué par la « Commission consultative fumée passive » dans le cadre de ce projet est également crucial. Elle préavise le Conseil d'État sur l'interprétation de la loi et sur les sanctions à prononcer, et sert de plateforme d'information et de dialogue entre les partenaires concernés. En effet, les représentants de milieux très variés en font partie. Le fait qu'un représentant de l'association faitière des polices municipales y siège permet de faire remonter l'information du terrain auprès des services concernés. Le SSP peut ainsi intervenir activement et de manière ciblée en cas de problème récurrent dans un établissement ou une commune. Il faut finalement saluer le fait que des contrôles relatifs à l'interdiction de la publicité aient été menés par le SSP (72 sur les 150 initialement planifiés), tant dans des kiosques que des festivals.

- Le projet « Application de la Loi sur la santé » assure d'excellentes prestations en termes de contrôle des établissements ainsi qu'en tant que plateforme intermédiaire entre le terrain, les partenaires de mise en œuvre et le milieu politique.

La surveillance du respect de l'interdiction de fumer est forte et couvre l'entier du territoire grâce à une excellente complémentarité entre les différents acteurs impliqués dans les contrôles, tandis que la question de la publicité est jugée moins prioritaire mais néanmoins traitée sous divers aspects (établissements fixes et événements éphémères).

*Marché* : le projet « Achats-tests tabac » compose dans ce setting. Il s'agissait d'un nouveau projet, raison pour laquelle un certain investissement a dû avoir lieu avant de pouvoir générer des prestations concrètes. La moitié des objectifs d'output prévus ont pu être réalisés (3 sur 6). Environ 350 lieux de vente ont été sensibilisés, soit directement, soit via des courriers aux président-e-s de certaines communes et polices municipales. 160 achats-tests ont pu être effectués en tout (objectif : 600). Les outputs non atteints concernent le nombre de tests réalisés et de lieux de vente sensibilisés. Les premières étapes cruciales en termes d'acquisition du savoir-faire en la matière (engager des jeunes, les encadrer dans leur tâche, développer du matériel d'information, préparer le terrain à cette nouveauté) ont cependant pu être franchies avec succès. Des échanges ont eu lieu avec le CIPRET Fribourg, qui a initié le Valais en la matière. Une conférence de presse a en outre été organisée pour informer le grand public, et deux communes se sont déjà montrées intéressées à recevoir la liste des contrevenants sur leur territoire. Une base solide a ainsi pu être constituée pour la suite des activités dans ce domaine, mais le nombre visé d'achats-tests n'a pas pu être réalisé.

- L'acquisition du savoir-faire nécessaire a été réalisée dans le cadre du projet « Achats-tests tabac », et deux vagues de tests ont été menées avec succès (160 tests au total).

Grâce à ce nouveau projet, une couverture du setting « marché » a pu être initiée dans le canton. Des jalons ont été posés pour l'avenir des activités de prévention structurelle dans ce domaine, notamment grâce à l'information très diversifiée des acteurs concernés (commerces, polices, élu-e-s, grand public). Des vagues de tests d'une plus grande ampleur pourront être visées à l'avenir.

#### 4.4.3 Efficience des prestations

La partie qui suit se penche brièvement sur l'efficience des prestations (outputs) au niveau du programme dans un premier temps, puis au niveau des projets.

##### Niveau du programme

Deux remarques peuvent être faites sur l'efficience du programme en regard de ses prestations. D'une part, en comparaison intercantonale, la part du budget « Pilotage du programme » par rapport au budget total du programme se situe clairement dans la moyenne supérieure. D'autre part, les prestations du projet « Pilotage » sont excellentes, tant au niveau du pilotage des projets que des relations avec les divers partenaires du PCPT et de son rôle public (cf. 4.4.2). Deux spécificités peuvent rendre compte des coûts générés. Premièrement, l'organigramme de pilotage du PCPT est complexe puisqu'il comporte 4 niveaux, en raison de la localisation des activités de prévention en dehors de l'administration cantonale, et de la nécessité d'intégrer à la fois le CIPRET, PSV ainsi que le canton dans les organes de direction du programme. Il s'agit de s'assurer par là le soutien et la collaboration de tous les partenaires de mise en œuvre. Cet arrangement requiert en retour davantage d'activités de coordination (échange d'information, rencontres stratégiques, reporting, controlling). Deuxièmement, le projet « pilotage » du PCPT comporte un volet « communication »,<sup>31</sup> ainsi qu'une part d'activités de lobbying, dont on a vu que le niveau de prestation était très haut (cf. 4.4.2).

##### Niveau des projets

Nous abordons ici la question de l'efficience des outputs fournis dans le cadre des projets de type I et de type III.<sup>32</sup> Dans l'ensemble, l'efficience concernant les prestations peut être considérée comme bonne. « Enfance sans fumée » (CHF 158'500) peut toutefois être mentionné, dans la mesure où un bon nombre d'outputs importants du projet n'ont pas pu être atteints (36 sages-femmes formées au lieu de 60, pas d'extension de l'offre de formation à un autre groupe professionnel, pas de mise en place de l'outil de statistique hospitalière). S'il est normal que le développement d'une nouvelle campagne (« Grossesse sans tabac », visuel, traductions) soit coûteux en ressources (volet « information » du projet), il existe une marge d'amélioration quant à l'efficience du volet « formation » du projet. Maintenant que la méthode de formation a été mise en place et les contacts créés, la formation d'un plus grand nombre de multiplicatrices pourrait être visée avec un investissement plus minime. De même, le futur du projet « Achats-tests tabac » (CHF 77'200) peut être mentionné : s'il est naturel que ce projet comporte un investissement de démarrage (acquisition du savoir-faire, échanges avec le canton de Fribourg à ce propos, information aux communes, polices et points de vente), il pourra à l'avenir, à budget égal, compter avec un plus grand nombre d'achats-tests (160 achats-tests pour le présent PCPT). Enfin, un bilan de l'efficience de la « Campagne cardio-vasculaire » (CHF 329'015) pourra

<sup>31</sup> *Demande de financement*, p. 64.

<sup>32</sup> Nous n'incluons pas les projets de type II dans l'analyse d'efficience. En effet, les budgets des projets de type II indiqués dans le présent rapport sont peu représentatifs des coûts totaux de ces projets, puisqu'ils ne concernent que la contribution cantonale et n'incluent pas la contribution nationale (donnée non disponible). Les données en la matière sont donc incomplètes et ne permettent pas de se prononcer sur l'efficience de ces projets.

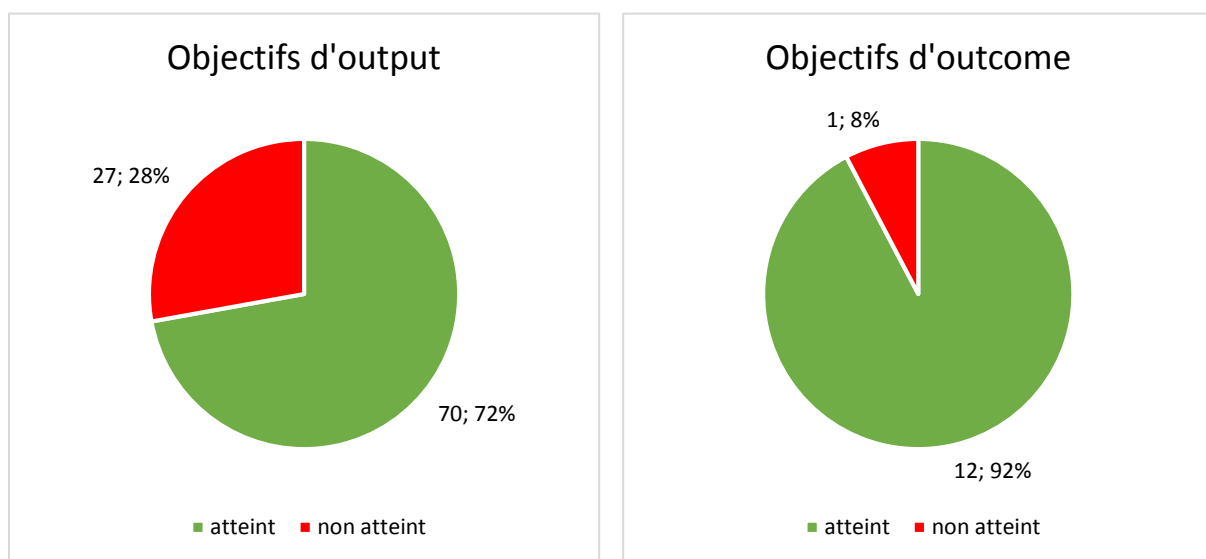
être fait une fois qu'il sera possible de l'évaluer plus précisément (campagne encore en cours en 2016 avec une vague d'information en novembre).

#### 4.5 Outcome und impact

Dans ce sous-chapitre, les objectifs d'outcome (effets des projets sur les groupes-cibles) sont évalués selon les critères d'adéquation et d'efficacité. Chaque projet du PCPT définissait un ou des objectifs d'outcome visant à être atteint(s) après trois ans de mise en œuvre du programme (2013-2016), et dont la réalisation est évaluée ici. En revanche, au vu de la courte durée d'observation sur laquelle se base cette évaluation (3 ans), seules des conclusions très limitées peuvent être tirées au niveau des impacts (prévalence).

Sur les 13 objectifs d'outcome initialement planifiés pour l'ensemble du PCPT, 12 ont été réalisés (92%), ce qui représente une très bonne proportion. Seuls les outcomes du projet « Enfance sans fumée » (absence de mesure de l'objectif) n'ont pas pu être atteints. Tous les autres projets atteignent le ou les objectif(s) d'outcome qu'ils s'étaient fixés. Les nombres totaux d'outputs et d'outcomes réalisés sont comparés dans le graphique G 4.8 (total des 10 projets du PCPT). Celui-ci montre que la concordance n'est pas totale entre les prestations et les effets des projets. Cela reflète le fait que les objectifs d'output regroupaient des prestations organisationnelles (par ex. atteindre un certain nombre de personnes), alors que les objectifs d'outcome mesurent souvent les effets atteints au sein du groupe-cible sous forme de proportion, quelle que soit la taille du groupe (par ex. 70% des participant-e-s arrêtent de fumer à la fin du cours).

G 4.8: Comparaison de la réalisation des objectifs d'output et d'outcome



*Remarque :* Chiffres absolus = nombre d'objectifs par catégorie; pourcentages = part d'objectifs atteints/non atteints par catégorie

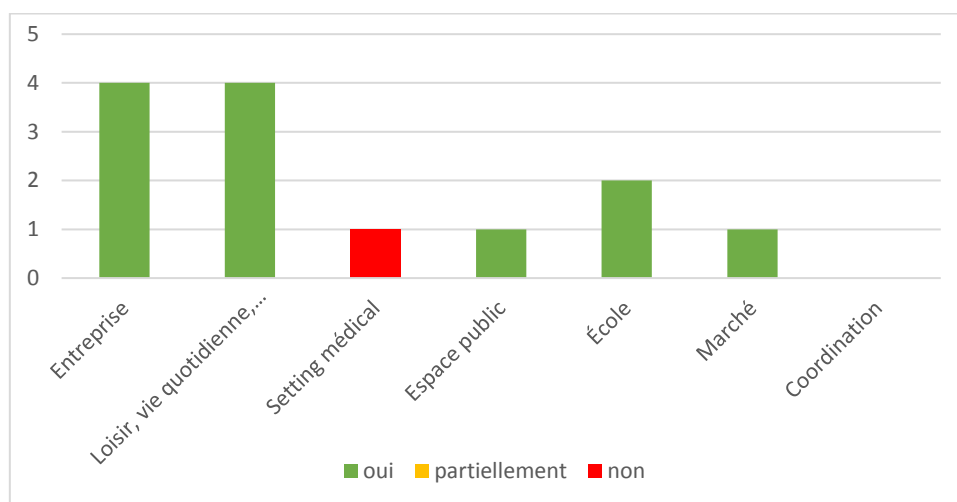
##### 4.5.1 Adéquation

La section qui suit analyse la réalisation des objectifs d'outcome des projets, d'abord en fonction des settings, puis par domaine d'action, groupe-cible et type de projet. Cela permettra d'avoir une idée des effets des projets sous différentes perspectives.

##### Settings

Le graphique G 4.9 montre le taux de réalisation des objectifs d'outcome des projets regroupés par setting.

#### G 4.9: Réalisation des objectifs d'outcome par setting



Comme le montre le graphique ci-dessus, le succès des projets du programme valaisan en termes d'outcome a été total dans tous les settings à l'exception du setting médical (1 projet). Dans ce qui suit, nous analysons les effets déployés par les projets dans les différents settings.

*Loisirs, vie quotidienne, sport* : les trois projets composant ce setting ont pu réaliser avec succès leurs objectifs d'outcome.

En tant que nouveau projet visant à s'implanter dans le paysage valaisan, « Cool and clean » s'était fixé deux objectifs d'outcome relatifs à la participation des équipes sportives. Il visait premièrement à augmenter continuellement le nombre de nouvelles équipes inscrites, ce qui a pu être fait avec l'inscription de 128 nouvelles équipes au total. Deuxièmement, le but était d'augmenter le nombre fixe d'équipes actives (c'est-à-dire malgré les fluctuations dans les inscriptions/désinscriptions), ce qui fut le cas puisqu'il est passé de 97 à 139 équipes entre 2013 et 2015 (+ 42 équipes). Les outcomes du projet ont donc été atteints en chiffres relatifs et absolus. Les nombreuses équipes ainsi inscrites ont permis de mettre en contact les jeunes valaisan-ne-s, mais aussi leur entourage, avec les règles « Cool and clean » pour un environnement sportif sain. Les outcomes se limitent toutefois pour l'heure au nombre d'équipes inscrites, et les effets concrets de l'inscription des équipes au sein du projet n'ont pas encore été mesurés (par ex. changements dans les habitudes).

L'objectif d'outcome défini dans le cadre du projet « Information » était la satisfaction de 80% des personnes s'étant adressées au CIPRET. Des données relatives à cet objectif ont été récoltées dans le cadre des requêtes individuelles (questions par téléphone, demandes d'information de médias ou d'écoliers/ères, renseignements sur la désaccoutumance à des fumeurs/euses ou leurs proches). Les résultats indiquent que le chiffre de 80% de satisfaction a été atteint. Par ailleurs, la très intense présence publique de la prévention du tabagisme assurée par ce projet sous des formes très diverses (cours individuels et collectifs, présence dans des institutions spécialisées, forte présence médiatique, conseils aux professionnel-le-s, médias sociaux) permet de juger le projet très positivement.

L'outcome de la « Campagne cardio-vasculaire » n'a pas encore été mesuré, étant donné que la campagne est encore en cours (vague de sensibilisation prévue en novembre 2016). Dans l'intervalle, il est possible de se référer au nombre de visites sur le site internet de la campagne, qui s'élève à 5'114 depuis son lancement, et peut ainsi être considéré comme bon. Ce nombre indique à la fois une bonne visibilité et une bonne attractivité de la campagne. De même, les outputs de la campagne sont solides. Les moyens de communication utilisés



ont été dynamiques et sont activement allés à la rencontre des gens sur le terrain (street marketing, tests cliniques, médias sociaux, pharmacies). On peut pour l'heure considérer provisoirement que la campagne cardio-vasculaire a efficacement déployé ses effets dans la sphère publique.

- Un nombre croissant d'équipes sportives valaisannes bénéficie du message « Cool and clean », qui a pu s'implanter efficacement dans le paysage local. Des actions de prévention structurelles ont été initiées (conventions avec 4 clubs) et leur développement futur pourrait continuer à profiter au canton.
- De nombreux publics ont pu être touchés par des canaux très variés dans le cadre du projet « Information », et la bonne satisfaction globale des interlocuteurs/trices du CIPRET souligne les effets positifs du projet.
- La « Campagne cardio-vasculaire » a permis de thématiser de manière dynamique un thème défini comme prioritaire pour le PCPT, et d'investir avec succès l'espace public ainsi qu'internet.

Bien qu'il soit, d'une manière générale, difficile de mesurer les effets exacts des projets d'information, des signes tangibles montrent que les trois projets du setting « loisirs, vie quotidienne, sport » font preuve d'une bonne efficacité : ils ont permis une forte présence publique de la norme anti-tabac, et ont activement encouragé le changement par l'information, la prévention comportementale (tests cliniques) ainsi que certaines mesures structurelles (marquage de terrains de sport non-fumeurs).

*École* : les deux projets du setting « école », « Expérience non-fumeur » et « Je gère », peuvent être considérés comme ayant tous deux atteint leur objectif d'outcome.

Pour attester de l'efficacité d'« Expérience non-fumeur », les responsables du projet se réfèrent à une évaluation menée en 2010-2011 sur un groupe d'élèves bernois-e-s. Cette étude montre que les élèves bénéficiant du projet font preuve de meilleures connaissances en matière d'addictions que les élèves n'en bénéficiant pas.<sup>33</sup> Étant donné la date récente de l'étude menée à Berne, ainsi que le fait que ce projet de type II est basé sur la même procédure dans tous les cantons, ces résultats peuvent être extrapolés pour le canton du Valais. Toutefois, l'objectif valaisan pour ce projet dans sa formulation exacte (80% des élèves sont mieux informés et davantage critiques sur le tabagisme) ne peut pas être exactement confirmé par l'étude bernoise, qui parle uniquement d'une différence statistiquement significative entre les élèves bénéficiant de l'intervention et les autres.

La réalisation de l'outcome du projet multi-substance « Je gère » est attestée par une étude menée pour l'année 2011-2012 sur l'utilisation du quiz dans l'ensemble du canton du Valais.<sup>34</sup> Là aussi, ces chiffres sont extrapolés de quatre ans pour considérer les effets du projet comme atteints, étant donné la stabilité de l'intervention « Je gère » durant ces dernières années ainsi que l'absence de changement contextuel notable. Cette étude menée sur 1'917 élèves indique une acquisition de nouvelles connaissances parmi 79% des élèves ayant bénéficié de l'intervention (tabac, dangers liés à la consommation, ...). En outre, 57% des élèves disent s'être posé des questions sur le tabac grâce à l'intervention. À noter que l'objectif d'outcome fixé dans le cadre du PCPT (amélioration des connaissances chez 30% des élèves) manquait considérablement d'ambition.

---

<sup>33</sup> Pour de plus amples détails sur ce point, voir l'analyse de projet en annexe A2 ci-dessous.

<sup>34</sup> Voir également annexe A2 ci-dessous.

- Les élèves bénéficiant d'« Expérience non-fumeur » peuvent être considéré-e-s comme disposant de meilleures connaissances sur le tabagisme que les autres à la lumière des résultats nationaux du projet.
- Le projet « Je gère » a prouvé qu'il avait mené à une amélioration des connaissances chez les participant-e-s (79%) dans une étude menée il y a quatre ans en Valais.

Le setting « école » est couvert par deux projets, avec un bémol lié au fait qu'« Expérience non-fumeur » soit surtout implanté dans le Haut-Valais. À noter que ces projets attestent uniquement d'effets au niveau de l'acquisition de connaissances.

« Apprentissage sans tabac » réalise également avec succès ses deux objectifs d'outcome. Le premier objectif est largement atteint puisque 83% des environ 1'100 participant-e-s par année terminent l'année scolaire non-fumeurs (taux visé : 70%). Deuxièmement, en 2014, 38 fumeurs/euses (3.5% du nombre total des participant-e-s) avaient arrêté de fumer pour s'inscrire au projet (objectif visé : 1%). À la fin de l'année scolaire, 10 d'entre eux/elles se déclaraient toujours non-fumeur (mesure pour l'année 2014-2015). Le résultat de ce second objectif est important car il montre que le projet peut non-seulement renforcer les jeunes dans leur volonté de ne pas commencer à fumer, mais également leur donner une impulsion pour renoncer à la consommation.

*Entreprise* : « Entreprise sans fumée » atteint les deux objectifs d'outcome qu'il s'était fixé, à savoir les taux d'arrêt à la fin des cours de désaccoutumance. Concernant le premier outcome, les chiffres pour le canton du Valais indiquent qu'au terme des cours d'aide à l'arrêt d'« Entreprise sans fumée », 70% des participant-e-s ont cessé de fumer. Ce résultat positif mérite d'être souligné. Le deuxième outcome se réfère aux chiffres nationaux, l'échantillon cantonal ayant été considéré trop restreint pour faire l'objet d'une enquête propre. Selon ces chiffres nationaux, 30% des personnes ayant pris part aux cours restent non-fumeuses une année plus tard. Les outcomes du projet sont donc bons, et se traduisent dans des faits concrets (arrêter de fumer). De plus, le nombre de cours dispensés en Valais (10 cours) est bon. Au final, un nombre non négligeable de participant-e-s ont pu être touché-e-s par un projet efficace. Le trend négatif à l'œuvre dans ce projet (aucun cours organisé la troisième année) n'est toutefois pas à négliger.

- « Apprentissage sans tabac » a touché efficacement un grand nombre d'apprenti-e-s, tant dans le volet de la prévention de l'entrée en consommation que dans celui de la cessation.
- Les participant-e-s des 10 cours d'« Entreprise sans fumée » ont pu jouir d'un projet à l'efficacité avérée, tant sur le court terme (70% d'arrêt) que sur le long terme (30% d'arrêt).

Le setting « entreprise » a été couvert avec succès par deux projets dont les effets ont pu être prouvés de manière très concrète (notamment : taux d'arrêt), et mesurés de manière rigoureuse (sur un an). En particulier les apprenti-e-s, mais aussi les employé-e-s valaisan-ne-s, ont bénéficié des actions de prévention déployées dans ce setting.

*Setting médical* : l'outcome d'« Enfance sans fumée » n'a pas pu être mesuré et est de ce fait considéré comme non atteint. Le projet visait à faire baisser la prévalence du tabagisme chez les fumeuses au début de la grossesse (de 17% à 13%), grâce aux efforts d'information entrepris via la campagne « Grossesse sans tabac », les services de néonatalogie (flyers) et les sages-femmes. Or l'objectif d'output qui consistait à mettre sur pied

un outil de suivi statistique au niveau de l'hôpital du Valais n'a pas pu être réalisé, l'hôpital n'ayant pas souhaité donner suite. Il a de ce fait été impossible de mesurer l'outcome visé. On peut partir du principe que le projet a déployé des effets via les professionnelles de la santé formées à l'entretien motivationnel, mais aucune enquête auprès d'elles ne permet d'en attester l'ampleur exacte. Par ailleurs, en raison du nombre de personnes formées plus bas qu'escompté, il existe une marge de renforcement des effets du projet. Les effets positifs de cet investissement du setting médical doivent toutefois être soulignés : des liens forts ont été noués avec un groupe professionnel crucial pour la prévention du tabagisme, et 36 multiplicatrices ont été formées.

- La réalisation de l'objectif d'outcome d'« Enfance sans fumée » n'a pas pu être mesurée, mais 36 sages-femmes ont été formées comme multiplicatrices dans le cadre de ce projet, ce qui représente un important premier pas pour atteindre un nouveau groupe-cible spécifique (femmes enceintes).

Une pénétration du setting médical a pu être initiée pour la première fois sous cette forme en Valais afin de poursuivre l'un des axes prioritaires du PCPT (fumée passive dans la sphère privée). Cette démarche devrait être renforcée à l'avenir. L'hôpital n'a pas encore pu être investi (seules quelques sages-femmes hospitalières haut-valaisannes touchées). Grâce à la campagne traduite en différentes langues, le projet a comporté une forte dimension d'égalité des chances.

*Espace public* : les contrôles effectués ont permis d'attester de la réalisation de l'objectif d'outcome du projet « Application de la Loi sur la santé ». En effet, 93.1% des établissements respectaient la loi entre 2013 et 2016 (objectif : 90%, résultat des contrôles effectués par le SSP, y compris infractions mineures). En outre, ce résultat dénote une très nette amélioration par rapport aux chiffres 2009-2012 (33% d'infractions).<sup>35</sup> Les effets du projet peuvent donc être considérés comme très bons, puisqu'il est parvenu à fortement renforcer la norme non-fumeur dans les lieux publics malgré l'existence de quelques zones récalcitrantes. Le système de contrôle propre au Valais n'est pas étranger à l'efficacité du projet, notamment grâce à la bonne collaboration entre le SSP et les polices municipales. Ces dernières sont activement encouragées par le SSP à diffuser l'information sur le terrain et mènent des contrôles complémentaires dans des zones ou à des horaires plus difficiles d'accès pour l'administration cantonale. Enfin, grâce à la surveillance effectuée par la « Commission consultative fumée passive » quant à l'interdiction de la publicité, les partenaires concernés sont réunis avant la tenue de festivals afin de travailler en amont sur la question de la visibilité des sponsors. On ne dispose pas de chiffres précis sur les entorses aux dispositions sur la publicité et le parrainage, mais il convient de souligner qu'il est positif que cet aspect ait été intégré dans le PCPT, ceci étant une chose rare.

- Le projet « Application de la Loi sur la santé » a parfaitement porté ses fruits et considérablement renforcé le respect de la norme non-fumeur dans les établissements publics (93.1%), grâce à d'excellentes synergies entre les polices municipales, l'administration cantonale et la « Commission consultative fumée passive ».

L'espace public valaisan jouit d'une bonne protection contre la fumée passive grâce à des actions combinant efficacement information, contrôle et sanction, ainsi que d'une des législations les plus sévères de Suisse en matière de publicité des produits du tabac.

<sup>35</sup> Programme valaisan de prévention du tabagisme 2013-2017, p. 10.

*Marché* : un grand travail d'information des communes, du grand public, des polices municipales ainsi que des points de vente a été effectué dans le cadre du projet « Achats-tests tabac », qui a permis de démarrer les activités de surveillance du respect de la loi. Les 160 achats-tests menés ont permis d'atteindre l'objectif d'outcome fixé par le projet, qui visait à ce que 30% des points de vente connaissent la législation en la matière.<sup>36</sup> Le résultat des tests fait en effet état de 71% d'intentions de vente à des jeunes de moins de 16 ans, ce qui correspond à 29% de respect de la législation en la matière. Si le chiffre correspond aux attentes fixées par le projet, il n'en demeure pas moins bas et une nette amélioration du respect de la loi doit être visée dans le futur. C'est pourquoi les effets atteints par ce projet sont jugés encore moyens. Il est toutefois nécessaire de souligner qu'il s'agissait des premiers achats-tests jamais effectués dans le canton. La méthode d'action suivie est bonne puisque les communes ainsi que les points de vente testés font en outre l'objet d'une information ciblée quant aux infractions constatées (lettre communiquant les résultats du test). C'est donc moins la manière dont le projet a été mené qui est en cause que le mauvais état actuel des connaissances des points de vente valaisans en la matière.

- Les contrôles effectués pour la première fois dans le cadre du projet « Achats-tests tabac » font état de 71% d'intentions de vente de tabac en infraction aux dispositions légales, ce qui est un taux beaucoup trop élevé.
- Le travail initié a permis de poser des bases solides pour l'avenir de ce projet dans le canton.

Le canton dispose désormais du dispositif d'information et de contrôle nécessaire pour œuvrer à une amélioration future du respect de la loi en matière de vente de tabac aux moins de 16 ans.

## Domaines d'action

Le graphique G 4.10 montre que le premier programme valaisan de prévention du tabagisme a réalisé la quasi-totalité des 13 objectifs d'outcome qu'il s'était fixé (12 sur 13) dans les trois domaines d'action.<sup>37</sup>

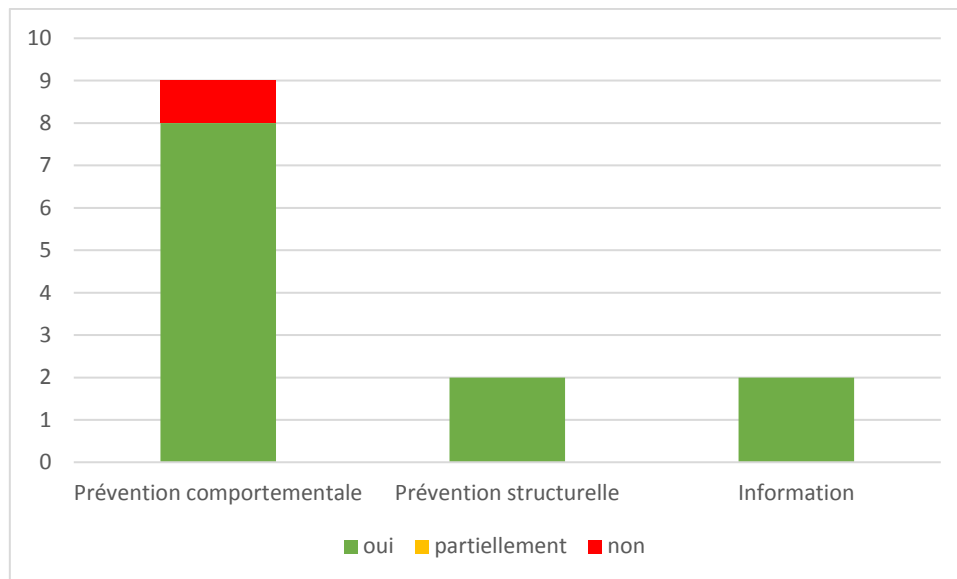
- Huit des neuf objectifs d'outcome du domaine « prévention comportementale » (6 projets) ont été atteints. L'outcome non atteint correspond à « Enfance sans fumée », dont l'efficacité globale a été jugée moyenne par l'équipe d'évaluation en raison des outputs non réalisés ainsi que de l'absence de mesure des effets du projet. Les outcomes des cinq autres projets du domaine « prévention comportementale » ont été atteints, et ces projets ont également été jugés efficaces.
- Les deux objectifs d'outcome du domaine d'action « prévention structurelle » (2 projets) tels que définis par les responsables de projets ont été réalisés. L'un de ces deux projets a toutefois été jugé moyen par l'équipe d'évaluation (« Achats-tests tabac ») : le projet a été certes bien mené, mais le résultat de 71% d'infraction aux dispositions protégeant les jeunes de la vente de tabac ne permet pas encore de juger ses résultats comme étant suffisamment satisfaisants.

<sup>36</sup> À noter que le niveau de *connaissance* des points de vente au regard de la législation n'a pas été spécifiquement testé dans le cadre du PCPT. Nous considérons alors cet objectif comme se rapportant au *respect* de la législation par ceux-ci.

<sup>37</sup> La réalisation des outcomes représentée dans les graphiques ci-dessous se réfère aux objectifs tels qu'ils ont été définis par les responsables de projet. Pour une évaluation pondérée de ces objectifs (c'est-à-dire prenant en compte l'importance relative de chacun des objectifs) et de leurs effets globaux en termes de succès des projets, voir la catégorisation effectuée par l'équipe d'évaluation au graphique T 4.3.

- Enfin les deux objectifs d'outcome du domaine d'action « information » (2 projets) ont été atteints, corroborant la catégorisation de l'équipe de d'évaluation de ces projets comme étant bons.

G 4.10: Réalisation des objectifs d'outcome par domaine d'action



### Groupes-cibles

Le graphique G 4.11 catégorise la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des différents groupes-cibles auxquels le programme valaisan s'adressait. Ceux-ci sont au nombre de quatre : jeunes, fumeurs/euses, grand public et groupes-cibles spécifiques.

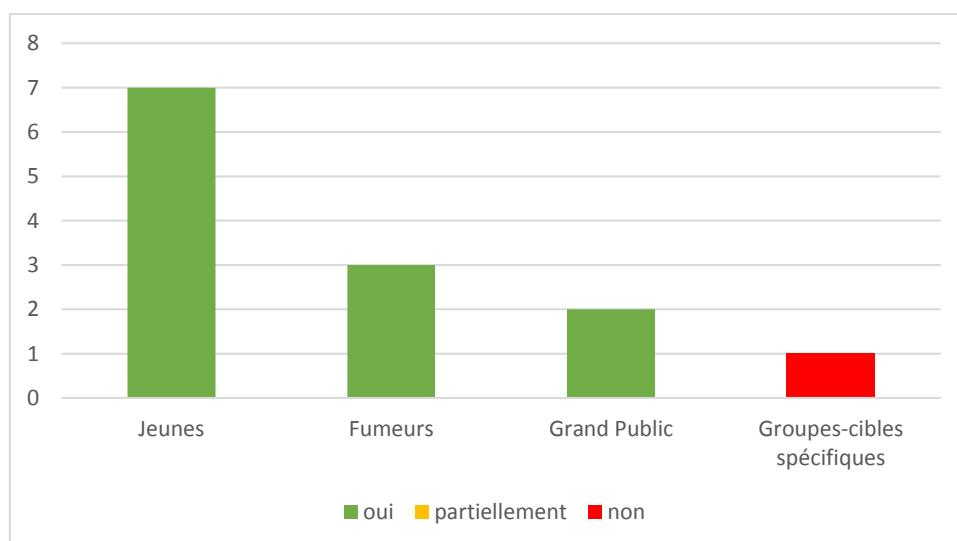
- Les sept outcomes fixés dans le cadre de projets visant les jeunes (5 projets) ont été atteints. Le bémol mentionné ci-dessus (« Domaines d'action) doit être réitéré : le taux de respect des dispositions en matière de protection de la jeunesse (vente aux moins de 16 ans), qui ne s'élève qu'à 29%, doit encore être amélioré. En conséquence, les jeunes valaisans ne sont actuellement pas encore protégés sur cet axe structurel. À cette exception près, il faut souligner que le canton a bénéficié d'un nombre important de projets efficaces au service des jeunes, tant dans le cadre scolaire qu'extrascolaire. Ceux-ci ont déployé des mesures diverses et complémentaires : information (« Je gère »), proposition d'une offre de désaccoutumance pour les jeunes fumeurs/euses (« Apprentissage sans tabac »), renforcement de la norme non-fumeur dans la vie collective (« Cool and clean »), encouragement à ne pas commencer la consommation (« Expérience non-fumeur »). Concernant les projets pour les jeunes dans le setting scolaire toutefois, la couverture géographique d'« Expérience non-fumeur » n'est pas optimale, et « Je gère » est un projet qui s'en tient à l'informationnel. En outre, certaines mesures prévues dans le concept du PCPT (« Concept prévention tabac "jeunes valaisans" ») n'ont pas pu être mises en œuvre. À noter enfin que d'autres projets, dont le groupe-cible principal n'était pas les jeunes mais le grand public, ont également mené des actions en direction des jeunes, contribuant par-là à une bonne couverture de ce groupe dans les trois domaines d'action. Il en va ainsi des contrôles relatifs à la publicité et au sponsoring de festivals (« Application de la Loi sur la santé ») ainsi que des séances d'information-conseil menées par le CIPRET, notamment dans des institutions socio-éducatives (« Information »).
- Les deux projets à destination des fumeurs/euses ont atteint les trois outcomes visés. « Entreprise sans fumée » a pu proposer dix cours de désaccoutumance efficaces aux employé-e-s du canton (70% d'arrêt à la fin du cours), et la « Campagne cardio-vasculaire » a permis de sensibiliser la population valaisanne à certains risques identifiés comme étant encore trop méconnus dans le canton. De plus, le CIPRET a

proposé plus de cinquante cours et conseils (individuels ou de groupe) durant le PCPT, qui ont également bénéficié aux fumeurs/euses. La population fumeuse du canton a donc pu bénéficier à la fois d'information et de prévention comportementale grâce au PCPT. La couverture géographique de ce groupe-cible était bonne, avec des actions proposées tant dans le Bas que le Haut-Valais.

- Les deux outcomes relatifs au grand public (« Information » et « application de la Loi sur la santé ») ont également été réalisés avec succès. D'une part, la population valaisanne a pu jouir d'une très bonne protection en matière de fumée passive, grâce à un projet associant différents acteurs de terrain à même d'informer les partenaires des détails de la législation en vigueur, d'identifier les contrevenant-e-s et de faire remonter l'information jusqu'au Conseil d'État pour les sanctions. D'autre part, les valaisan-ne-s se sont montré-e-s très satisfait-e-s de leur centre de référence en matière de tabagisme, apte à proposer des activités variées (de l'information générale à des actions plus intensives comme des cours stop-tabac) à différents types de publics.
- L'objectif d'outcome qui visait des groupes-cibles spécifiques (les familles et les migrant-e-s) n'a pas pu être considéré comme atteint (absence de mesure et ampleur plus limitée que prévu des prestations). La nouveauté du projet ainsi que l'accès difficile aux groupes-cibles doivent cependant être mentionnés. Il faut saluer le fait que les familles valaisannes ont pu bénéficier de l'expertise des multiplicatrices ainsi que d'une campagne élaborée spécialement à leur attention, en accord avec les axes prioritaires identifiés par le PCPT. Il est également précieux que des ponts aient été jetés entre la prévention du tabagisme et certaines professions médicales durant ces trois années. Les professionnels de la santé peuvent en effet agir comme personnes-ressources pour diffuser l'information relative au tabagisme de manière crédible, ainsi qu'atteindre les publics avec lesquels ils sont en contact de manière ciblée.

Dans l'ensemble, les jeunes ont été très bien couverts par les activités menées dans le cadre du PCPT. Un potentiel de progression existe quant aux effets des mesures déployées dans le setting « marché », qui ont néanmoins permis d'amorcer une prise de conscience dans le canton à ce sujet. Le grand public et les fumeurs/euses ont été atteints efficacement par deux projets chacun, qui comportaient entre autres de l'information générale, des offres de désaccoutumance (en entreprise ou auprès du CIPRET) ainsi que des mesures structurelles. Finalement, de grands pas ont pu être effectués en direction du groupe-cible spécifique visé par le programme afin de renforcer la protection contre la fumée passive dans le cadre familial.

G 4.11 : Réalisation des objectifs d'outcome par groupe-cible



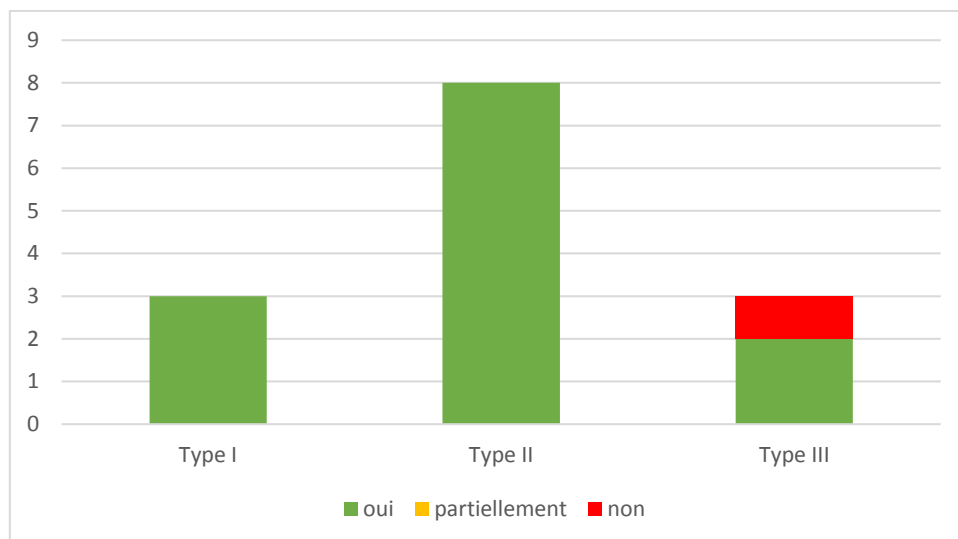
## Types de projets

Le graphique G 4.12 présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction des types de projets compris dans le programme valaisan de prévention du tabagisme (projets de type I, II et III).

- Les trois outcomes définis pour les trois projets de type I (projets cantonaux) ont été considérés par les responsables de projets comme étant atteints. Ces projets ont permis d'assurer des prestations de base cruciales en matière de prévention du tabagisme (information-conseil, contrôle du respect de la loi sur la fumée passive, inauguration de la surveillance du respect de l'âge de vente). Ils ont garanti une excellente présence de la thématique dans l'espace public, et le rappel (achats-tests) et le respect (fumée passive, publicité) des règles structurelles en la matière.
- Les projets de type II (projets nationaux), au nombre de quatre, ont fait preuve d'une très bonne réussite quant à leurs outcomes (8 objectifs atteints sur 8). Ces projets efficaces ont bénéficié à des publics variés : apprenti-e-s, écoliers/ères, employé-e-s et équipes sportives. La base de recrutement de certains d'entre eux pourrait être élargie pour profiter davantage au canton (« Expérience non-fumeur », « Entreprise sans fumée »).
- Les trois projets de type III (projets expérimentaux) ont atteint deux objectifs sur les trois définis. Dans l'ensemble, l'opportunité offerte par l'existence des projets de type III a été mise à contribution dans le cadre du PCPT pour lancer de nouvelles activités adaptées aux problématiques spécifiquement identifiées pour le canton (maladies cardio-vasculaires, enfance) ou pour fournir une prestation de base aux écoles (« Je gère »).

Dans l'ensemble, les mesures que les trois types de projets ont pu déployer ont non seulement touché un bon nombre de personnes (prestations), mais elles ont aussi été suivies d'effets positifs (outcomes). Les projets de type II en particulier ont très bien atteint les effets visés.

G 4.12: Réalisation des objectifs d'outcome par type de projet



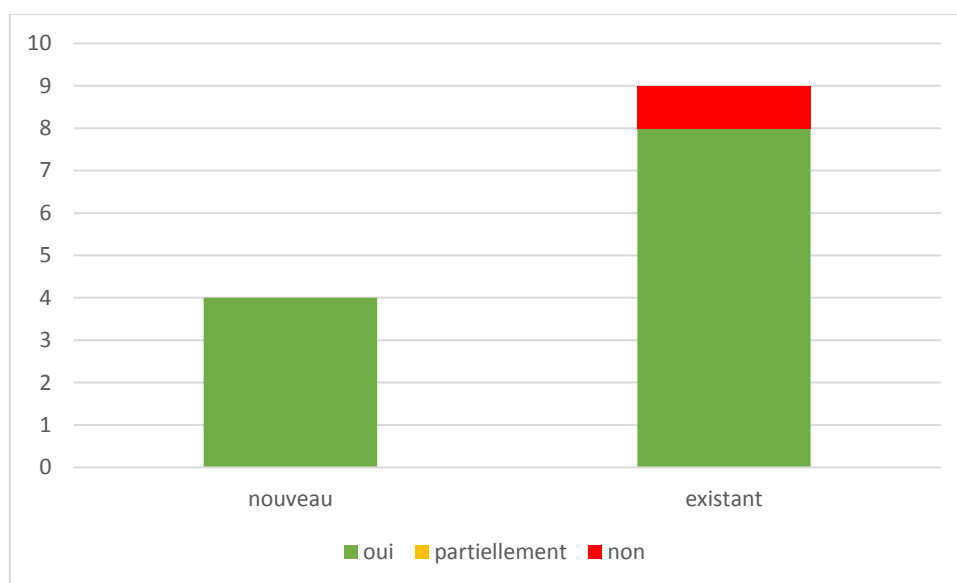
## Projets nouveaux et existants

Une dernière catégorisation présente la réalisation des objectifs d'outcome en fonction de la nouveauté des projets (graphique G 4.13).

- Le Programme cantonal valaisan compte une majorité de projets déjà existants auparavant dans le canton (7 sur 10), qui ont permis de réaliser huit objectifs sur les neuf prévus. Relevons que beaucoup d'activités menées dans le cadre d'« Enfance sans fumée » étaient en réalité nouvelles, ce qui explique certaines difficultés rencontrées (convaincre l'hôpital d'ouvrir ses portes, approcher de nouveaux groupes professionnels, développer une campagne).
- Les réalisations des trois nouveaux projets du PCPT peuvent être saluées : le taux de réussite est très bon pour des projets dont l'implantation part de zéro. Le dynamisme et la créativité avec lesquels « Cool and clean » et la « Campagne cardio-vasculaire » ont été implantés dans le canton a permis un excellent démarrage des activités dans ces domaines. De même, malgré un contexte difficile (mauvais état de la situation de base), le nouveau projet relatif aux achats-tests a commencé à visibiliser avec succès la problématique de la vente de tabac aux jeunes.

En raison d'un nombre de projets plus élevé, le taux de succès est plus important pour la catégorie « projet existant » que « nouveau projet », sans qu'aucun déséquilibre frappant entre les deux ne soit toutefois identifiable. Les responsables de projets ont autant su bâtir sur l'existant que lancer avec succès des activités novatrices.

G 4.13: Réalisation des objectifs d'outcome en fonction du statut du projet



#### 4.5.2 Efficience des outcomes

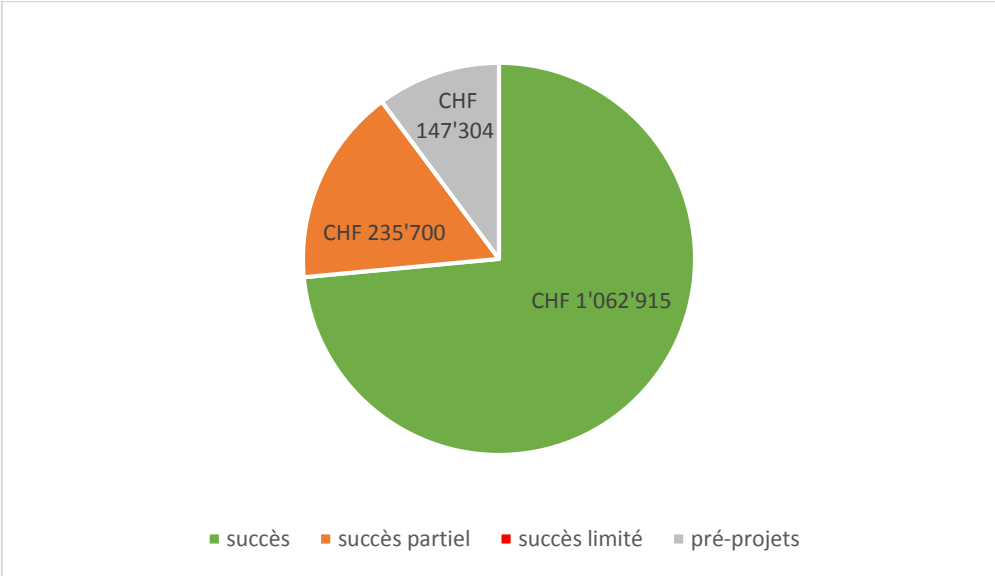
La section qui suit se penche sur l'efficience des projets en regard de leurs outcomes. Les chiffres présentés ci-dessous sont néanmoins à considérer avec une grande prudence et à titre illustratif : ils se basent en effet sur les budgets déclarés, mais il est de fait difficile de mesurer avec une précision absolue le niveau effectif des ressources financières et humaines engagées pour chacun des projets. De plus, la mise en œuvre des projets n'est pas terminée et durera encore un an. Enfin, les budgets des projets de type II ne comprennent ici que la contribution cantonale et n'incluent pas la contribution nationale.

Le graphique ci-dessous présente la répartition budgétaire du PCPT valaisan en fonction du succès des projets (catégorisation de l'équipe d'évaluation, cf. G 4.14). Les huit projets catégorisés comme bons totalisent la majeure partie du total budgétaire (près des quatre cinquièmes), avec un montant de CHF 1'062'915 sur un budget global de CHF 1'445'919 (budget cumulé des 13 (pré-)projets composant le programme). Les deux projets catégorisés comme moyens dans leurs effets totalisent quant à eux la somme de CHF 235'700. Enfin,



aucun projet ne s'est avéré mauvais, donc aucun budget n'a été alloué à perte. Au total, le programme valaisan peut donc être considéré comme très efficace dans ses effets (outcomes) en regard des budgets déployés. Les projets « Pilotage » et « Évaluation » ne sont pas inclus dans le graphique ci-dessous.

G 4.14: Succès des projets en fonction des ressources investies



## 5 Analyse causale et hypothèses

Le chapitre suivant revient sur les hypothèses présentées au chapitre 3, et présente les éléments empiriques qui permettent de les explorer.

### 5.1 Concept du programme

La première hypothèse était relative au concept du programme :

*H1.1 : Une évidence empirique solide augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

Le programme valaisan de prévention du tabagisme était solidement appuyé sur l'évidence scientifique et empirique. D'une part, les axes prioritaires du PCPT (objectifs d'impact et groupes-cibles) ont été définis sur la base des données épidémiologiques, d'enquêtes cantonales et de la littérature. D'autre part, plusieurs projets se sont également basés sur l'évidence. Le programme comprend quatre projets de type II, qui sont régulièrement évalués sur une base nationale. La campagne cardio-vasculaire a été définie suite à l'évaluation de la « Campagne BPCO », qui a mis en évidence des besoins sur cette thématique. Les réorientations de cette campagne se sont également basées sur la littérature. Enfin, ce projet a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire pour faire le point sur ses prestations. L'exemple de ce projet montre que l'évidence peut être utilisée à plusieurs niveaux pour renforcer le pilotage des projets : choix de la thématique, réorientations du contenu, bilans intermédiaires. L'orientation des interventions menées dans le cadre du projet « Information » se base également sur la littérature ainsi que sur des exemples validés de projets ou de campagnes menés à l'étranger.

- Les orientations générales et les groupes-cibles du PCPT valaisan ont été définis sur la base de l'évidence empirique et scientifique.
- La campagne cardio-vasculaire montre que l'utilisation de l'évidence (scientifique et empirique) permet de renforcer le pilotage à plusieurs niveaux : utilité du projet et mise à l'agenda, bilans intermédiaire et réorientations.

**Le recul suffisant manque encore pour pouvoir juger des impacts sur la population valaisanne en termes de prévalence. Toutefois, la focalisation du PCPT sur les groupes-cibles et les thématiques qui présentent les plus grands besoins en matière de prévention, ainsi que la conduite de certains projets sur une base validée suggèrent que le programme a gagné en efficacité.**

*H1.2: Une définition précise des objectifs augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

Premièrement, les objectifs d'output du PCPT valaisan étaient particulièrement précis et détaillés. Les différentes étapes pour arriver aux objectifs étaient décomposées en de nombreuses prestations intermédiaires, dont le calendrier était défini avec soin (« Cool and clean », « Apprentissage sans tabac », « Campagne cardio-vasculaire »). Deuxièmement, les objectifs d'output des projets étaient cohérents avec leurs objectifs d'outcome (bons modèles d'efficacité des projets). Troisièmement, les objectifs des projets choisis permettaient pleinement la poursuite des objectifs d'impact du PCPT (bon modèle d'efficacité du programme). Enfin, le PCPT était en harmonie avec les objectifs visés du Programme national tabac.

- Les objectifs étaient définis avec précision, et la chaîne de causalité outputs->outcomes->impacts->PNT était solide.

**La précision des objectifs du PCPT valaisan et de ses projets a débouché sur une mise en œuvre efficace et une bonne cohérence globale, nécessaires à un programme efficace. Cela confirme l'hypothèse.**

*H1.3: Une bonne cohérence interne du Programme cantonal augmente son efficacité.*

Malgré le nombre important de groupes-cibles et de settings visés par le PCPT, sa cohérence interne était très bonne. Chaque groupe-cible prioritaire a été approché avec un bon nombre de mesures complémentaires. Les jeunes (objectif d'impact 1) ont été touchés tant à l'école, en entreprise que dans les loisirs et le marché (complémentarité des settings). Ils ont également été touchés par de l'information, de la prévention structurelle et de la prévention comportementale (complémentarité des domaines d'action). Enfin, différents types de mesures leur ont été destinées (aide à l'arrêt, incitation à ne pas commencer, protection réglementaire, chartes, information). Il en va de même des fumeurs/euses (objectif d'impact 2) qui ont bénéficié des trois domaines d'action, dans différents settings (espace public, entreprise, loisir). La protection contre la fumée passive (objectif d'impact 3) a été poursuivie tant dans l'espace public que dans la sphère privée. La combinaison de ces différentes mesures a assuré une couverture des groupes et des thématiques visés, ce qui a contribué à l'efficacité globale du PCPT.

- Les groupes-cibles et thématiques prioritaires du PCPT ont été couverts par des mesures variées et complémentaires ; l'équilibre global entre les trois domaines d'action était bon.

**La grande cohérence interne du programme a contribué à son efficacité, par la couverture solide et cohérente des groupes-cibles qu'elle a permis. L'hypothèse peut être confirmée à ce stade.**

*H1.4: Une bonne articulation du Programme cantonal avec les autres interventions politiques touchant les mêmes groupes-cibles augmente son efficacité.*

Une très bonne cohérence externe a pu être assurée avec les domaines associés au PCPT. La collaboration avec différents secteurs étaient déjà de mise avant le lancement du programme, et a pu être renforcée pendant sa durée : polices municipales (application de la loi), haute administration et Conseil d'Etat (« Commission consultative fumée passive ») secteur des addictions avec la FAV, secteur de la promotion de la santé avec PSV, entreprises et écoles professionnelles (« Apprentissage sans tabac »), médecins (conférences de presse, groupe de référence du CIPRET), institutions socio-éducatives (« Information »). En outre, de nouveaux secteurs ont pu être associés à la prévention du tabagisme via le PCPT : le sport (Office du sport, fédérations et clubs), la petite enfance (sages-femmes dans le cadre d'« Enfance sans fumée »), et la migration (délégués à l'intégration). Lorsque les secteurs visés n'ont pas pu être articulés au programme, son efficacité en a souffert (hôpital pour la mise en place d'un outil de suivi statistique et pour la formation des multiplicateurs/trices). Le travail avec les écoles représente également un défi en raison de la centralisation récente des contacts avec les établissements scolaires (filtrage centralisé).

- L'articulation avec un très grand nombre de domaines utiles à la prévention du tabagisme a pu être assurée, contribuant fortement au succès des projets. Lorsque ça n'a pas pu être le cas (hôpital), l'efficacité du PCPT en a été affectée.

**La très forte cohérence externe du PCPT valaisan a contribué à son efficacité, en permettant un bon accès aux groupes-cibles et une mise en œuvre efficace, ce qui confirme cette hypothèse.**

## 5.2 Organisation

La partie suivante discute les hypothèses relatives à l'organisation du programme, qui étaient les suivantes :

*H2.1: L'adéquation de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

L'adéquation de la structure de mise en œuvre du PCPT était forte. La structure organisationnelle qui caractérisait les activités avant le lancement du programme a été conservée et étoffée (structure de pilotage du PCPT en 4 niveaux, participation de représentant-e-s de l'administration à divers groupes de travail des activités de PSV/CIPRET). Le caractère très inclusif de cette structure de mise en œuvre a largement fait ses preuves. Il est intéressant de constater que ce qui aurait pu représenter un obstacle (éloignement des administrations cantonales en raison du caractère non-étatique des organes chargés de la prévention dans le canton du Valais) a été habilement résolu via un arrangement organisationnel flexible et efficace. Les activités de prévention du tabagisme peuvent ainsi bénéficier à la fois de l'excellente insertion de PSV/CIPRET dans le tissu socio-sanitaire associatif, et des échanges avec les administrations, assurés par leur intégration dans les organes de pilotage et les groupes de travail (par ex. Office du sport pour « Cool and clean », médecin cantonal et SSP pour le projet « Application de la Loi sur la santé passive »). En revanche, cet arrangement n'a pas suffi pour ouvrir les portes de l'hôpital (« Enfance sans fumée »).

Par ailleurs, les processus mis en place pour gérer les activités de prévention du tabagisme à l'interne (avec les responsables de projets) étaient également adéquat : monitoring bilatéral, rencontres annuelles entre les partenaires pour discuter des synergies, soutien actif de la direction opérationnelle aux projets en cas d'obstacles ou de besoins spécifiques (conférences de presse, contacts administratifs, compétences thématiques, réorientations). Ces aspects ont renforcé la bonne mise en œuvre des projets.

- L'adéquation de la structure de mise en œuvre au niveau du programme a permis l'inclusion des acteurs nécessaires à la mise en œuvre efficace des projets.
- L'adéquation de la structure de mise en œuvre au niveau des projets a permis un bon monitoring et un bon pilotage de ceux-ci, au service de leur efficacité.

**La bonne adéquation de sa structure de mise en œuvre a renforcé l'efficacité globale du PCPT valaisan, ainsi que le suggère l'hypothèse.**

*H2.2: La durabilité de la structure de mise en œuvre du Programme cantonal augmente son efficacité globale.*

Au niveau organisationnel, la durabilité de la structure de mise en œuvre est bonne, en raison de la stabilité de l'arrangement institutionnel entre PSV/CIPRET et le canton, ainsi que de la mise en place sur le long et le moyen terme de différents groupes de référence et de pilotage aidant à la mise en œuvre. Au niveau financier, le programme et l'apport monétaire par le FPT ont permis de renforcer la durabilité des activités de prévention du tabagisme (lancement de plusieurs nouveaux projets sur une base pluriannuelle, renforcement de projets existants). Cet apport a également permis de diversifier les sources de financement (dépendance quasi-totale au financement de PSV avant le lancement du PCPT). En conséquence, les activités de prévention du tabagisme ont pu considérablement gagner en ampleur et en profondeur, augmentant ainsi leur portée globale. Au niveau des projets, le manque de durabilité du financement d'« Apprentissage sans tabac » a dû être compensé. Cela a été notamment fait en réduisant la promotion de ce projet auprès des écoles et entreprises formatrices. Le degré de couverture du groupe-cible « jeunes » en a ainsi été affecté.

- La bonne durabilité organisationnelle de la structure de mise en œuvre valaisanne (PSV/CIPRET et leurs alliés), ainsi que la durabilité permise par la hausse des financements ont renforcé l'efficacité du PCPT.
- Les problèmes de continuité de financement du projet « Apprentissage sans tabac » ont affecté la mise en œuvre de mesures à destination de la jeunesse.

**L'exemple valaisan corrobore l'hypothèse de l'importance la durabilité de la structure de mise en œuvre, tant au niveau organisationnel que financier.**

### 5.3 Prestations

L'étude des prestations fournies dans le cadre du programme se base sur les hypothèses suivantes:

*H3.1: L'adéquation des prestations (outputs) du Programme cantonal augmente l'efficacité de ses outcomes.*

Au total, le programme a réalisé 72% des objectifs d'outputs que les responsables de projets s'étaient fixés, et 92% des objectifs d'outcome. L'écart entre les deux pourcentages est relativement important. Il s'explique parfois par le fait que les outputs visent une certaine portée des prestations (nombre de personnes atteintes, nombre d'activités menées), alors que les outcomes ont mesuré l'efficacité atteinte dans un groupe donné (quelle que soit sa taille). Ainsi, un projet peut être efficace dans ses effets, mais limité dans sa portée (par ex. « Expérience non-fumeur » dans le Bas-Valais). Dans l'ensemble, le taux de non-réalisation des outputs a toutefois constitué un indicateur valable pour les projets rencontrant des difficultés (« Achats-tests » et « Enfance sans fumée », dont la portée des prestations n'a pas pu être aussi grande que voulue). A l'inverse, les projets catégorisés comme efficaces par l'équipe d'évaluation avaient dans l'ensemble atteint leurs objectifs d'output, ce qui indique également une certaine correspondance entre les outputs et la qualité des projets. D'une manière générale, les outputs du PCPT valaisan étaient très bons, et ont fortement contribué au succès des projets.

- La concordance n'est pas toujours totale entre les outputs (mesure de la portée du projet) et les outcomes (mesure de l'efficacité du projet parmi ses bénéficiaires).
- Dans l'ensemble, le taux de réalisation des objectifs d'output a toutefois constitué un bon prédicteur de la réussite ou de l'échec des projets valaisans.

**L'hypothèse est partiellement corroborée, puisque la concordance entre les taux de réussite des objectifs d'output et d'outcome est bonne, mais pas totale.**

### 5.4 Outcomes et impacts

L'analyse relative aux effets du programme (niveau des outcomes et des impacts) revient sur les hypothèses suivantes:

*H4.1: L'efficacité des outcomes des projets augmente l'efficacité globale du programme (impact).*

Les objectifs d'outcome des dix projets du programme valaisan ont atteint un très bon taux de réussite : 12 des 13 objectifs ont été réalisés, le dernier n'ayant pas pu être mesuré (prévalence parmi les femmes enceintes). Un autre projet a atteint l'objectif d'outcome qu'il s'était fixé, mais les résultats doivent encore être considérés comme insuffisants (29% des points de vente connaissent la loi en matière de vente aux mineurs).

A noter que certains objectifs d'outcome constituaient plutôt des objectifs d'impact difficiles à mesurer (« Enfance sans fumée », « Campagne cardio-vasculaire »). Dans l'ensemble toutefois, les projets étaient bons et les objectifs d'outcome ont pu attester de certains effets sur les groupes-cibles. En raison de la bonne cohérence du modèle d'efficacité du programme, ce succès dans les outcomes aura selon toute vraisemblance un effet positif sur l'impact du programme. Il convient finalement de relever que deux avant-projets visaient à déployer des mesures qui n'ont pas (« Concept prévention tabac "jeunes valaisans" ») ou pas encore (« Concept de prévention pour migrants ») pu être mises en œuvre dans le cadre du PCPT. Les effets réels du programme n'ont donc pas eu l'ampleur initialement prévue dans le modèle d'efficacité du PCPT.

- Les effets constatés des projets du PCPT valaisan (92% des objectifs d'outcome réalisés) contribuent selon toute vraisemblance à l'efficacité globale du programme.

**Pour un programme au modèle d'efficacité solide, l'hypothèse de la contribution des outcomes aux impacts du programme peut être avancée à ce stade.**

*H4.2: La diversité et l'équilibre de la logique d'intervention des projets augmentent l'efficacité du Programme cantonal.*

La diversité et l'équilibre dans la logique d'intervention des projets est particulièrement bonne dans le PCPT valaisan. De nombreux projets étaient composés de différentes mesures complémentaires. Ainsi par exemple la campagne cardio-vasculaire comportait à la fois de l'information et des tests cliniques individuels plus engageants. « Apprentissage sans tabac » a combiné les incitations à arrêter et à ne pas commencer, ainsi qu'une logique de contrôle avec les tests de CO. Le projet « Cool and clean » comporte quant à lui des composantes structurelles, comportementales et informationnelles. Les deux projets de prévention structurelle contenaient, en plus des contrôles, une part importante d'information, ainsi que des sanctions dans le cas de la fumée passive. La détection précoce et l'aide à l'arrêt chez les jeunes pourraient être renforcées. Le PCPT présente dans l'ensemble un très bon équilibre entre la prévention comportementale, la prévention structurelle et l'information. L'équilibre dans la couverture de la prévention structurelle est particulièrement bon dans le canton (fumée passive, publicité, sponsoring, achats-tests). Ces aspects assurent que chaque groupe soit effectivement atteint, et chaque type de besoin pris en compte. Les projets y gagnent en profondeur, ce qui contribue à l'efficacité globale du programme.

- La diversité d'intervention des projets du PCPT valaisan est forte et originale.
- L'équilibre dans la couverture de l'axe de prévention structurelle est particulièrement bon.

**L'hypothèse se vérifie dans le cas valaisan. La bonne logique d'intervention des projets a permis de renforcer l'efficacité du PCPT en assurant une couverture forte de chaque groupe-cible.**

*H4.3: La solidité de « coalitions anti-tabac » soutenant les projets augmente l'efficacité du Programme cantonal.*

La force des « coalitions pro-prévention » est un atout notable du canton. De nombreux projets, ainsi que le programme à un niveau plus global, ont pu s'appuyer sur de solides coalitions d'acteurs soutenant la mise en œuvre des mesures de prévention du tabagisme. L'importance de ces coalitions a fait ses preuves au niveau politique. Les réseaux mis en place autour de la Loi sur la santé depuis le processus référendaire de 2008 ont ainsi permis une mise en œuvre très inclusive, englobant tant les acteurs concernés (restaurateurs, hôteliers) que les responsables des contrôles (polices municipales et quatre services administratifs), réunis dans la

« Commission consultative fumée passive ». Celle-ci a en outre constitué un canal d'accès pour lancer le dossier de l'interdiction de vente aux moins de 18 ans (en cours au niveau parlementaire). Une telle coalition permet ainsi non seulement d'assurer le respect de la volonté législative, mais également de réactiver le niveau politique. De même, les partenaires de la coalition médicale ont également été utilisés afin de renforcer l'étendue et la qualité des projets du PCPT (pharmacies participant à la campagne cardio-vasculaire, professionnel-le-s de la santé conseillant le développement de la campagne « Grossesse sans tabac », sages-femmes multiplicatrices). Enfin, d'autres types de coalitions permettent de faciliter l'accès de la prévention à certains settings (domaine du sport, de la migration). À l'inverse, lorsque de véritables coalitions anti-tabac sont inexistantes, la couverture et l'efficacité des secteurs concernés s'en font ressentir (école).

- Les nombreuses et solides « coalitions anti-tabac » valaisannes ont montré leur importance à plusieurs niveaux : mise en œuvre et agenda politique, renforcement des projets et accès aux settings.
- Lorsque de telles coalitions manquent (école), la couverture et l'intensité de la prévention en pâtit.

**L'importance des « coalitions anti-tabac » dans l'efficacité du programme est pleinement confirmée, tant à la positive qu'à la négative.**

*H4.4: Un programme comprenant une part significative de projets ciblant les jeunes est plus efficace.*

Les réalisations du programme envers les jeunes peuvent être jugées positivement. La diversité des environnements dans lesquels ils ont été approchés (école, apprentissage, sport, marché, institutions socio-éducatives, réseaux sociaux et médias, rue) ainsi que des types de mesures à leur attention est particulièrement à souligner. Cette diversité permet de garantir qu'un nombre maximum de jeunes puissent être atteints, et que chacun-e puissent trouver y trouver son compte dans la gamme des mesures et des types de messages adressés. Quatre des cinq projets à l'attention des jeunes ont été considéré comme bons. De plus, il est permis de supposer que la bonne protection structurelle propre au Valais produit des effets auprès des jeunes, notamment au regard de la publicité. Certaines faiblesses sont encore présentes dans le setting école (focalisation sur l'information, moindre couverture d'un projet) ainsi que pour les achats-tests (nombre, absence de formation auprès des points de vente), mais on peut considérer dans l'ensemble que les jeunes ont été bien touchés par le PCPT.

- Plus de la moitié des mesures du PCPT était destinée aux jeunes.
- Le mauvais taux de respect des dispositions concernant la vente aux mineurs montre l'importance des mesures de protection de la jeunesse.

**Les jeunes valaisan-ne-s ont été touché-e-s par une bonne diversité de mesures efficaces. Il est toutefois trop tôt pour juger de l'impact précis de cet aspect sur l'efficacité globale du programme.**

## 5.5 Contexte

La prise en compte des effets de contexte dans l'analyse reposait sur les trois hypothèses suivantes:

*H5.1: Une forte prévalence tabagique et une mauvaise situation sanitaire initiale augmentent comparative-ment les effets que l'on peut attendre du Programme cantonal (marge de progression).*

Le Valais présentait plusieurs particularités cantonales en regard de la prévalence tabagique : un taux global de fumeurs/euses légèrement plus élevé que la moyenne nationale en 2012, de même qu'une augmentation de la prévalence au sein de certaines catégories spécifiques de la population entre 2002 et 2007 (femmes de 35-49 ans et hommes de 15-34 ans). Etant donné que ces catégories ont été particulièrement ciblées par ce premier Programme cantonal de prévention du tabagisme, il sera intéressant de suivre l'évolution des tendances à ce niveau-là lorsque les données épidémiologiques seront disponibles. Par ailleurs, le canton a identifié des besoins particuliers en matière de promotion de la santé parmi la population migrante, et lancé des mesures spécifiques à son attention. Il est également trop tôt pour juger des effets de celles-ci, le projet « Femmes Tische » ayant été inauguré ce printemps.

- Le Valais présente certaines particularités cantonales en regard de la prévalence, qui ont été ciblées par le programme et dont il conviendra d'observer l'évolution.

**Les données épidémiologiques permettant de juger des effets du PCPT sur les groupes à forte prévalence tabagique ne sont pas encore disponibles.**

*H5.2: Un environnement socio-structurel défavorable a un effet négatif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Le bilinguisme du canton constitue un élément important du contexte socio-structurel du PCPT. Sous de nombreux aspects, les activités doivent être menées à double : traduction du matériel et des activités de prévention, adaptations au contexte local, dédoublement des interventions en fonction de la langue. Cela constitue un challenge à plusieurs égards. Premièrement, les réseaux de soutien autour des projets doivent être créés à double (par ex. entreprises et écoles, médias), ce qui est particulièrement coûteux en temps et en personnel. Deuxièmement, certains cours ou certaines interventions doivent être dédoublés pour des raisons de langue, alors même qu'il est déjà souvent difficile de réunir un nombre suffisant de participant-e-s. Ainsi, la couverture homogène du territoire avec un projet constitue un défi permanent. Au vu de cet aspect ainsi que de la taille restreinte du bassin de population du Haut-Valais, il est remarquable que tant d'activités aient pu être menées dans cette région. Troisièmement, les efforts de coordination internes aux projets sont accrus lorsqu'ils comprennent deux responsables de projets. Les répercussions financières de ces challenges sont importantes. Un aspect positif est le fait que le PCPT ait pu jouir d'une double collaboration avec la Suisse romande et la Suisse alémanique, ce qui a permis de diversifier les sources d'échange et d'inspiration.

- Le bilinguisme constitue un challenge sous plusieurs aspects : construction et entretien des réseaux, dédoublement des activités, coordination, coûts.
- Le PCPT a pu bénéficier d'un double échange avec la Suisse romande et la Suisse alémanique.

**L'environnement socio-structurel produit des effets susceptibles d'affecter l'efficacité du programme. Les répercussions négatives peuvent être évitées mais cela comporte un coût.**

*H5.3: Un contexte politique favorable a un effet positif sur l'efficacité du Programme cantonal.*

Les acteurs et actrices de la prévention du tabagisme font état d'un contexte politique plutôt favorable à la prévention du tabagisme en Valais. Cet état de fait est visible sous plusieurs aspects : large acceptation de la Loi cantonale sur la santé par la population valaisanne, interdiction de la publicité et restrictions en matière de parrainage, bon accès à la haute administration, réception positive de la proposition d'augmenter à 18 ans



l'âge légal de la vente des produits du tabac, et existence de coalitions parlementaires « pro-prévention » réunissant la gauche et la droite. Les effets de ce contexte politique favorable se font fortement sentir sur l'axe de la prévention structurelle. Il faut toutefois noter que ce contexte politique favorable n'existe pas en soi, mais est le fruit d'un travail proactif en faveur de la prévention du tabagisme par les coalitions concernées (votation de 2008, travail constant d'information publique, communication politique). Il convient finalement de souligner que le canton du Valais a délégué la prévention du tabagisme au secteur associatif mais ne se charge pas de la financer (mis à part les activités d'application de la loi.) En conséquence, l'étendue des activités en la matière a fortement souffert de ce manque de soutien financier.

- Le contexte politique favorable du canton se répercute directement sur le niveau de prévention structurelle.
- Un contexte politique favorable au niveau législatif ne va pas forcément de pair avec un bon soutien financier des activités de prévention du tabagisme.

**L'importance du contexte politique sur l'efficacité du programme se confirme, en tenant compte du fait qu'un contexte politique favorable n'est pas préexistant mais se construit pro-activement.**

## 6 Résumé des résultats et discussion

### 6.1 Résultats du Programme cantonal

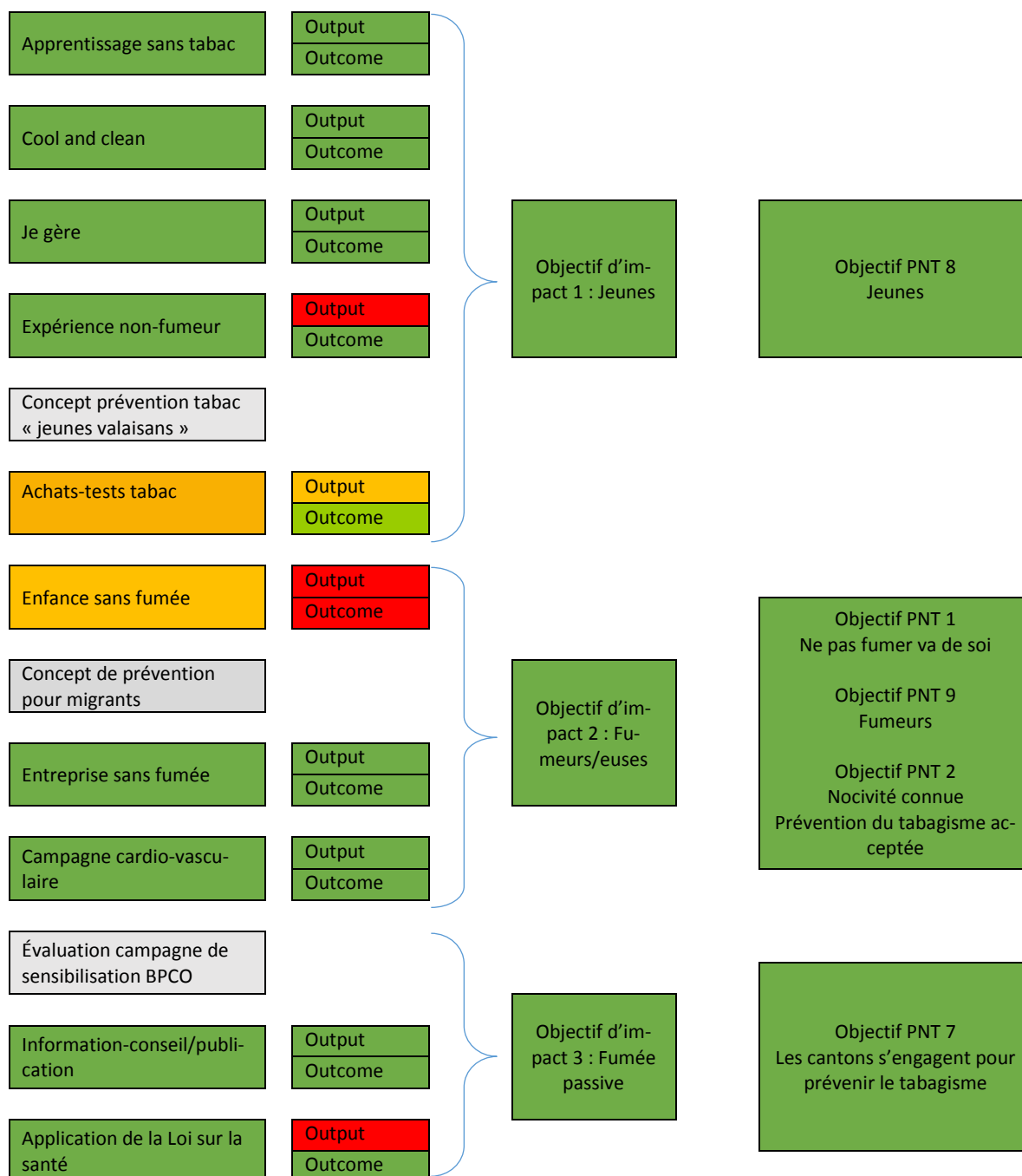
Ce sous-chapitre reprend les principaux résultats de l'évaluation du programme valaisan de prévention du tabagisme. Il offre ainsi un aperçu des réalisations de ce premier PCPT. Les résultats sont structurés de la manière suivante : réalisation des objectifs et effets (effets obtenus en termes de prévention du tabagisme, objectifs du Programme national tabac, objectifs d'impact, réalisation des objectifs par setting, domaine d'action, groupe-cible, type de projet), choix et articulation des projets (cohérence intra-politique, cohérence inter-politique), plus-value du programme (coordination, pilotage, compétences législatives, efficience) et recommandations (adaptations conceptuelles et organisationnelles proposées).

#### 6.1.1 Réalisation des objectifs et effets

*Réalisations globales du programme – effets des activités de prévention du tabagisme* : dans l'ensemble, tant la conceptualisation que la mise en œuvre du programme valaisan de prévention du tabagisme peuvent être considérées comme très bonnes. Un fort taux d'objectifs d'outcome a pu être atteint (12 sur 13), permettant ainsi aux projets de déployer leurs effets en direction des jeunes, des fumeurs/euses ainsi que du grand public. Le fait que la prévention comportementale, l'information et la prévention structurelle aient été toutes trois fortement couvertes est particulièrement remarquable.

Le graphique G 6.1 permet de visualiser les effets du programme en termes de prévention du tabagisme (accomplissement des objectifs). Les couleurs attribuées dans la colonne tout à gauche (noms des projets) correspondent à l'appréciation finale de l'équipe d'évaluation sur chacun des projets. La deuxième colonne depuis la gauche correspond au degré de réalisation des objectifs tels qu'ils avaient été définis par les responsables de projets (appréciation non-pondérée). Les deux colonnes de droite représentent le degré de réalisation des objectifs d'impact et des objectifs PNT selon l'équipe d'évaluation.

G 6.1: Aperçu global des effets du programme en termes de prévention du tabagisme



Légende : vert = succès ; orange = succès partiel ; rouge = succès limité ; gris = pré-projet ou projet terminé après une année.

*Objectifs du Programme national tabac.* Les activités mises en place durant les trois premières années du PCPT valaisan ainsi que les premiers effets atteints ont permis de contribuer aux objectifs nationaux visés. Grâce aux excellentes réalisations du programme en termes de pilotage, de travail public, d'information et de sensibilisation, une particulièrement bonne contribution a pu être fournie aux objectifs n°1 (ne pas fumer va de soi), n°2 (nocivité connue et acceptabilité de la prévention), et n°7 (engagement des cantons). De même, une bonne contribution a pu être apportée aux objectifs nationaux n°8 (jeunes) et n°9 (fumeurs).

*Objectifs d'impact.* Les objectifs d'impact visent l'année 2017. Pour cette raison, toute mesure précise est impossible à ce stade, et nous nous en tenons à une appréciation des bases mises en œuvre à ce jour pour un accomplissement futur de ces objectifs. Les objectifs d'impact du PCPT valaisan sont rappelés ci-dessous.

Objectif d'impact 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre de fumeurs de 11-19 ans pour atteindre la moyenne suisse en 2017.</li> <li>- La proportion de fumeurs parmi les 15-19 ans diminue à moins de 20%.</li> </ul>
Objectif d'impact 2	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre de fumeurs quotidiens et occasionnels dans la population des 15 et plus (fin 2017 : 23 %).</li> </ul> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de fumeurs de 15-34 ans diminue pour atteindre la moyenne suisse en 2017.</li> <li>- Le nombre de fumeuses âgées de 35-49 ans diminue pour atteindre la moyenne suisse en 2017.</li> <li>- Le nombre de femmes enceintes fumeuses baisse à 15% (données hôpitaux) en 2017.</li> </ul>
Objectif d'impact 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pourcentage de personnes exposées au tabagisme passif pendant sept heures ou plus diminue à 5%.</li> </ul>

- *Objectif d'impact 1 :* les jeunes ont été visés par une très bonne diversité de mesures complémentaires ayant permis de les atteindre dans des settings divers (école, apprentissage, sport, marché, loisir). Cinq projets leur étaient totalement dédiés, et deux partiellement. La quasi-totalité d'entre eux les ont touchés de manière efficace, à l'exception des achats-tests qui n'ont pas encore permis d'atteindre les effets escomptés. La base de recrutement de la plupart des projets étant large, ils ont pu s'adresser à un bon nombre de jeunes. La très bonne couverture des trois domaines d'action à la fois (prévention structurelle, prévention comportementale, information) doit être soulignée. Pour ces raisons, nous considérons que des bases très solides ont été posées en vue de la réalisation future du premier objectif d'impact.
- *Objectif d'impact 2 :* les fumeurs/euses du Valais ont pu bénéficier de conseils et de cours d'aide à l'arrêt (CIPRET et « Entreprise sans fumée »), d'information (campagne spécifique et présence publique générale du CIPRET), ainsi que d'une campagne spécifique pour les femmes enceintes. L'information a été très largement diffusée, et les cours proposés, bien que disposant d'une base de recrutement moyennement élargie, se sont avérés efficaces. La couverture de ce groupe dans le cadre du PCPT est donc bonne, et permet d'évaluer positivement les pas effectués en direction de la réalisation du deuxième objectif d'impact. Il convient encore de mentionner que le projet « Facebook », actuellement mené dans le canton, est encore venu considérablement renforcer les efforts menés en direction des fumeurs/euses.
- *Objectif d'impact 3 :* les actions menées durant le PCPT en vue de la dénormalisation du tabac et de l'instauration de la norme non-fumeur ont d'ores et déjà déployé des effets notables. Le respect de l'interdiction de fumer dans les lieux publics a fait de grands progrès par rapport aux années précédant le programme. De même, de nouveaux efforts menés en direction des familles ont permis de travailler sur la question de la fumée dans la sphère privée et de former de nouveaux relais dans le monde médical pour thématiser cette question. Enfin, la question des terrains non-fumeurs a été thématisée dans le cadre sportif. Ces axes ont permis d'œuvrer en faveur de la diminution de l'exposition au tabagisme passif, ainsi que le vise ce troisième objectif.

### *Projets.*

- Les projets du PCPT valaisan étaient dans l'ensemble bien conceptualisés et adaptés aux besoins et priorités identifiés pour le canton. Dans le cours de la mise en œuvre, ils ont fait l'objet d'une très bonne capacité d'adaptation aux changements survenant sur le terrain.
- Sur les dix projets du PCPT, huit ont été considérés comme efficaces, deux comme moyennement efficaces et aucun comme non efficace.
- Trois pré-projets se sont attachés à faire le point sur certains domaines spécifiques (campagnes, jeunes, migration).
- Au total, 72% des objectifs d'output et 92% des objectifs d'outcome ont été atteints.

### *Settings.*

- Les projets « Cool and clean », « Information » et « Campagne cardio-vasculaire » ont très activement contribué à promouvoir la norme non-fumeur, permettant une présence forte et diversifiée de la prévention du tabagisme dans le setting « loisirs, vie quotidienne, sport ».
- Le setting « école » a bénéficié de deux projets qui ont atteint les effets escomptés : le projet d'information « Je gère », mis en œuvre dans tous les établissements scolaires, et « Expérience non-fumeur ». À noter toutefois que ce dernier est surtout actif dans le Haut-Valais ce qui pose un problème de couverture géographique. La coordination au sein de ce setting, voire sa couverture, pourraient être renforcées à l'avenir. La tendance dominante dans ce setting est l'information.
- « Apprentissage sans tabac » et « Entreprise sans fumée » ont assuré une très bonne couverture du setting « entreprise », permettant de toucher à la fois les jeunes et des fumeurs/euses sur l'entier du territoire cantonal. Ces projets ont fait preuve d'une efficacité concrète (notamment au niveau de l'arrêt), mesurée de manière rigoureuse. Néanmoins, une très forte tendance négative affecte « Entreprise sans fumée » pour la troisième année du PCPT.
- Avec « Enfance sans fumée », le setting médical a été investi pour la première fois avec un projet y étant spécifiquement dédié. Cela a permis de poser de bonnes bases pour thématiser la question du tabagisme dans la sphère familiale, et pourra servir d'appui pour un ancrage futur de la prévention dans ce setting via les professionnel-le-s de la santé. Une plus grande ampleur de la formation aux multiplicatrices doit être visée.
- Le projet « Application de la Loi sur la santé » a permis de couvrir efficacement le setting « espace public », en combinant avec succès la surveillance du respect de différents aspects de la loi, les sanctions ainsi que l'information, ce grâce aux différents partenariats activement entretenus autour de ce projet.
- Une première vague d'achats-tests a permis de couvrir le setting « marché » pour la première fois dans le canton, permettant de constater que 71% des points de vente enfreignaient la loi en matière de vente aux moins de 16 ans. Un premier pas crucial a ainsi pu être fait en la matière, et devrait être renforcé à l'avenir.

### *Domaines d'action.*

- Le domaine d'action de la prévention comportementale était majoritaire dans le PCPT, avec six projets s'adressant aux jeunes et aux fumeurs/euses. Cinq d'entre eux ont fait preuve de leur efficacité de manière concrète. Ce domaine d'action a ainsi pu être couvert par des projets hautement complémentaires (information, cours d'arrêt et conseils personnalisés, incitations à ne pas commencer, chartes de groupe,

formations professionnelles). Deux nouveaux secteurs ont également pu être investis (médical et sport) au sein de ce domaine d'action.

- Deux projets s'inscrivaient dans le domaine d'action de la prévention structurelle, permettant de surveiller des facettes très diverses de l'application de la loi, et constitue une force du programme valaisan (vente aux jeunes, fumée passive, publicité, sponsoring). La surveillance de l'application de la Loi sur la santé, de grande qualité, a assuré la bonne couverture de cet axe structurel, et les achats-tests ont permis d'inaugurer la surveillance en matière de protection des mineurs.
- Le domaine de l'information et de la sensibilisation a été très bien couvert par deux projets faisant preuve d'un grand dynamisme dans leur approche de l'information au public. Ceux-ci se sont adressés très directement à leurs publics là où ils se trouvaient (rue, supermarché, pharmacies, cabinets médicaux, internet, institutions spécialisées, médias et réseaux sociaux). Ce domaine s'est adressé au grand public, aux publics spécialisés et aux fumeurs/euses.

#### *Groupes-cibles.*

- Les jeunes ont été touchés par un grand nombre de projets et de mesures efficaces, ce qui constitue un point fort du PCPT. L'exhaustivité est frappante, puisqu'ils ont été atteints dans tous les settings, et sur tous les domaines d'action. Une amélioration du respect des dispositions légales relatives à la vente aux jeunes doit encore être visée. La détection précoce et l'offre d'aide à l'arrêt à destination des jeunes pourraient également être intensifiées à l'avenir.
- Les fumeurs/euses du canton ont bénéficié de prestations variées permettant de les approcher par des biais différents : information générale, campagnes ciblées, conseil, offre de cours de désaccoutumance, tests cliniques et mesures structurelles venant rappeler la norme non-fumeur. La palette des aides et incitations offertes à cette population est donc riche, et ce sur l'entier du territoire cantonal.
- Le grand public a pu jouir d'un environnement public sain, que ce soit au niveau de la bonne surveillance du respect de l'interdiction de fumer dans l'espace public ou de l'excellent niveau d'information à disposition de la population valaisanne (fréquence et diversité de la présence publique de la prévention du tabagisme).
- Dans le cadre du PCPT, des avancées ont été faites en direction de nouveaux groupes-cibles spécifiques parmi lesquels la prévalence est haute (migrant-e-s) ou pour lesquels la consommation de tabac est particulièrement problématique (femmes enceintes), et devront être continuées à l'avenir. Les jeunes fumeurs/euses ainsi que ceux/celles vivant en institution socio-éducative ont également été approché-e-s dans le cadre du programme. La dimension d'égalité des chances est bonne pour le canton du Valais.

#### *Types de projets.*

- Les trois projets de type I ont surtout concerné la prévention structurelle (fumée passive, vente, publicité) ainsi que l'information sur le tabagisme dans l'espace public. La couverture qu'ils ont pu assurer à cet effet a été très bonne.
- Les quatre projets de type II ont été menés avec succès et ont bénéficié à des publics très variés (apprenti-e-s, écoliers/ères, employé-e-s et équipes sportives) ; un recrutement plus large pourrait être visé pour certains d'entre eux.
- Les trois projets de type III ont été surtout mis à profit pour lancer des activités novatrices et spécifiquement adaptées aux priorités du canton (risques cardio-vasculaires) et atteindre de nouveaux publics-cibles (familles, femmes enceintes).

### 6.1.2 Choix et articulation des projets

*Cohérence intra-politique.* Cette partie revient sur le concept du programme valaisan de prévention du tabagisme. La cohérence intra-politique du PCPT peut être évaluée comme suit :

- La cohérence interne du concept du programme est très bonne, en particulier compte tenu de la grande diversité des aspects qui sont visés. Le modèle d'efficacité du PCPT et des projets est bon.
- La définition des axes principaux et des groupes-cibles prioritaires du programme s'est basée sur les données disponibles, et est adaptée au contexte cantonal.
- La combinaison des projets du PCPT présente un très bon équilibre entre les différents settings, groupes-cibles et domaines d'action.
- Quatre groupes-cibles sont visés par le programme : les jeunes, les fumeurs/euses, le grand public, les familles et les femmes enceintes. Une grande variété de mesures et d'angles d'approche a été prévue pour chacun d'entre eux.
- La dimension de l'égalité des chances est prise en compte dans différents projets. Elle se traduit par des mesures complémentaires telles que la traduction de matériel de prévention ou l'organisation d'activités spéciales à destination de groupes-cibles spécifiques.
- La conception du programme est cohérente avec les objectifs du Programme national tabac.
- L'intégration des responsables de projets (nouveaux et existants) aux processus du PCPT est planifiée de manière solide, tant dans leur accompagnement individuel que dans les échanges collectifs.
- Un pré-projet visait à faire le bilan d'une campagne passée (BPCO), et deux pré-projets à faire le point sur certains domaines pour planifier les interventions futures en la matière (jeunes et migrant-e-s).

*Cohérence inter-politique.* La cohérence inter-politique du programme valaisan peut-être évaluée de la manière suivante :

- La structure de pilotage du PCPT en 4 niveaux a été prévue pour associer certains partenaires cruciaux à la réussite du programme (administration, politique, médecins).
- Des activités ont été prévues dans de nombreux domaines importants pour la prévention du tabagisme (médical, scolaire, entreprise, marché). L'intégration des partenaires externes de mise en œuvre de ces activités a été planifiée.
- Le PCPT a été utilisé pour associer de nouveaux domaines à la prévention du tabagisme (intégration, petite enfance, sport).
- L'opportunité offerte par le PCPT a été saisie pour lancer trois nouveaux projets (« Cool and clean », « Enfance sans fumée », « Campagne cardio-vasculaire »).
- Une forte couverture géographique a été visée, puisqu'il a été prévu que tous les projets du PCPT soient mis en œuvre tant dans le Haut que le Bas-Valais.
- Le haut niveau de coordination prévu est associé avec un budget important pour le projet « pilotage ».

### 6.1.3 Plus-value

La partie suivante se penche sur la mise en œuvre du PCPT.

*Coordination.* La coordination dans ce domaine était déjà très forte avant le programme, qui a surtout profité au réseau valaisan dans l'intensification et la diversification des activités de prévention du tabagisme qu'il a permises (tant pour les projets nouveaux que déjà existants).

- Une plus-value importante du PCPT concerne les activités qu'il a permis de lancer dans de nouveaux domaines grâce aux financements supplémentaires ainsi dégagés (sport, famille, information).
- Le PCPT a également permis de réduire les incertitudes liées aux financements ainsi que la dépendance à l'égard des sources de financement locales.
- Le PCPT a permis de maintenir et de renforcer deux axes forts de la stratégie cantonale, qui étaient déjà présents avant le lancement du programme : le lobby en faveur de la prévention du tabagisme d'une part, et le haut niveau d'activité publique et de communication sur cette thématique d'autre part.
- Les différents responsables de projets étaient déjà coordonnés avant le programme (rencontres régulières, collaboration entre les régions linguistiques, promotion mutuelle de projets, organisation d'activités à la lisière de plusieurs projets comme les cours stop-tabac). Le PCPT a été l'occasion d'entretenir cette bonne collaboration entre les acteurs de la prévention du tabagisme ainsi que d'y intégrer les nouveaux arrivants (mise à disposition des connaissances et du réseau de CIPRET/PSV).
- Il en va de même de la bonne coordination avec les partenaires externes de mise en œuvre, qui préexistait déjà au PCPT (« Commission consultative fumée passive », excellente insertion du CIPRET et de PSV dans les réseaux de santé, présence de représentant-e-s de l'administration cantonale dans des groupes de travail de PSV, réseaux des responsables des projets, notamment dans le Haut-Valais). Le programme a en revanche permis d'ancrer ces partenariats dans un cadre propre au tabac (PCPT comme document de référence, organigramme de pilotage du PCPT), ainsi que d'offrir une visibilité et une légitimité accrues à la prévention du tabagisme (notamment en regard de la haute administration et du politique).
- Dans l'ensemble, le PCPT valaisan a pu bénéficier d'une bonne coordination intra-cantonale entre le Haut et le Bas-Valais d'une part, ainsi que de bonnes synergies intercantionales d'autre part (avec différents cantons de Suisse romande et de Suisse alémanique).
- Le PCPT a permis de renforcer les activités de prévention du tabagisme dans le Haut-Valais, améliorant ainsi la couverture géographique.
- La direction du programme a également saisi l'occasion présentée par le PCPT pour diffuser une logique évaluative parmi les responsables de projets y étant le moins habitués.

*Pilotage.* Le pilotage du programme par le CIPRET peut être considéré comme excellent. La direction du programme a endossé activement son rôle en tant qu'acteur cantonal central de la prévention du tabagisme. Elle a fourni un apport déterminant, tant dans les activités de planification, de mise en œuvre, de lobbying que de communication. Ce pilotage actif de la part du CIPRET existait déjà avant le PCPT ; le programme a permis de renforcer une tendance déjà existante. Les éléments suivants doivent être particulièrement soulignés :

- La structure complexe de l'organigramme du PCPT reflète la volonté de susciter une dynamique intégrative, ainsi que de coopter les partenaires déterminants dans les activités cantonales de prévention du tabagisme (administrations cantonales, médecins), activités qui, en Valais, sont centralisées dans une structure non-étatique (PSV/CIPRET). Cette structure a été mise à profit pour atteindre les buts du PCPT.
- La direction du programme a particulièrement su insuffler et entretenir un esprit d'innovation, de réflexivité et de flexibilité parmi ses partenaires responsables de projets : le bilan des projets a été fait régulièrement, et la direction du PCPT est intervenue à temps pour réorienter les activités rencontrant des blocages et pour imaginer de nouvelles solutions.
- La direction du programme a réuni les responsables de projets une fois par an afin de discuter ensemble de l'état des activités en cours. Toutefois, cette forte collaboration existait déjà avant le PCPT.



- Les responsables de projets sont unanimes pour juger la coopération avec la direction du programme comme excellente. La capacité de la direction du PCPT à mettre son réseau au service des projets a été particulièrement mise en avant.
- Grâce au travail de pilotage et d'organisation mené par la direction du PCPT, l'existence d'une forte « communauté pro-prévention » se fait sentir en Valais. Celle-ci est entre autre perceptible dans l'existence de plateformes ad hoc servant à renforcer des pans de la prévention du tabagisme (« Commission cantonale fumée passive », groupe de référence du CIPRET, groupes d'accompagnements de certains projets spécifiques), mais également dans les excellentes collaborations nouées avec certains partenaires externes (médias, réseau addictions, pharmacies).
- Sur dix projets, le PCPT a été saisi comme opportunité pour lancer trois nouveaux projets, ce qui représente une bonne part d'activités novatrices. Ces projets ont été utilisés avec succès pour toucher des settings jusqu'alors non couverts (sport, marché), aborder des thématiques prioritaires pour le canton (risques cardio-vasculaires), et implanter un nouvel axe de prévention structurelle (achats-tests).
- Des groupes ad hoc ont été mis en place dans le cadre de deux nouveaux projets du PCPT. Un groupe de pilotage pour aider à la bonne implantation de « Cool and clean » dans le canton (responsable du projet, Office du sport, CIPRET, Addiction Valais), de même qu'un groupe de travail pour définir le contenu de la nouvelle campagne « Grossesse sans tabac » (professionnel-le-s- de la santé et de la petite enfance).
- Les auto-évaluations des projets et du programme étaient de bonne qualité.
- Les excellentes prestations de pilotage du programme sont allées de pair avec un haut budget du projet de pilotage.
- Deux settings sont restés plus difficiles d'accès et nécessiteraient encore des efforts à l'avenir : l'hôpital (par ex. formation du personnel soignant), et les points de vente (information ou formation sur les dispositions légales).

*Compétences législatives.* Le canton a fait un usage actif de ses compétences législatives durant le programme. Sur l'impulsion de la direction du PCPT (PSV et CIPRET), une motion a été déposée au Parlement cantonal pour demander de relever à 18 ans l'âge légal d'achat du tabac. La « Commission cantonale fumée passive » a été une plateforme décisive dans ce processus, notamment pour donner de la résonance à cette idée faire office de courroie de transmission. Pour l'heure, cet objet s'annonce consensuel dans le canton. Par ailleurs, la surveillance de la loi sur la fumée passive ont permis de faire d'immenses progrès en la matière (taux d'infraction en nette baisse par rapport à 2009-2012), et d'atteindre de bons résultats. L'interdiction de la publicité des produits du tabac ainsi que les restrictions en matière de parrainage dont jouit le Valais (l'une des législations les plus strictes de Suisse en la matière), ont également été surveillées. Le respect de ces dispositions est par ailleurs considéré comme acquis concernant les affiches, les journaux et les cinémas. Enfin, un chantier crucial a pu être lancé avec la réalisation des premiers achats-tests. Ceux-ci ont révélé pour l'heure un important taux de non-respect de la loi (71% d'intention de vente), mais ont permis de poser de très bonnes bases pour un futur travail de fond sur cet aspect.

*Efficience.* Le budget de pilotage du programme était élevé en comparaison intercantonale. Cependant, les prestations fournies à ce niveau ont été bonnes : le monitoring et la coordination des différents projets ont été menés très activement, permettant de réagir rapidement en cas de problème. En outre, le pilotage du programme a offert un cadre propice au lobbying pro-prévention ainsi qu'à une excellente couverture médiatique des activités de prévention dans le canton. Au final, près de huit-dixièmes du budget a été investi dans des projets efficaces, cela assurant un bon niveau d'efficience.

#### 6.1.4 Recommandations

Sur la base de l'évaluation de la conception et de la mise en œuvre du programme valaisan de prévention du tabagisme pendant les années 2013-2016, les 11 recommandations suivantes sont formulées. Elles se situent tant au niveau du programme qu'au niveau des projets. Le détail de ces recommandations suit au chapitre 7.

##### Niveau du programme

- Poursuivre les efforts entrepris sur l'axe de la prévention structurelle, en particulier en matière de vente des produits du tabac aux mineurs.
- Approfondir la surveillance du respect des dispositions législatives sur la publicité et le parrainage.
- Élargir la stratégie « multiplicateurs/trices » afin de démultiplier l'impact de la prévention dans le canton.
- Profiter des liens déjà noués par le CIPRET lors de ses activités de prévention en lien avec les professionnels du travail social (institutions socio-éducatives et carcérales), afin de continuer à investir un domaine où la problématique du tabagisme est très présente.
- Faire le bilan des acquis et des défis relatifs au setting « école » afin de définir une stratégie future en la matière.
- Étudier l'opportunité de thématiser la question de la prévention structurelle dans les établissements scolaires (par ex. préaux sans fumée).
- S'appuyer sur les particularités de la structure organisationnelle du CIPRET (très intégrative) pour susciter des collaborations étroites avec les futurs partenaires de mise en œuvre.
- Profiter de la proximité structurelle du CIPRET et d'Addiction Valais pour thématiser la question du tabagisme dans le domaine des addictions en général.

##### Niveau des projets

- Maintenir dans le futur l'intégration d'une composante « égalité des chances » dans les projets de prévention du tabagisme.
- Définir des objectifs d'outcome mesurables à des étapes intermédiaires, afin de faciliter le suivi et le pilotage des projets.
- Prévoir une mesure concrète des effets du projet « Cool and clean » au sein des groupes-cibles afin de faire le point sur le nouveau setting « sport ».

## 6.2 Résultats généraux pour la prévention du tabagisme

Cette section présente certains enseignements de l'évaluation qui peuvent être intéressants pour la prévention du tabagisme au-delà du canton étudié. Ces résultats se réfèrent soit aux aspects généraux de la prévention du tabagisme (« particularités cantonales », « déroulement »), soit à certains settings et projets. La possible généralisation de ces résultats doit toutefois être appréhendée avec prudence, la base comparative avec d'autres programmes cantonaux étant encore insuffisante. Cette section permet néanmoins de mettre en avant certains facteurs ayant pesé de manière particulièrement favorable ou défavorable sur la prévention du tabagisme, et offre ainsi une base à des savoirs plus généraux pour le futur de la prévention du tabagisme en Suisse.

### 6.2.1 Programme

#### 6.2.1.1 Particularités cantonales

##### Application de la Loi sur la santé

Un aspect particulier de l'application de la Loi sur la santé dans son versant « interdiction de fumer » peut être mentionné ici. Différents partenaires concernés par cette nouvelle loi ont été rapidement réunis au sein d'une « Commission consultative fumée passive », afin de préciser les modalités de sa mise en œuvre ainsi que de

préaviser le Conseil d'État à ce sujet. Parmi eux se trouvent des représentants de Gastrovalais et de l'Association hôtelière du Valais. Il est intéressant de noter qu'une fois la loi votée, ces associations se sont montrées intéressées à sa bonne application afin d'éviter les phénomènes de distorsion de la concurrence entre leurs membres. Elles ont donc pu constituer un lien utile entre la Commission et le terrain. De plus, leur participation à la Commission leur a permis de se tenir rapidement renseignés sur les détails techniques d'application (portes automatiques, autocollants, service), ce qui fut très utile pour la transmission ultérieure des informations auprès des établissements concernés.

#### Interdiction de la publicité pour les produits du tabac

Le Valais étant l'un des cantons disposant d'une des législations les plus sévères en matière d'interdiction de publicité du tabac, certains enseignements à ce sujet pourraient intéresser les autres cantons. L'interdiction concernant les affiches (dans le domaine public et dans le domaine privé visible depuis le domaine public), ainsi que celle concernant la presse écrite ont pu être facilement mises en place (à l'exception du problème que constituent les journaux de portée régionale). En revanche, la question des affichettes dans les kiosques et des objets publicitaires dans les établissements publics présente davantage de complications. Premièrement, il a été constaté que les kiosques étaient peu informés et qu'un important travail était requis à ce niveau-là. Deuxièmement, des contrôles concernant les affichettes et objets publicitaires ont tendance à être considérés comme étant peu rentables, en raison de la gravité perçue des infractions (considérées comme mineures, par ex. cendrier publicitaire) ainsi que du caractère éclaté du phénomène. Enfin, la priorité politique ne réside pas dans cette question, jugée moins importante que celle de l'interdiction de fumer. De même, l'interdiction de publicité est moins bien comprise et acceptée par le public que l'interdiction de fumer. Les acteurs de la prévention relèvent en conséquence qu'un travail de sensibilisation doit encore être mené auprès des décideurs/euses afin de démontrer l'importance de ces mesures.

#### Particularités organisationnelles

Une importante particularité du Valais en regard des autres cantons est la localisation des activités de prévention et de promotion de la santé en dehors des structures étatiques. Promotion Santé Valais et le CIPRET doivent pour cette raison faire des efforts particuliers de coordination envers les services administratifs pouvant être utiles pour des activités de prévention du tabagisme. À cet effet, une solution qui a largement fait ses preuves dans le canton consiste à inclure des représentant-e-s de l'administration cantonale dans divers groupes de travail ou instances décisionnelles de PSV/CIPRET, leur offrant ainsi un droit de regard sur les activités de ceux-ci en échange de leur soutien. Cette solution permet une certaine fluidité dans les échanges entre ces entités, et constitue un modèle efficace de collaboration État-associatif.

#### 6.2.1.2 Déroulement

##### Égalité des chances et approche des groupes-cibles spécifiques

Un aspect positif du programme valaisan a été l'intégration d'une composante « égalité des chances » dans différents projets. Cela a comporté pour avantage de diversifier l'approche des projets, de pouvoir viser des groupes-cibles spécifiques, ainsi que d'élargir la base de recrutement des projets. Ainsi par exemple une partie de la campagne « Grossesse sans tabac » a été traduite en quatre langues, ce qui a permis de créer des liens entre la prévention du tabagisme et les milieux de l'intégration travaillant avec des migrant-e-s. De même, le projet « Information » s'est non seulement adressé à la population générale, mais également à des jeunes vivant en institution socio-éducative ou carcérale (information de groupe, activités de sensibilisation du CIPRET en collaboration avec un médecin). Ces projets ont permis de faire d'une pierre deux coups, puisqu'à la fois les résident-e-s et le personnel ont pu être touchés. Le personnel s'est avéré très réceptif à ces interventions car il se trouve souvent démuné face à la problématique du tabagisme. Ce genre d'approche permet d'éviter les effets de saturation de certains publics, en allant activement à la rencontre de groupes plus difficiles d'accès et plus délaissés de la prévention.

## Votation fumée passive

Une stratégie de campagne très efficace a été déployée lors de la votation cantonale de 2008 sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Bien qu'antérieure au PCPT, elle mérite d'être mentionnée, étant donné les effets qu'elle a pu avoir sur le grand public et les groupes politiques. Durant les vifs débats publics entourant cette votation, les opposants à la Loi sur la santé insistaient fortement sur la volonté de la population valaisanne de pouvoir choisir librement entre les restaurants fumeurs et non-fumeurs (argument des mécanismes du marché et de la libre concurrence). Le CIPRET a lancé une campagne en argumentant, preuve à l'appui (sondage M.I.S Trend), que la grande majorité des Valaisan-ne-s soutenaient l'interdiction générale de fumer. Cet élément a permis d'affermir l'argument en le fondant sur la population valaisanne, principale bénéficiaire de cette mesure, et d'éloigner ainsi le débat des querelles entre partis politiques.

## 6.2.2 Projets

### 6.2.2.1 Settings

#### Réseaux sociaux

Bien que ne faisant pas partie du PCPT 2013-2017, le projet « Facebook » peut être mentionné. Celui-ci a permis d'innover en investissant le setting « réseaux sociaux ». Pour ses créateurs/trices, ce projet remplit plusieurs fonctions. Il s'agit premièrement de renouveler et de dynamiser la prévention du tabagisme en lui offrant un cadre moderne favorisant les interactions. Le projet a permis la création d'une communauté valaisanne des personnes désireuses d'arrêter de fumer, fonctionnant sur le mode de l'auto-support au quotidien. Par ce biais, des liens ont pu être créés au niveau local (par ex. création de groupes de sport par les participant-e-s du projet Facebook). Deuxièmement, ce projet a permis à la prévention du tabagisme et au CIPRET Valais de gagner en visibilité : de nombreux articles de presse ont parlé du projet, et des rencontres entre les membres du groupe Facebook ont été organisées dans le cadre d'autres projets valaisans (par ex. aux stands tenus dans le cadre de la campagne cardio-vasculaire). Enfin, ce projet a permis de lutter contre l'éclatement géographique qui caractérise le canton du Valais : alors qu'il est parfois difficile de trouver un nombre suffisant de participant-e-s disposé-e-s à suivre un cours d'arrêt aux mêmes heures et dans la même localité, les réseaux sociaux permettent de réunir les gens virtuellement. Cette solution peut ainsi satisfaire des personnes désireuses de prendre part à un projet de plus basse intensité.

#### Espace public

La stratégie de communication très élaborée du CIPRET et de Promotion Santé Valais doit être mentionnée, pour les réalisations qu'elle rend possibles dans l'espace public. D'une part, des liens forts existent historiquement entre le CIPRET/PSV et les médias locaux (partenariat avec la page santé d'un journal ainsi qu'avec une émission de télévision locale). Ces liens peuvent être rapidement utilisés pour visibiliser une action spécifique (lancement ou clôture d'un projet local), ou ponctuellement réactivés pour lancer un débat de fond (e-cigarette, arrêt du tabac). D'autre part, la stratégie de communication ne s'est pas limitée au grand public mais s'est également efforcée d'approcher activement les groupes professionnels pouvant avoir un rôle à jouer dans la prévention du tabagisme. Ce second volet est important, car la thématisation régulière du tabac auprès de ces groupes clés peut avoir pour effet de les mettre dans un rôle de passeurs à ce sujet. Ainsi, certaines interventions du CIPRET ont visé à informer des cercles d'enseignant-e-s, de pédiatres ou encore d'éducateurs/trices spécialisé-e-s lors de colloques ou de journées spécialisées. Dans ce cadre, le rôle de ces acteurs en tant qu'instances de détection précoce a pu être rappelé. Une logique de prévention est ainsi disséminée et entretenue dans des cercles divers.

### 6.2.2.2 Projets individuels

#### Cool and Clean

Parce que le projet était nouveau, un effort important a été fait pour soigner la communication et marquer le soutien officiel des autorités dès son lancement. Ces éléments ont fait leur preuve dans le cadre d'un projet devant s'implanter dans le terreau local et gagner rapidement en visibilité auprès des équipes sportives. D'une

part, le projet a été inauguré avec une conférence de presse en présence du chef de l'Office cantonal du sport. D'autre part, l'ambassadeur a été également introduit par l'Office du sport auprès des fédérations (ou associations) cantonales des sports (par ex. lors de leurs assemblées générales). Ce soutien officiel a permis au projet de bénéficier d'une bonne résonance ainsi que d'un accès direct aux personnes clés dans le domaine. De plus, passer par les fédérations cantonales s'est avéré payant, puisque tous les clubs y sont représentés. L'impact peut ainsi être plus large que lorsque chaque club est contacté individuellement (stratégie complémentaire).

#### Apprentissage sans tabac

La question de la saisonnalité a été prise en compte et a donné lieu à des adaptations dans le calendrier du projet « Apprentissage sans tabac ». Le timing des inscriptions du projet a en effet été spécialement adapté pour l'École d'agriculture du Valais, son calendrier n'étant pas le même que celui de la majorité des autres écoles d'apprentissage du canton. Cette flexibilité s'avère importante, en particulier du fait de la haute prévalence du tabagisme dans certaines branches de métier. La dimension d'égalité des chances peut ainsi être poursuivie en permettant aux jeunes de toutes les branches professionnelles de bénéficier de la prévention. Une autre idée originale qui a bien fonctionné durant le PCPT est un modèle implanté dans le Haut-Valais. Une première entreprise a en effet instauré son propre système de récompense interne en plus de celui du concours : un jour de congé a été offert à ses apprenti-e-s participant à « Apprentissage sans tabac » et terminant l'année non-fumeurs/euses. La responsable du projet a ensuite activement promu ce modèle, qui s'est dorénavant diffusé à plusieurs entreprises.

#### Expérience non-fumeur

Deux enseignements peuvent être relevés pour ce projet. Le premier concerne la possibilité faite aux enseignant-e-s d'inscrire leurs classes selon deux modalités différentes (type A et type B, alternative créée par la direction nationale du projet), en fonction du fait qu'une classe comporte ou non des fumeurs/euses. Cette alternative a été passablement utilisée en Valais et a ainsi permis de retenir des classes dans le projet et de maintenir la thématique de la prévention dans une plus grande diversité de groupes. Le second point concerne les activités et réflexions d'avenir des responsables du projet en vue de revivifier le recrutement et le fonctionnement de ce dernier. Il est envisagé de proposer des variantes du concours dans d'autres milieux (foyers, maisons des jeunes, semestres de motivation), tout en gardant l'idée fondamentale de l'engagement collectif (concours en groupe). Cette idée a d'ores et déjà été expérimentée en menant des activités d'« Expérience non-fumeur » dans des institutions socio-éducatives. Elle permettrait à la fois de contrer la tendance négative dans la participation et de conférer une forte dimension d'égalité des chances au projet.

#### Entreprise sans fumée

Un nombre satisfaisant de cours d'arrêt du tabac a pu être organisé dans le canton durant le PCPT, alors que cette modalité (cours de groupe) rencontre souvent des problèmes. Il est en effet souvent difficile de réunir un nombre suffisant de candidat-e-s pour participer à un cours hebdomadaire s'étirant sur plusieurs semaines. Deux éléments peuvent être soulignés quant à la promotion et à la conduite de ces cours en Valais. D'une part, la promotion d'« Entreprise sans fumée » a été très diversifiée. En plus des canaux usuels (contacts directs avec les entreprises, entre autres via un call center organisé par la Ligue pulmonaire Vaud pour les deux premières années du programme), le projet a également été promu via les programmes et labels « Entreprise en santé » et « Commune en santé » de Promotion Santé Valais. D'autre part, dans le Haut-Valais, des cours réunissant des participant-e-s de plusieurs entreprises ont été organisés, afin de compenser le faible nombre d'inscrits pour les petites entreprises.

#### Enfance sans fumée

L'accès au milieu hospitalier s'est avéré délicat, notamment pour y proposer des formations continues pour le personnel de santé. De bonnes solutions ont été élaborées pour aborder ce challenge dans le cadre d'« Enfance sans fumée », qui visait à sensibiliser les professionnel-le-s de l'accompagnement à la grossesse à la

thématique du tabagisme. Premièrement, la Fédération valaisanne des sages-femmes a été une excellente porte d'entrée et a permis de toucher ce groupe professionnel par le haut, malgré les difficultés rencontrées au niveau hospitalier. Deuxièmement, une partie de la solution a consisté à former les sages-femmes hospitalières dans des cours extrahospitaliers (les mêmes que ceux proposés par ailleurs aux sages-femmes indépendantes). Les difficultés à pénétrer le cadre « hôpital » ont ainsi été résolues. Les sages-femmes hospitalières importeront par la suite leur savoir au sein de la structure hospitalière dans le cours de leur pratique quotidienne, et à titre individuel. Troisièmement, le projet s'est tourné vers d'autres structures que l'hôpital, qui concentrent également un grand nombre de professionnel-le-s de la santé en leur sein, tels que les Centres médico-sociaux. Cette diversification des voies d'accès aux groupes professionnels concernés s'est avérée efficace.

#### Campagne « tabagisme et maladie cardio-vasculaire »

Ce projet visait à proposer une action d'information et de sensibilisation plus originale que la traditionnelle campagne d'affichage. L'idée était de mener une campagne par d'autres biais, afin que celle-ci ait des effets plus ciblés et plus directs. Pour ce faire, des stands ont été déployés dans différents endroits du canton afin de mener des actions d'information et de proposer des petits tests cliniques à effectuer en différents lieux (pharmacies, centres commerciaux). Des actions de street marketing menées en amont annonçaient l'arrivée prochaine de ces stands. La campagne a connu un bon succès dans les centres commerciaux, où les passants se sont montrés disponibles pour s'attarder après avoir fait leurs courses. À noter encore que la Fondation suisse de cardiologie a étroitement collaboré à la campagne, ce qui a permis de disposer du conseil d'infirmières au sujet de la campagne d'une part, mais également de la faire connaître au sein du monde médical d'autre part. À cet égard, ce genre de partenariat peut s'avérer doublement intéressant.

#### Achats-tests tabac

Certains enseignements peuvent également être tirés du nouveau projet « Achats-tests » dans le canton. Il convient premièrement de relever qu'un partenariat a pu être noué avec la Fondation Addiction Valais, qui a mené des achats-tests pour la cigarette en même temps que ceux qu'elle mène traditionnellement pour l'alcool lors de certaines manifestations. En outre, l'idée de faire une conférence de presse pour rendre publics les résultats de la première vague d'achats-tests effectuée dans le canton est intéressante. Ce moyen permet d'officialiser ce nouveau mode d'action, et d'informer une vaste audience de l'arrivée de tels contrôles dans le canton. Ainsi, tous les commerces entendent parler de l'existence de ce projet, et non pas uniquement ceux qui ont fait l'objet d'un contrôle. De même, le grand public, et en particulier les décideurs/euses, les parents et les adolescent-e-s, sont également informés-e-s de ce changement. Enfin, une collaboration s'est nouée avec deux communes au cours de la mise en œuvre : deux communes se sont spontanément annoncées auprès du CIPRET pour obtenir la liste des contrevenants sur leur territoire, afin de pouvoir renforcer la surveillance à leur niveau. Ce type de collaboration permet de responsabiliser les communes sur cet axe de la prévention structurelle, et de redoubler les efforts de prévention du tabagisme.

#### Automates à cigarettes

Un autre phénomène a pu être observé au niveau de la vente de tabac aux mineurs. Le canton interdit actuellement la vente aux moins de 16 ans. Or, les automates à cigarettes étant pour la plupart calibrés à 18 ans (par ex. avec le système de carte d'identité), les gérants d'établissement ont parfois désactivé ce système, rendant au final les automates accessibles à tous. Ce phénomène rappelle que la question des automates doit également être considérée avec attention dans le cadre des mesures de surveillance de l'application de la loi.

#### Polices municipales

Les responsables du projet en charge du contrôle de l'application de la Loi sur la santé sont parvenus à nouer un partenariat avec les polices municipales, ce qui pourrait intéresser d'autres cantons. Constatant que le respect de l'interdiction de fumer et de l'interdiction de publicité ne figurait pas dans les priorités de la police

cantonale, il a été choisi de se concentrer sur les polices municipales, qui ont l'avantage d'être particulièrement proches du terrain local. Le Service de la santé publique a alors activement informé les polices municipales sur les nouvelles réglementations, les a encouragées à intégrer ces aspects dans leur travail, et les a soutenues en cas de manque d'information sur les aspects techniques. Cette collaboration fonctionne bien et permet aux polices municipales de renforcer les efforts déployés par l'administration cantonale. De même, en cas de récidive, le SSP entre en contact avec les polices et les autorités communales concernées pour les sensibiliser aux problèmes soulevés par de telles infractions. Cela permet une décentralisation particulièrement efficace de la surveillance de cet axe structurel.

## 7 Recommandations

Dans ce chapitre, 11 recommandations pour un futur Programme cantonal sont formulées à l'attention des responsables de la prévention du tabagisme en Valais. Ces recommandations concernent le niveau du programme (recommandations 1-8) ainsi que le niveau des projets (recommandations 9-11).

### Niveau du programme

#### 7.1.1 Renforcer la protection des mineurs

*Recommandation 1* : poursuivre les efforts entrepris sur l'axe de la prévention structurelle, en particulier en matière de vente des produits du tabac aux mineurs.

Le canton du Valais est un excellent modèle pour ce qui est de la prévention structurelle : la loi cantonale sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics a été soutenue par une très grande majorité de la population en 2008, la vente aux mineurs (moins de 18 ans) va vraisemblablement être interdite sous peu, et les dispositions en termes de publicité et de parrainage y sont parmi les plus sévères de Suisse. L'axe structurel est crucial car il permet de garantir une protection égale et maximale à tous les résidents cantonaux. La protection contre la fumée passive dans l'espace public a désormais pu être amenée à un très bon niveau dans le canton. La problématique de la vente aux mineurs pourra quant à elle constituer un chantier d'avenir pour la prévention du tabagisme. D'une part les très bonnes bases mises en place durant ce premier programme avec le lancement des achats-tests pourraient être renforcées afin de garantir le respect des dispositions en matière de protection de la jeunesse (taux actuel : 29%). D'autre part, la continuation de ce projet pourrait fournir un cadre opportun pour informer les commerces du changement de la législation lorsque celui-ci interviendra. La procédure adoptée jusqu'à présent – mêlant information générale et ciblée, contrôles et rappels à l'ordre – est parfaitement adaptée. Elle pourrait être avantageusement complétée par une composante « formation » à destination des points de vente, ou par des incitations auprès des communes à mener également des efforts de sensibilisation de leur côté (par ex. au vu des résultats des achats-tests).

#### 7.1.2 Consolider l'application de l'interdiction de publicité

*Recommandation 2* : approfondir la surveillance du respect des dispositions législatives sur la publicité et le parrainage.

À côté des achats-tests, la surveillance de l'interdiction de la publicité des produits du tabac pourra également constituer un chantier d'avenir pour le canton. L'application de cette loi pourrait encore être renforcée au bénéfice de la population, et en particulier des jeunes. Un challenge consisterait dans le fait d'alerter l'opinion publique et les décideurs/euses sur l'importance de ce thème, qui ne fait pas encore l'unanimité à l'heure actuelle. Un autre défi concernerait le fait de convaincre les entités concernées (kiosques, établissements publics, organisateurs de manifestations) ainsi que les partenaires de mise en œuvre (autorités politiques, communes, polices municipales) de l'utilité du respect de ces dispositions. Les acteurs de la prévention du tabagisme pourraient compter à ce sujet sur l'expérience acquise lors de la votation cantonale sur la fumée passive, ainsi que sur leurs compétences solides en termes de communication publique, démontrées durant la mise en œuvre du PCPT. Le travail sur cet axe de la prévention structurelle pourrait prendre la forme soit d'une information systématique, soit de contrôles. En tous les cas, un tel chantier permettrait de tirer pleinement parti de l'existence de dispositions fortes en faveur de la protection du public valaisan en matière de publicité des produits du tabac. Il permettrait également de montrer la faisabilité de la surveillance de telles dispositions, faisant du Valais un modèle suisse en la matière.



### 7.1.3 Approfondir la stratégie « multiplicateurs/trices »

*Recommandation 3* : élargir la stratégie « multiplicateurs/trices » afin de démultiplier l'impact de la prévention dans le canton.

Une stratégie a été nouvellement initiée dans le cadre du programme en direction de multiplicateurs/trices dans le domaine de la santé (« Enfance sans fumée »). Celle-ci a visé à former des sages-femmes à l'entretien motivationnel afin qu'elles intègrent la question du tabagisme dans leur accompagnement des familles. Malgré quelques blocages rencontrés dans le milieu médical, le projet a pu rebondir pour continuer à atteindre un certain nombre de multiplicatrices. Cette stratégie visant à augmenter l'impact de la prévention du tabagisme en l'intégrant à la pratique quotidienne de divers professionnel-le-s arrive au bon moment pour le canton. En effet, toutes les activités de base sont couvertes sur les différents axes de la prévention du tabagisme (information, cours d'arrêt, détection précoce, encouragement à ne pas commencer, prévention structurelle). Les multiplicateurs/trices pourront dès lors constituer un axe d'avenir, servant de relais dans différents domaines afin de thématiser la problématique du tabagisme sous d'autres angles. C'est pourquoi il est conseillé de continuer à bâtir sur les bases constituées avec les sages-femmes, en approfondissant l'effort au sein de ce groupe professionnel et en l'étendant à d'autres. Le savoir-faire acquis lors de ce premier projet « multiplicateurs/trices » pourrait être valorisé et transposé (puéricultrices initialement visées par « Enfance sans fumée » mais pas encore atteintes, autres personnels médicaux ou de la petite enfance). Il serait en revanche impératif de prévoir une mesure des effets de telles activités (utilisation effective du savoir-tabac par les multiplicateurs/trices), afin de juger de l'utilité effective et de l'adéquation de la stratégie adoptée.

### 7.1.4 Investir le domaine du travail social

*Recommandation 4* : profiter des liens déjà noués par le CIPRET lors de ses activités de prévention avec les professionnels du travail social (institutions socio-éducatives et carcérales), afin de continuer à investir un domaine où la problématique du tabagisme est très présente.

Cette recommandation est fortement liée à la précédente. Les travailleurs/euses sociaux constitueraient des relais très intéressants pour la prévention du tabagisme. Le fait que le CIPRET ait déjà tissé des liens avec des professionnel-le-s du travail social (institutions socio-éducatives et carcérales) constitue en effet un point fort de ses activités. Il a été constaté lors des interventions menées par le CIPRET dans ces milieux que la problématique du tabac y était importante, et que la question soulevait un grand intérêt de la part des professionnel-le-s, démunis face à cette question. Il pourrait dès lors être bénéfique de profiter de ce contact déjà établi pour engager encore d'avantage ces groupes professionnels dans la prévention du tabagisme. Les besoins en la matière pourraient faire l'objet d'un bilan avec les professionnel-le-s concernés. Les réseaux haut-valaisans du travail social pourraient également être investis. Dans certains cantons, des 'peers' sont en outre formés : ces personnes constituent ensuite les relais privilégiés de l'organisation de prévention du tabagisme dans un milieu professionnel donné, et fournissent un précieux point d'accès. Ils aident activement à thématiser la question dans leur milieu professionnel et à recruter leurs collègues pour en faire de futur-e-s multiplicateurs/trices.

### 7.1.5 Faire le point sur le setting « école »

*Recommandation 5* : faire le bilan des acquis et des défis relatifs au setting « école » afin de définir une stratégie future en la matière.

Les jeunes ont constitué le public-cible principal du Programme cantonal et ont été atteints très efficacement par des biais divers. Le setting « école », couvert par deux projets, fait face à certains challenges pour le futur.

D'une part, une clarification et une explicitation de la stratégie voulue pour ce setting pourraient déboucher sur une meilleure coordination des différentes activités menées actuellement dans les écoles (information, concours, interventions théâtrales). D'autre part, les procédures futures dans le travail d'approche de ce setting pourraient faire l'objet d'une réflexion, maintenant que la communication envers les écoles est devenue plus délicate (tendance à la centralisation et à l'obligation de passer par la voie hiérarchique). Dans ce cadre, il est devenu plus difficile de passer par les réseaux personnels, et les activités de prévention sont mises en concurrence directe avec les autres propositions soumises au délégué à la prévention. En conséquence, la recherche de nouveaux moyens pour mettre la prévention du tabagisme à l'ordre du jour s'impose. Elle a déjà été initiée, notamment en direction de la santé scolaire, mais n'a pas encore rencontré l'écho escompté. Les travailleurs/euses sociaux/ales des écoles pourraient éventuellement aussi constituer un point d'entrée. En tous les cas, une clarification des objectifs visés pour ce setting aiderait à élaborer une stratégie d'approche. Le tabagisme étant perçu comme moins prioritaire que la problématique de l'alcool par les infirmiers/ères scolaires du canton, une approche multi-substance pourrait constituer une piste. De même, une mise en commun des atouts respectifs du CIPRET (compétence thématique sur le tabac) et d'Addiction Valais (bonne insertion dans les établissements scolaires) aiderait à dessiner le futur de la stratégie « école ». Enfin, une composante « détection précoce » (comme c'est le cas pour les apprenti-e-s) pourrait être mise à l'ordre du jour.

#### 7.1.6 Prévention structurelle dans les écoles

*Recommandation 6* : étudier l'opportunité de thématiser la question de la prévention structurelle dans les établissements scolaires (par ex. préaux sans fumée).

D'une part, le bon niveau de protection structurelle constitue un point fort du Valais, et semble d'une manière générale être relativement bien accepté dans le canton. D'autre part, la récente tendance à la centralisation dans l'accès aux établissements scolaires a pour effet de noyer la thématique du tabagisme au milieu d'autres thèmes. Il est par contre un aspect où celle-ci pourrait être moins en concurrence avec les autres problématiques (temps limité à disposition de la prévention au sein du cursus scolaire) : celui de la prévention structurelle au niveau des écoles (établissements ou préaux non-fumeurs). Il s'agirait de travailler au niveau de l'environnement structurel des établissements et des règles régissant la vie quotidienne. L'éventualité de se saisir de cette question pourrait être envisagée. De plus, la centralisation observée au niveau de l'accès aux écoles pourrait potentiellement s'avérer un moindre désavantage pour cette thématique, si les instances en charge de la sélection des thématiques parvenaient à être convaincues de l'opportunité de ce dossier.

#### 7.1.7 Tirer parti de la structure organisationnelle

*Recommandation 7* : s'appuyer sur les particularités de la structure organisationnelle du CIPRET (très intégrative) pour susciter des collaborations étroites avec les futurs partenaires de mise en œuvre.

L'organigramme complexe du CIPRET et de Promotion Santé Valais, ainsi que la bonne utilisation qui en a été faite durant le programme, peuvent être vus comme une chance pour les activités futures. Du fait de leur statut non étatique, CIPRET/PSV ont acquis le réflexe d'intégrer différents partenaires cruciaux pour la prévention dans leurs groupes de pilotage ou groupes de travail. Il s'agissait en particulier de s'assurer l'appui de l'administration cantonale (droit de regard du canton sur les activités CIPRET/PSV en échange de son soutien). Cette manière de faire a à la fois permis de maintenir des liens avec l'administration (à même d'ouvrir certaines portes et de faciliter l'accès à certains groupes), et de maintenir un dialogue entre les autorités et CIPRET/PSV, ces derniers étant délégués des tâches de prévention. Cette manière de faire a également été utilisée dans des groupes de travail avec certains professionnel-le-s dont l'implication était nécessaire au développement et à la mise en œuvre des projets (médecins, spécialistes de la petite enfance). Ce fonctionnement a fait ses preuves, raison pour laquelle il est recommandé de continuer à tirer parti de cette particularité

organisationnelle du canton, due au caractère non étatique du centre de compétence en matière de tabagisme. Il pourrait être envisagé d'intégrer d'autres acteurs à l'organigramme de pilotage du PCPT (actuellement majoritairement composé de médecins et de représentant-e-s de l'administration cantonale). Intégrer les acteurs jugés utiles dans ces organes reviendrait à officialiser les collaborations et à pousser ces acteurs à s'engager davantage en direction de la prévention du tabagisme (représentant-e-s des communes, de groupes professionnels). La composition de cet organigramme pourrait être élargie ou adaptée en fonction des axes stratégiques et priorités futures dans le canton, notamment en regard des multiplicateurs/trices.

#### 7.1.8 Favoriser les synergies avec la prévention des autres addictions

*Recommandation 8* : profiter de la proximité structurelle du CIPRET et d'Addiction Valais pour thématiser la question du tabagisme dans le domaine des addictions en général.

Le fait que le centre de référence en matière de tabagisme et l'organisme chargé de la prévention des autres addictions soient si proches dans le canton du Valais représente une opportunité. Il arrive souvent que ces deux domaines d'intervention soient passablement éloignés l'un de l'autre dans le paysage cantonal. Dans le Valais au contraire, la Fondation Addiction Valais (traitement et prévention des dépendances : drogue illégale, alcool, jeu, médicaments) est signataire d'une convention de collaboration avec Promotion Santé Valais, dont le CIPRET est un secteur d'activité. En outre, le « responsable prévention » de la FAV fait partie du groupe de référence du CIPRET. Cette proximité structurelle au sein du réseau socio-sanitaire place ces deux organisations dans de bonnes conditions pour des collaborations mutuelles, qui se sont déjà concrétisées de puis longtemps dans le cadre de certains projets (« Je gère », « Achats-tests »). La prévention du tabagisme pourrait entrer en résonance avec les problématiques rencontrées et traitées dans le cadre des activités de la Fondation Addiction Valais, et pourrait faire l'objet d'une prise en compte explicite et systématique (c'est par exemple le cas aux Rives du Rhône, l'un des foyers gérés par la FAV). Les deux organisations pourraient étudier l'opportunité d'une intégration plus systématique de la question du tabac dans les interventions liées aux autres dépendances (par ex. permanences des six centres d'aide et de prévention de la FAV, ou encore interventions ponctuelles dans les foyers).

### Niveau des projets

#### 7.1.9 Égalité des chances

*Recommandation 9* : maintenir dans le futur l'intégration d'une composante « égalité des chances » dans les projets de prévention du tabagisme.

L'intégration d'une composante « égalité des chances » dans certains de (pré-)projets a constitué un point fort du programme valaisan de prévention du tabagisme (« Enfance sans fumée », « Information », « Concept de prévention pour migrants », « Apprentissage sans tabac »). Cet aspect d'égalité des chances permet de prendre en compte les spécificités de certains groupes socialement plus vulnérables. D'une part, la prévalence du tabagisme est plus élevée dans certains de ces groupes, et d'autre part, les mesures de prévention et de promotion de la santé peuvent s'avérer moins accessibles pour eux. La prise en compte régulière de cet aspect dans le cadre du premier programme est à saluer (par ex. traduction du matériel de campagne, prévention dans des institutions spécialisées). La continuation des activités de prévention dans un tel état d'esprit et l'intégration de cet aspect dans les activités futures sont recommandées. Il conviendra de même de profiter de l'établissement récent de « Femmes Tische » pour nouer des liens forts entre ce projet et la prévention du tabagisme, afin de se saisir de cette opportunité d'approcher les migrant-e-s du canton par de nouveaux biais.

#### 7.1.10 Définition et mesure des outcomes

*Recommandation 10* : définir des objectifs d'outcome mesurables à des étapes intermédiaires, afin de faciliter le suivi et le pilotage des projets.

Les outcomes de deux projets (« Enfance sans fumée » et « Campagne cardio-vasculaire ») étaient difficiles à mesurer. L'un visait à une baisse globale de la prévalence dans un groupe (ce qui correspond à un objectif d'impact), et l'autre visait à un certain niveau de connaissance parmi toute la population des fumeurs/euses. S'il est positif de fixer des objectifs ambitieux quant à l'impact global des projets, la définition d'objectifs d'outcome intermédiaires (à l'interface entre l'output et l'impact) comporte néanmoins des avantages non négligeables. Les objectifs d'outcome permettent de disposer d'un point de référence après trois années de mise en œuvre du projet, facilitant ainsi son suivi et son pilotage. Ils permettent de faire le bilan du projet et de le réorienter à relativement court terme si nécessaire. De plus, contrairement aux impacts qui se réfèrent à la prévalence au sein d'un groupe, les outcomes capturent les répercussions directes d'un projet sur un groupe-cible (par ex. changement de comportement). Ainsi par exemple, un outcome pour « Enfance sans fumée » s'intéressant aux effets directs du projet sur les sages-femmes aurait permis de disposer d'une mesure intermédiaire utile (les multiplicatrices utilisent-elles les savoirs nouvellement acquis dans leur pratique quotidienne ? Perçoivent-elles un intérêt de la part des destinataires finaux ?). La mesure aurait ainsi porté sur les multiplicatrices en tant que groupe-cible du projet, et serait intervenue en amont de la question de la prévalence chez les destinataires finaux. Il s'agit par-là de s'assurer que le projet soit engagé dans la bonne direction et que les différentes étapes permettant d'atteindre l'objectif final soient réalisées. C'est pourquoi il est conseillé de définir des objectifs d'outcome qui constituent des mesures intermédiaires et soient réellement mesurables au terme des trois ans, la mesure de l'impact pouvant intervenir à un stade ultérieur du projet.

#### 7.1.11 Pilotage de “Cool and clean”

*Recommandation 11* : prévoir une mesure concrète des effets du projet « Cool and clean » au sein des groupes-cibles afin de faire le point sur le nouveau setting « sport ».

Le projet « Cool and clean » a été lancé avec succès dans le canton, grâce à de nombreuses activités concourant à une mise en œuvre dynamique du projet. Il s'est agi à la fois des activités traditionnelles de « Cool and clean » (toucher les équipes et les clubs locaux, investir les cours Jeunesse et sport, signer des conventions), d'activités plus ponctuelles (promotion de divers concours), ainsi que d'activités propres au canton (demandes spéciales de certains partenaires, travail avec les communes, lancement de nouvelles formules « charte contre matériel »). Ce foisonnement d'activités a permis d'investir les activités sportives locales avec succès. Un deuxième pas intéressant à effectuer serait alors de faire le point sur les effets de ce nouvel investissement du setting sport dans le Valais. Ainsi, les outcomes futurs pourraient viser non seulement à mesurer le nombre d'équipes inscrites, mais également à obtenir un retour de la part des équipes sur les conséquences du projet (les règles ont-elles été réellement appliquées ? Combien de terrains non-fumeurs ont-ils pu être créés ? Quels sont les obstacles à la diffusion des règles « Cool and clean » dans le canton ?). La mesure précise des effets du projet permettrait alors de l'adapter graduellement en fonction des résultats obtenus.

## A1 Annexe

### A1.1 Analyse de contexte

#### A1.1.1 Facteurs sociaux

##### Situation géographique

Le canton du Valais est situé au sud-ouest de la Suisse et partage une frontière commune avec l'Italie et la France. À l'intérieur du territoire, le Valais partage une frontière avec les cantons de Berne au nord, de Vaud à l'ouest ainsi que d'Uri et du Tessin à l'est. En 2012, 140 communes et 13 districts composent le canton.<sup>38</sup> Sa surface totale de 5'224 km<sup>2</sup>, et la densité de sa population de 62 habitants par km<sup>2</sup>. La surface d'habitat et d'infrastructure représente 3.5% de la surface totale, la surface agricole 19%, la surface boisée 24% et la surface improductive 53.5%.<sup>39</sup> Les deux langues officielles sont le français et l'allemand. La frontière linguistique correspond également à une frontière géographique délimitée par la Raspille, rivière en amont de la ville de Sierre.

##### Situation sociodémographique

En 2012, le canton du Valais compte 321'732 habitant-e-s, dont 31'207 à Sion, le chef-lieu et la commune la plus peuplée du canton. Le Haut-Valais germanophone compte un quart de la population totale du canton avec 81'596 habitant-e-s permanent-e-s, tandis que le Valais-Central francophone en compte 126'957 et le Bas-Valais francophone 113'179.<sup>40</sup> La structure d'âge de la population valaisanne en 2012 est la suivante : les 0-19 ans représentent 21% de la population, les 20-64 ans 62% et les plus de 65 ans 17%.<sup>41</sup> La proportion d'hommes et de femmes est similaire (159'279 hommes pour 162'453 femmes).<sup>42</sup> Les personnes de nationalité étrangère représentent 22% de l'ensemble de la population, valeur qui se situe juste en dessous de la moyenne nationale (23%).

En 2012, le niveau de formation est réparti de la manière suivante : la majeure partie des habitant-e-s possède une formation de degré secondaire II (44%), 31% n'ont pas de formation post-obligatoire et 23% ont un diplôme de degré tertiaire. Il est important de noter que le canton du Valais ne possède pas d'université, et que de ce fait les étudiant-e-s doivent se rendre dans d'autres cantons pour effectuer leurs études, ce qui peut expliquer en partie le moindre pourcentage d'habitant-e-s ayant un diplôme de degré tertiaire en comparaison avec la moyenne suisse (30 %).<sup>43</sup>

##### Situation économique

En 2012, 167'043 personnes sont actives dans le canton du Valais, dans 27'949 établissements. Le secteur tertiaire est de loin le secteur principal de l'économie valaisanne : le nombre d'emplois dans ce secteur (118'782) représente 71% des emplois totaux (167'043). Le secteur secondaire ne compte quant à lui que 38'619 postes (23%) et le secteur primaire 9'642 (6%). Cette répartition ne constitue pas un cas particulier et correspond à la répartition nationale. Avec un taux de chômage de 3.5% en 2012, le Valais se situe en dessus de la moyenne nationale (2.9%). Son taux d'aide social est en revanche de 1.4%, presque la moitié du taux

---

<sup>38</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01.html>

<sup>39</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/kantone/vs/key.html>

<sup>40</sup> <http://www.ovs.ch/sante/population-selon-lieu-domicile-valais.html>

<sup>41</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/kantone/vs/key.html>

<sup>42</sup> [http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/frauen\\_und\\_maenner.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/frauen_und_maenner.html)

<sup>43</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/kantone/vs/key.html>

suisse (3%).<sup>44</sup> Le PIB par habitant-e est de CHF 53'105 en 2012, ce qui est en dessous de la moyenne nationale (CHF 78'023).<sup>45</sup>

### Importance de l'industrie et de la production du tabac

Contrairement à d'autres cantons romands, le Valais ne compte pas de grande multinationale active dans l'industrie du tabac sur son territoire. La production agricole de tabac est quant à elle un secteur minime de l'activité agricole suisse.<sup>46</sup> En outre, la culture de tabac est surtout présente dans la Broye vaudoise et dans le canton de Fribourg. De ce point de vue, ni les industriels ni les producteurs de tabac ne sont des acteurs importants au niveau du canton du Valais. Le tableau T A.1 met en évidence le nombre peu élevé d'établissements et d'emplois dans des secteurs ayant un lien avec la production et la vente de produits du tabac. En 2012, aucun établissement ni emploi ne concerne la culture de tabac ou le commerce de gros de produits à base de tabac, et seul un emploi existe en lien avec la fabrication de produits à base de tabac.

T A.1 Établissements et emplois en 2012 dans le canton du Valais selon le genre économique

Genre économique	Établissements	Emplois	Équivalents plein temps
Culture du tabac	0	0	0
<b>Fabrication de produits à base de tabac</b>	1	1	0.5
<b>Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire</b>	2	27	24.9
<b>Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac</b>	5	9	7
<b>Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail</b>	5	19	15,7
<b>Commerce de gros de produits à base de tabac</b>	0	0	0
<b>Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac</b>	24	312	258.3
<b>Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé</b>	2	5	3.2

<sup>44</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/kantone/vs/key.html>

<sup>45</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/02/05.html>

<sup>46</sup> <https://www.landwirtschaft.ch/wissen/pflanzen/weitere-ackerfruechte/tabak/>

La production de tabac est par ailleurs d'une importance marginale pour l'agriculture suisse en général. Seuls les 5% de la consommation nationale de tabac sont couverts par les 300 exploitations qui produisent du tabac en tant que matière première. Cette faible importance découle notamment de la décision de la Confédération en 1992 de cesser de subventionner la production nationale de tabac.

<b>Autre commerce de détails en magasin spécialisé de denrée alimentaires, de boissons et de tabac</b>	60	148	93.3
<b>Commerce de détail alimentaire sur éven-taires et marchés</b>	14	43	31.4

Source : Office fédéral de la statistique<sup>47</sup>

### Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi

Le Conseil d'État a nommé une « Commission consultative fumée passive » afin de renforcer la mise en œuvre des dispositions sur le tabagisme passif et sur l'interdiction de la publicité pour le tabac. Cette commission est placée sous la présidence du médecin cantonal et se réunit quatre à cinq fois par année. Elle est composée de représentant-e-s de Gastrovalais, de l'association valaisanne des hôteliers, de Publicitas Valais, de Promotion Santé Valais, d'un représentant de l'association faitière des polices municipales ainsi que des quatre services de l'administration cantonale qui effectuent des contrôles : le Service de la santé publique, le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, le Service de l'industrie, du commerce et du travail, et le Service de la consommation et affaires vétérinaire. Les polices municipales effectuent des contrôles sur le terrain d'entente avec les services cantonaux, et dans certaines communes elles les secondent également dans le contrôle du respect de l'interdiction de la publicité des produits du tabac.

A l'heure actuelle, les chiffres des contrôles effectués par le SSP depuis le lancement du PCPT indiquent que 93% des établissements respectent la loi sur la fumée passive, ce qui correspond à 7% d'infractions, y compris les entorses mineures (p. ex. absence d'un autocollant marquant l'entrée d'un fumoir). Ces chiffres indiquent une nette amélioration par rapport à l'état antérieur des données. En effet, entre 2009 (entrée en vigueur de la « Loi sur la santé ») et 2012, les contrôles effectués avaient dénombré plus de 33% d'infractions, dont 8.7% de non-respect de l'interdiction de fumer fixée à l'article 109.<sup>48</sup> Finalement, la Commission consultative pré-avise le Conseil d'État quant à l'interprétation juridique de l'application de la loi et concernant les sanctions (entre CHF 500-1'000 en plus des émoluments administratifs en cas d'infraction aux dispositions sur la fumée passive, le montant étant doublé en cas de récidive). Pour l'année 2015, trois sanctions ont été prononcées, et en tout une vingtaine d'infractions graves assorties d'une sanction ont été constatées durant les sept dernières années. Les contrôles effectués sont à la fois généraux (contrôles aléatoires des établissements) et ciblés (contrôles spécifiques des établissements connus pour être problématiques).

#### A1.1.2 Facteurs politiques

##### Acceptation de la prévention du tabagisme au sein de la population

D'une manière générale, les professionnel-le-s estiment que la population valaisanne est favorable à la prévention de tabagisme. Les responsables des contrôles dans les établissements de restauration jugent qu'avec quelques années de recul, l'accueil réservé à la protection contre la fumée passive est bon, à quelques très rares exceptions près dans certaines petites communes ou communes touristiques.

À l'instar de 24 autres cantons, le Valais a toutefois rejeté l'initiative populaire du 23 septembre 2012<sup>49</sup> visant à renforcer la protection contre le tabagisme passif (tableau T A.2), dans une proportion légèrement supérieure à la moyenne nationale (68% de refus au Valais, pour une moyenne nationale de 66%).

<sup>47</sup> [https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px\\_language=de&px\\_db=px-x-0602010000\\_103&px\\_tableid=px-x-0602010000\\_103\px-x-0602010000\\_103.px&px\\_type=PX](https://www.pxweb.bfs.admin.ch/Selection.aspx?px_language=de&px_db=px-x-0602010000_103&px_tableid=px-x-0602010000_103\px-x-0602010000_103.px&px_type=PX)

<sup>48</sup> *Demande de financement*, p. 10.

<sup>49</sup> Initiative populaire fédérale « protection contre le tabagisme passif » : <https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis371t.html>

T A.2 Résultats de la votation nationale du 23 septembre 2012 : Initiative populaire  
« protection contre le tabagisme passif »

	Électeurs/trices inscrit-e-s	Bulletins rentrés	Participation en %	Bulletins valables	Nombre de vote pour	Nombre de vote contre	Oui en %
<b>Canton du Valais</b>	208'666	89'336	42.8	87'438	27'801	59'637	31.8

Source : Office fédéral de la statistique<sup>50</sup>

Cependant, au niveau cantonal, le Valais fut le premier canton romand et le 5<sup>ème</sup> canton suisse à se doter d'une réglementation interdisant la fumée dans les établissements publics,<sup>51</sup> et possède une des lois cantonales les plus strictes en matière d'interdiction de la publicité. En février 2008, le Grand Conseil adopta la Loi sur la santé incluant ces deux aspects (fumée passive et publicité). Cette loi fut soumise au référendum la même année, mais très largement soutenue par la population à près de 76% (tableau T A.3).

T A.3 Résultats du référendum du 30 novembre 2008 sur la Loi cantonal sur la santé

	Électeurs/trices inscrit-e-s	Bulletins rentrés	Participation en %	Bulletins valables	Nombre de vote pour	Nombre de vote contre	Oui en %
<b>Canton du Valais</b>	195'219	111'762	57.2	108'326	82'046	26'280	75.7

Source: site internet du canton du Valais<sup>52</sup>

Bien que la loi fût acceptée dans la quasi-totalité du Valais, on peut toutefois noter une nette différence dans les résultats de la votation entre les différentes régions du Valais (acceptation à 67% pour le Haut-Valais et 79% pour le Bas-Valais). Deux communes ont refusé le texte : Niederwald et Fieschertal, toutes deux situées dans le Haut-Valais. Au vu des résultats de cette votation, on peut toutefois estimer que dans l'ensemble, la population valaisanne est favorable à un encadrement juridique en matière de tabagisme puisqu'elle a approuvé les efforts cantonaux allant dans ce sens.

### Ressources financières

Le Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme (CIPRET Valais) est en charge de la prévention du tabagisme pour le canton depuis 2000. En termes de ressources, le CIPRET bénéficiait en 2012 de 1.4 EPT (équivalent plein temps). Avec le PCPT, les ressources en personnel fixe du CIPRET sont passées à environ 1.7–2 EPT. Avant le lancement du PCPT, les activités du CIPRET étaient financées à plus de 90% par Promotion Santé Valais. À cela s'ajoute la prise en charge par l'administration cantonale des frais liés aux activités de contrôle de l'application de la loi.<sup>53</sup>

<sup>50</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03/blank/key/2012/033.html>

<sup>51</sup> « Loi sur la santé » (800.1) et « Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1er avril 2009 » (818.120)

<sup>52</sup> <https://votel.vs.ch/sites/votel/FR/1/result/vot/65>

<sup>53</sup> *Demande de financement*, pp. 11-12.



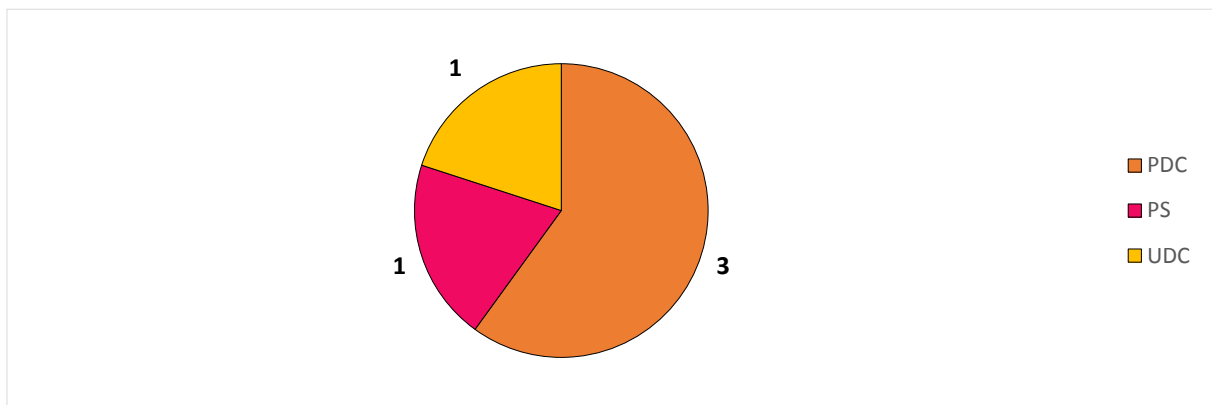
## Rôle des communes

Le rôle des communes concernant la prévention du tabagisme est défini dans l'article 12 de la « Loi sur la santé ». Les communes ont pour devoir de collaborer à l'exécution de cette loi et sont responsables de l'application des « tâches qui leur sont confiées par la législation fédérale et cantonale en matière de santé » (Art. 12, al. 3). Elles sont responsables de la salubrité publique sur leur territoire, et peuvent en outre proposer au Conseil d'État « toutes mesures qui leur paraissent nécessaires dans le domaine de la santé » (Art. 12, al. 2).<sup>54</sup> Dans le cadre du PCPT, deux communes ont désiré mettre en place elles-mêmes des contrôles concernant la vente de tabac aux jeunes après que le CIPRET a signalé à toutes les communes testées les infractions constatées sur leur territoire à ce propos. Par ailleurs, certaines communes ont été approchées par l'ambassadeur valaisan de « Cool and clean » pour les informer de l'existence du projet, toutefois sans grand effet. Le projet « Entreprise sans fumée » est également présenté aux communes dans le cadre du label « Commune en santé ». De fait, le rôle des communes n'est pas particulièrement important en matière de prévention dans le canton du Valais. En revanche, les polices municipales collaborent activement avec les autorités cantonales dans le cadre du contrôle du respect de la législation en matière de tabagisme (cf. « Intensité de la mise en œuvre et contrôle de l'application de la loi » ci-dessus).

## Majorités politiques à l'exécutif et au législatif

Le Conseil d'État valaisan se compose de 5 sièges (graphique G A.1). Le parti le plus fortement représenté pour la législature 2013-2017 est le Parti Démocrate-Chrétien (PDC) avec trois sièges. Le Parti Socialiste (PS) et le Parti Union Démocratique du Centre (UDC) détiennent tous deux un siège.<sup>55</sup>

G A.1 Composition du Conseil d'État valaisan pour la législature 2013-2017 (N=5)



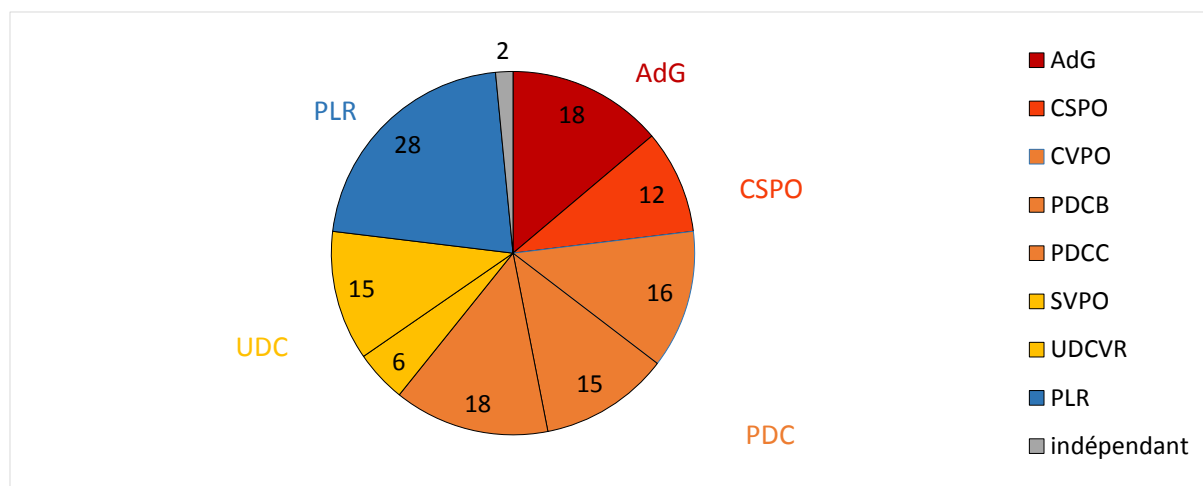
Le Grand Conseil valaisan est composé de 130 député-e-s (graphique G A.2). Une particularité valaisanne est la séparation des fractions politiques entre les différentes régions du canton. Ainsi, l'Union Démocratique du Centre (UDC) compte une fraction pour le Valais romand (l'Union Démocratique du Centre Valais romand, UDCVR) et une fraction pour le Haut-Valais (l'Union Démocratique du Centre du Haut-Valais, SVPO). Le parti Démocrate-Chrétien (PDC) comptabilise quant à lui trois fractions : le parti Démocrate-Chrétien du Haut-Valais (CVPO), le parti Démocrate-Chrétien du Centre (PDCC) et le parti Démocrate-Chrétien du Bas (PDCB). Le parti Libéral-Radical (PLR) compte une seule fraction de 28 parlementaires, ce qui fait de lui le deuxième plus grand parti au Grand Conseil après le PDC (49 député-e-s). La troisième fraction est l'UDC avec 21 député-e-s, suivi

<sup>54</sup> Loi sur la santé du canton du Valais du 14 février 2008.

<sup>55</sup> <https://www.vs.ch/web/gouvernement/repartition-des-departements>

de l'alliance de gauche (AdG, 18 député-e-s), qui regroupe plusieurs partis politiques (Parti socialiste, Entremont Autrement, Centre gauche PCS Valais romand, parti écologiste valaisan). Enfin, avec 12 député-e-s, le parti Chrétien-Social du Haut-Valais (CSPO) est la plus petite fraction du Grand Conseil valaisan.<sup>56</sup>

#### G A.2 Composition du Grand Conseil valaisan pour la législature 2013-2017 (N=130)



Remarque : Données en chiffres absolus

La répartition des départements entre les partis représentés à l'exécutif cantonal est représentée dans le tableau T A.4. Le département le plus important pour la prévention du tabagisme, celui de la santé, des affaires sociales et de la culture, échoit au Parti Socialiste pour la législature qui couvre la durée du programme de prévention du tabagisme. L'UDC occupe également un département important pour la prévention du tabagisme, celui de la formation et de la sécurité.<sup>57</sup>

#### T A.4 Appartenance politique des chef-fe-s de Département (2013-2017)

Département	Parti politique
Transport, équipement et environnement	PDC
Santé, affaires sociales et culture	PS
Formation et sécurité	UDC
Finances et institutions	PDC
Économie, énergie et territoire	PDC

<sup>56</sup> <https://parlement.vs.ch/sites/parlement/FR/1/home>

<sup>57</sup> <http://www.leregional.ch/N48635/repartition-des-dicasteres.html>

## Degré de politisation du sujet

Afin de juger du degré de politisation du sujet, nous avons analysé les débats parlementaires en lien avec le tabac entre 2003 et 2015 (présentés dans le tableau T A.5). Les comptes rendus de toutes les sessions parlementaires ont été consultés en ligne à l'aide des mots-clés : « tabac », « prévention », « fumée passive » et « fumer » en français, et « Tabak », « Suchtprävention », « Passivrauch » et « rauchen » en allemand.<sup>58</sup>

L'analyse permet de faire quelques observations générales. Premièrement, le sujet de la prévention du tabagisme fait l'objet d'une forte politisation dans le canton du Valais. De nombreux postulats et motions ont été déposés par les parlementaires, que ce soit dans le but de renforcer ou d'assouplir la législation en la matière. La question de l'interdiction de fumer dans les lieux publics a en particulier suscité une vive controverse. Deuxièmement, on constate une grande inégalité dans l'importance que revêt le sujet selon les années. Les années 2007-2008, avec le projet de Loi sur la santé, ont été décisives pour la lutte contre le tabagisme dans le canton. Troisièmement, on peut constater que l'UDC se prononce le plus souvent contre le renforcement de la réglementation, alors que dans l'ensemble l'AdG est en sa faveur. Le PLR et le PDC sont plus partagés. On constate quatrièmement une évolution générale des sensibilités : alors qu'en 2004 la majorité des député-e-s se prononce contre l'interdiction de fumer dans les lieux publics, en 2007-2008 la discussion ainsi que le vote prennent une toute autre direction. Finalement, les autres thématiques (interdiction de vente aux jeunes et restrictions publicitaires) suscitent bien moins de controverses.

### T A.5 Prises de position politiques sur la prévention du tabagisme dans le canton du Valais (2003-2015)

Année	Résumé des débats majeurs concernant la prévention du tabagisme
2003	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative</li></ul>
2004	<ul style="list-style-type: none"><li>06.04.2004 et 08.04.2004 : La discussion sur la Loi sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées porte entre autre sur l'obligation d'instaurer des espaces non-fumeurs dans les restaurants (Art. 15 bis : « les locaux et emplacements désignés par l'autorisation d'exploiter doivent disposer dans une mesure correspondant aux besoins et aux possibilités d'espaces non-fumeurs/euses »). La commission avait biffé cet article et plusieurs parlementaires, au nom de leur groupe (le groupe Radical, le groupe Libéral<sup>59</sup> et le groupe Démocrate-Chrétien du Centre), souhaitent le réintroduire. Les libéraux proposent d'inscrire « peuvent » à la place de « doivent ». François Gianadda (PRD, Parti Radical Démocratique) propose quant à lui une interdiction totale de la fumée dans les lieux publics. Après votation, l'article est réintroduit avec la modification souhaitée par les libéraux (« peuvent »), par 90 voix contre 22 et 1 abstention.</li></ul>
2005	<ul style="list-style-type: none"><li>17.06.2005 : Discussion des comptes 2004 du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSASE). Un député CVPO estime qu'il serait judicieux de cibler prioritairement la prévention sur les jeunes, en raison de l'augmentation des problèmes de tabac et d'alcool dans ce groupe. Il interpelle le chef du DSASE pour lui demander de développer un concept permettant de combattre ces problèmes.</li><li>14.09.2005 : Discussion de la motion du député François Gianadda (PRD), qui demande l'interdiction de la publicité par affichage des produits du tabac. Un député UDC prend la parole contre cette motion, puis le Parlement passe au vote et accepte la motion à ce stade pour renvoi au Conseil d'État, par 74 voix contre 17 et 2 abstentions.</li><li>10.11.2005 : Le Conseil d'État adresse une réponse écrite au Grand Conseil concernant la motion du député François Gianadda (PRD) sur le tabac et la publicité par affichage. Un député UDC et un député CVPO prennent la parole contre la motion, alors que le chef du département de la santé</li></ul>

<sup>58</sup> <https://parlement.vs.ch/sites/parlement/DE/1/document/10/1441/2006#N1441>

<sup>59</sup> Les deux partis politiques (Parti Radical Démocratique et Parti Libéral) fusionnent en 2008 pour former le Parti Libéral-Radical.

	<p>(Thomas Burgener, PS) invite les député-e-s à voter en sa faveur. Finalement, le Parlement accepte la motion à une confortable majorité de 77 voix contre 21 et 1 abstention.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10.11.2005 : Discussion de la motion d'un député PS : « La société libre de la fumée passive : elle commence au Grand Conseil », qui propose d'interdire la fumée dans les lieux publics en commençant par le Grand Conseil, suivi par les bâtiments de l'État puis les lieux publics dans leur ensemble. Un député UDC se prononce contre cette motion au nom de son groupe, estimant qu'il s'agit d'une mesure disproportionnée qui restreint la liberté individuelle et d'entreprise. Toutefois, par 61 voix contre 44 et 6 abstentions, les membres du Parlement acceptent la motion.</li> </ul>
<b>2006</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 11.05.2006 : Motion d'un député SPO (Parti Social-Démocrate du Haut-Valais) concernant la protection de la jeunesse en matière de vente de tabac. Ce député souligne le problème des automates à cigarettes et propose un contrôle par jetons pour y remédier. La motion n'est pas combattue et est transmise au Conseil d'État.</li> <li>• 14.09.2006 : La motion ci-dessus est également acceptée par le Conseil d'État qui fait part de sa réponse écrite au Grand Conseil. La motion n'est pas combattue et est transmise pour exécution au Conseil d'État.</li> <li>• 12.12.2006 : Entrée en matière du projet de loi sur la police du commerce. Le groupe PS/AdG thématise à nouveau le problème des distributeurs non surveillés. Le projet de loi prévoit d'interdire la vente de produits de tabac aux moins de 16 ans ainsi que la vente via des distributeurs non surveillés. Cette question ne fait pas l'objet de vifs débats et rencontre l'approbation de l'ensemble des partis.</li> </ul>
<b>2007</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 06.02.2007 : Deuxième lecture de la loi sur la police du commerce. L'interdiction de vente de produits du tabac par le biais de distributeurs non surveillés ainsi qu'aux jeunes de moins de 16 ans est adoptée.</li> <li>• 13.06.2007 : Présentation des comptes du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie : en réponse à une question sur l'échéance de la législation sanitaire, Thomas Burgener (PS, chef du Département) annonce que décision a été prise de soumettre au Grand Conseil deux lois distinctes : l'une traitant de toutes les questions liées à la législation sanitaire, et l'autre traitant exclusivement du tabagisme passif, en raison de l'éventualité d'un référendum concernant cette dernière.</li> <li>• 09.10.2007 : Première lecture sur l'entrée en matière du projet de Loi sur la santé : les articles concernant la fumée passive soulèvent plusieurs questions et prises de positions des groupes parlementaires. Un député CVPO estime qu'il faut attendre une décision fédérale en la matière, alors que Marc-Henri Gauchat (PRD, président de la commission thématique de la santé, des affaires sociales et de l'intégration) se dit très déçu de la lenteur fédérale en la matière. En réponse aux remarques émises, Thomas Burgener (PS) déclare qu'en l'absence de réglementation fédérale, le canton du Valais se doit de prendre ses responsabilités afin de protéger sa population.</li> </ul>
<b>2008</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13.02.2008 : La discussion en deuxième lecture sur l'entrée en matière de la Loi sur la santé suscite de nombreuses réactions de la part des groupes parlementaires sur la question de l'éventuelle réintroduction des articles liés au tabagisme. En effet, les groupes PDC proposent de réintroduire ces articles dans la Loi sur la santé au lieu d'en faire l'objet d'une loi séparée comme cela avait été précédemment discuté en juin 2007. Cette procédure inhabituelle suscite le débat. Le groupe Radical-Libéral s'oppose aux amendements sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics et estime qu'une interdiction devrait passer par une réglementation fédérale ou, le cas échéant, par une loi cantonale distincte de la Loi sur la santé. L'UDC se prononce contre l'interdiction de fumer. Le CVPO n'émet aucun commentaire sur ces articles et accepte leur réintroduction. Le groupe PS/AdG soutient également leur réintroduction, bien qu'il déplore la manière dont elle fut faite. Finalement, Thomas Burgener invite le président de la commission thématique (Marc-Henri Gauchat, PLR) à se prononcer sur le sujet. Celui-ci relève la particularité de la procédure, mais estime que le Grand Conseil doit choisir entre légiférer rapide en acceptant la proposition au risque d'un référendum, ou créer une législation spécifique qui nécessitera plus de temps. Au final, l'entrée en matière en deuxième lecture est acceptée.</li> <li>• 12.06.2008 : Thomas Burgener (PS) déplore la décision du Conseil national, datée de la veille, de ne pas renforcer la législation sur la fumée passive ainsi que le recommandait le Conseil des États. Il souligne que le Conseil national a néanmoins spécifié que les cantons pouvaient choisir d'aller</li> </ul>

	plus loin que la législation nationale, ce qui laisse une marge de manœuvre pour agir au niveau valaisan.
<b>2009</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>19.06.2009 : Le conseiller d'État Maurice Tornay (PDC, chef du Département des finances, des institutions et de la santé (DFIS)) répond à une question du groupe PDCB relative à l'information auprès des personnes et institutions concernées par l'entrée en vigueur de la Loi sur la santé. M. Tornay indique que la communication est bonne et que des mesures sont d'ores et déjà prises : GastroValais a par exemple déjà communiqué à ce sujet dans ses assemblées générales ainsi que ses newsletters.</li> </ul>
<b>2010</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12.03.2010 : Postulat de deux députés CVPO et CSPO concernant la Loi sur la santé. Ils demandent que le service dans les fumoirs soit autorisé pour les travailleurs/euses qui signeraient un contrat de consentement : « Wir wollen im Minimum, dass zukünftig alle Mitarbeiter eines Betriebs im Fumoir servieren dürfen selbstverständlich nur, sofern diese diesbezüglich schriftlich eingewilligt haben. Die aktuell gültige Regelung, dass nur der Inhaber der Lokalität berechtigt ist im Fumoir zu servieren, ist praxisfremd und wirtschaftsfeindlich. » Le PLR et l'UDC se prononcent en faveur de ce postulat, tandis que le PDC, l'AdG, le PDCC et le PDCB sont contre. Par 66 voix contre 46 et 9 abstentions, les parlementaires refusent finalement le postulat.</li> <li>18.06.2010 : Réponse du conseiller d'État Maurice Tornay, chef du DFIS, à une question du groupe PLR concernant la fumée passive. M. Tornay souligne le succès de la mise en place de la législation, précisant que 60 contrôles ont été effectués dans des restaurants et que le taux de respect de la nouvelle loi est bon.</li> <li>08.09.2010 : Le rapport du Conseil d'État sur sa politique sanitaire en 2009 suscite quelques commentaires. Le succès de l'introduction des articles contre la fumée passive dans La loi sur la santé de 2008 et de leur application est applaudi par des députés AdG et PDCC.</li> <li>18.11.2010 : Postulat du groupe PLR concernant la campagne de prévention des toxicomanies au niveau de la scolarité primaire. Il demande que la prévention contre la toxico-dépendance et la dépendance au tabac aient lieu tôt, en 6<sup>ème</sup> année primaire, lorsque les enfants sont encore attentifs aux discours de prévention des adultes. Le postulat n'est pas combattu et est transmis au Conseil d'État pour traitement.</li> </ul>
<b>2011-2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune session n'aborde la thématique du tabagisme de manière significative</li> </ul>
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>11.09.2015 : Motion conjointe de député-e-s AdG, PLR, PDCB, CVPO demandant de fixer à 18 ans l'âge minimum pour acheter des produits du tabac. La motion n'est pas combattue et est transmise au Gouvernement.</li> </ul>

### Groupes de pression

Le principal acteur de la prévention du tabagisme dans le canton du Valais est le CIPRET. Non seulement il est responsable de coordonner et de mener à bien les activités de prévention du tabagisme, mais il se mobilise également en faveur d'une législation plus stricte en la matière. Antérieurement au PCPT, le CIPRET s'était fortement engagé en faveur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Il avait notamment lancé une pétition en ligne, et lancé une campagne d'affichage pour réclamer une loi cantonale. Celle-ci insistait sur le fait que 7 valaisan-ne-s sur 10 étaient favorables à l'interdiction (sur la base d'un sondage M.I.S Trend).<sup>60</sup> Le CIPRET avait également initié un comité de soutien valaisan pour l'initiative populaire fédérale « Protection contre le tabagisme passif » de 2012. À cette occasion, le comité avait également rendu visibles les chiffres d'un sondage M.I.S Trend attestant du fait que 82% des valaisan-ne-s étaient satisfaites de la nouvelle loi cantonale de protection contre la fumée passive.<sup>61</sup> Dans le cadre du présent PCPT, le CIPRET a participé à l'élaboration de la réponse cantonale à la consultation fédérale concernant le projet de nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac. Le CIPRET parvient également à assurer une présence publique très régulière de la

<sup>60</sup> [https://www.google.ch/search?q=p%C3%A9tition+fum%C3%A9+passive+cipret+valais&ie=utf-8&oe=utf-8&gws\\_rd](https://www.google.ch/search?q=p%C3%A9tition+fum%C3%A9+passive+cipret+valais&ie=utf-8&oe=utf-8&gws_rd)

<sup>61</sup> <https://www.cipretvalais.ch/data/documents/CPInitiativeprotectioncontreletabagismepassif13.8.2012.pdf>

prévention du tabagisme grâce à ses accords privilégiés avec la page santé hebdomadaire du *Nouvelliste* et avec une émission radio spécialisée dans la santé (« Antidote », Canal 9).

Plusieurs autres organisations et personnalités s'étaient également mobilisées en faveur de la Loi sur la santé lorsqu'elle fut attaquée par référendum en 2008. À l'initiative du CIPRET, la Société Médicale du Valais, la Société valaisanne de pharmacie, l'Association Valaisanne du Diabète, la Ligue pulmonaire Valaisanne, Promotion Santé Valais, ainsi que de nombreuses personnalités du canton (cardiologues, pneumologues, cafe-tiers, politicien-ne-s) avaient créé un comité de soutien à la loi cantonale et s'étaient engagés publiquement en sa faveur.<sup>62</sup>

Le référendum cantonal de 2008 avait quant à lui été lancé par un comité indépendant composé de 9 personnes : un député PRD, un député suppléant UDCVR, un député CVPO, un député suppléant du Parti Jeune Socialiste du Haut-Valais (JUSOO), un député SVPO ainsi que quatre individus sans engagement partisan. 3'832 signatures avaient été récoltées (85% dans le Haut-Valais), pour permettre au référendum d'aboutir.<sup>63</sup> En revanche Gastrovalais, l'Association patronale pour la restauration et l'hôtellerie du canton du Valais, n'a pas participé officiellement au référendum de 2008. Lors de l'annonce de la décision du Grand Conseil d'interdire la fumée passive dans les lieux publics, le président de Gastrovalais s'était exprimé dans les médias pour affirmer son mécontentement et faire part de l'éventualité d'un référendum.<sup>64</sup> Cependant, Gastrovalais avait par la suite décidé de ne pas lancer elle-même un référendum ni de participer activement à la récolte de signatures.<sup>65</sup> Quant aux partis politiques, on l'a vu, le clivage qui se dessine sur la question de la fumée passive regroupe la gauche, le PDC et le PLR d'un côté, contre l'UDC ainsi que quelques voix haut-valaisannes de l'autre.

### A1.1.3 Analyse de médias

Cette section propose une analyse du traitement médiatique de la question de la prévention du tabagisme dans le canton. Elle est basée sur *Le Nouvelliste*, journal au tirage le plus important dans le canton du Valais.<sup>66</sup> Elle inclut tous les articles parus dans ce journal entre le 01.01.2009 et le 31.12.2012 et comprenant l'un des mots-clés ou groupes de mots-clés suivants : « tabac », « fumée passive », « publicité+tabac » et « vente+tabac ». L'analyse s'arrête à l'année 2012, car les articles des années 2013-14 ne sont pas encore disponibles sous forme numérique. Ce journal a néanmoins été retenu en raison de l'importance de son tirage en comparaison avec tous les autres journaux valaisans.

Sur les quatre années étudiées, le terme tabac apparaît 227 fois. Les termes « fumée passive » et « publicité+tabac » apparaissent respectivement 27 et 26 fois. Enfin, l'association de mots-clés « vente+tabac » apparaît dans 21 articles. Le nombre d'articles par année et par mot clé est présenté dans le graphique G A.3. En raison du nombre très important d'articles pour le mot-clé « tabac », seuls les dix articles les plus significatifs de chaque année sont retenus pour l'analyse. Pour les mots-clés : « fumée passive », « publicité+tabac » et « vente+tabac », l'entier du corpus est pris en compte dans l'analyse.

---

<sup>62</sup> <https://www.letemps.ch/suisse/2008/10/16/valais-tir-groupe-milieux-sante-contre-cigarette>

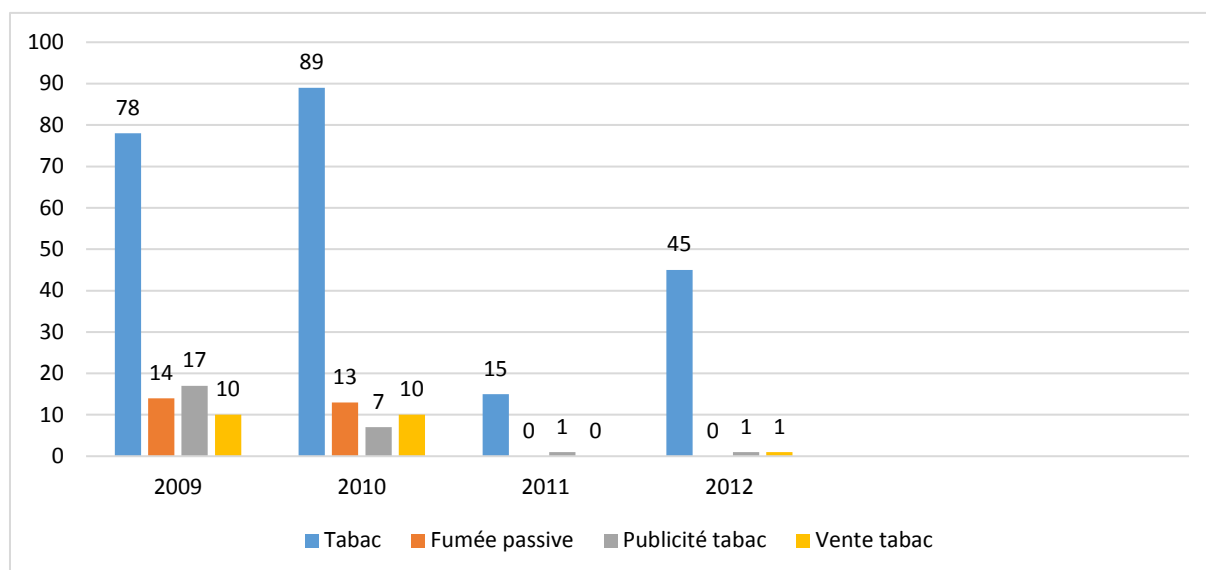
<sup>63</sup> [http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/APA/SNL\\_FR/default.aspx?action=tab&tab=browse&pub=NVE#panel=search&search=0](http://newspaper.archives.rero.ch/Olive/APA/SNL_FR/default.aspx?action=tab&tab=browse&pub=NVE#panel=search&search=0)

<sup>64</sup> <https://www.cipretvalais.ch/data/documents/medias%20conference%20communiqués/NF150208b.pdf>

<sup>65</sup> <http://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/canton/pas-de-signatures-dans-les-cafes-81635>

<sup>66</sup> [http://www.mediassuisses.ch/actu/actu\\_0699/presse\\_romande.htm](http://www.mediassuisses.ch/actu/actu_0699/presse_romande.htm)

### G A.3 Nombre d'occurrences par année dans les archives du *Nouvelliste*



D'une manière générale, comme on peut l'observer dans le tableau, en 2009-2010, la problématique du tabagisme occupe une place importante dans *Le Nouvelliste* avec 119 articles en tout. En effet, la nouvelle Loi sur la santé (interdiction de fumer dans les lieux publics) vient d'entrer en vigueur et est loin de laisser la population valaisanne indifférente. De nombreux articles et courriers de lecteurs/trices reviennent sur ses conséquences. En 2011 et 2012, la problématique du tabagisme s'estompe. L'émotion suscitée par la loi retombe et ce thème ne fait plus l'actualité. La majorité des articles abordent alors d'autres aspects moins controversés comme les projets de prévention.

En 2009, la grande majorité des articles traite de la loi entrée en vigueur le 1er juillet. La parole est donnée tant aux acteurs/trices qui s'en félicitent qu'à ceux qui le regrettent, particulièrement en ce qui concerne les restaurants. Ainsi, patron-ne-s, personnel et client-e-s sont interrogé-e-s ou s'expriment dans le courrier des lecteurs. D'autres articles plus descriptifs reviennent sur les dates clés de la Loi sur la santé et sur son application. Un élément intéressant est la présence importante d'expert-e-s du monde médical, que ce soit pour commenter les résultats d'études scientifiques, expliquer les risques liés à la consommation ou présenter les différentes méthodes d'aide à l'arrêt. Certains représentants de Gastrovalais s'expriment également pour déplorer les conséquences économiques de l'interdiction et les complications engendrées pour les cafetiers/ères. Les politiques sont quant à eux peu présent-e-s, à l'exception du conseiller d'État Thomas Burgener qui défend la loi.

En 2010, l'heure est aux premiers bilans. Plusieurs articles s'intéressent aux stratégies des patron-ne-s en matière de fumeurs ainsi qu'aux conséquences économiques de la loi. D'autres articles relèvent l'insatisfaction de patron-ne-s ou la résistance de certains établissements ne respectant pas l'interdiction. Les cas sont rares, et plus fréquents dans le Haut Valais comme le relève le médecin cantonal. Un autre phénomène faisant débat est l'utilisation grandissante de la cigarette électronique : des interrogations planent sur ses conséquences pour la santé. Ce phénomène est mis en relation avec l'interdiction de fumer dans les lieux publics. D'une manière générale, les articles ne remettent pas en question la prévention, et restent informatifs quant aux conséquences de la nouvelle loi. Peu d'articles concernent des actions de prévention, à l'exception du lancement de la campagne sur le BPCO.

En 2011, presque plus aucun article ne s'intéresse à la loi. Lorsque c'est le cas, l'accent est mis sur son respect ou les amendes distribuées pour infractions. Cette année-là, beaucoup d'articles concernent des actions de

prévention, que ce soit au niveau national (par ex. lancement de la campagne « SmokeFree ») ou cantonal (par ex. présentation de « Je gère »). De plus, un grand nombre d'articles s'intéresse aux conséquences de la fumée sur la santé et aux moyens pour arrêter. La cigarette électronique fait à nouveau parler d'elle avec plusieurs articles à son sujet. Sa dangerosité est questionnée, et son caractère de phénomène de mode est interrogé. En 2011, l'initiative fédérale de la Ligue pulmonaire contre le tabagisme fédéral fait peu parler d'elle.

En 2012, les résultats de la votation sur l'initiative fédérale de la Ligue pulmonaire Suisse sont commentés. Le Valais, comme l'ensemble des cantons à l'exception de Genève, a refusé l'initiative. Un responsable de la Ligue pulmonaire Suisse interrogé par le *Nouvelliste* estime que c'est le principe d'une loi fédérale que les suisses ont rejeté et non pas la réglementation, et que les prochains combats devront donc se focaliser sur le niveau cantonal. D'autres articles présentent des interviews de spécialistes d'Addiction Valais à propos de la consommation de tabac sous des formes plus inusuelles (chicha et snus), de différents projets de prévention pour les jeunes dans le canton, et des chiffres relatifs à la consommation chez les jeunes. L'augmentation de la consommation de tabac parmi les jeunes valaisan-ne-s est mise en avant.

#### A1.1.4 Lois et Ordonnances

##### T A.6 Loi sur la santé du 14 février 2008

Objet	Article	Contenu
<i>Publicité pour le tabac</i>	Art. 111	La publicité pour le tabac est interdite sur le domaine et dans les lieux publics, sur le domaine privé visible du domaine public, dans les salles de cinéma et lors de manifestations culturelles et sportives.
<i>Protection contre le tabagisme passif</i>	Art. 109	Fumée passive 1 : Il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés publics ou à usage public, en particulier dans: a) les bâtiments ou locaux publics appartenant aux collectivités publiques; b) les écoles et autres établissements de formation; c) les bâtiments ou locaux dédiés à la culture, aux sports et aux loisirs; d) les établissements et institutions sanitaires; e) les établissements d'hôtellerie et de restauration, y compris les bars, cabarets et discothèques; f) les transports publics. 2 : Est réservée la possibilité d'aménager des espaces fermés et suffisamment ventilés pour les fumeurs (fumeurs). Ces espaces ne sont pas destinés au service de nourriture, de boissons ou d'autres prestations qui nécessitent une présence régulière de personnel.
	Art. 110	Exceptions Le Conseil d'État peut prévoir des exceptions pour tenir compte de situations particulières telles que: a) les chambres d'établissements médico-sociaux; b) les chambres d'hôtel et des lieux d'hébergement; c) les cellules des prisons.



	Art. 112	<p>Sanctions</p> <p>1 : Toute contravention aux articles 109 à 111 de la présente loi, notamment par les responsables de l'exploitation des lieux publics visés aux articles 109 et 111, est passible d'une amende jusqu'à 20'000 francs.</p> <p>2 : Indépendamment des sanctions prévues à l'alinéa 1, le Conseil d'État peut prendre toute mesure propre à faire cesser un état de fait contraire au droit.</p>
--	----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

T A.7 Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1<sup>er</sup> avril 2009

Objet	Article	Contenu
<i>Étendue de l'interdiction de fumer</i>	Art. 2	<p>1 : Les lieux fermés publics ou à usage public dans lesquels il est interdit de fumer englobent tous les lieux couverts par un toit et entourés par des murs ou des cloisons, permanents ou provisoires, quelle que soit la nature des matériaux utilisés.</p> <p>2 : Un lieu est public ou à usage public dès qu'il est accessible à tout un chacun, même si l'accès est payant ou lié à la possession d'une carte de membre.</p> <p>3 : Les espaces ouverts sur l'extérieur tels que terrasses et patios ne sont pas concernés par l'interdiction de fumer dans la mesure où ils sont physiquement séparés de l'intérieur de l'établissement auquel ils se rattachent.</p>
	Art. 3	<p>Exceptions</p> <p>1 : L'interdiction de fumer ne s'étend pas aux lieux de séjour suivants, destinés prioritairement à un usage privatif:</p> <p>a) les chambres d'établissements médico-sociaux et d'autres lieux de soins de longue durée dans lesquels les patients séjournent de manière prolongée et dont ils ne peuvent aisément sortir compte tenu de leur état de santé;</p> <p>b) les chambres d'hôtels, de pensions et d'autres lieux d'hébergement;</p> <p>c) les cellules de détention et d'internement.</p> <p>2 : Les établissements abritant de tels lieux de séjour doivent cependant proposer aussi des chambres ou des cellules non-fumeurs et signaler clairement les unes et les autres.</p>
<i>Fumeurs</i>	Art. 8	<p>1 : Un fumeur est un local fermé et doté d'une ventilation suffisante dans lequel il est permis de fumer.</p> <p>2 : Un fumeur doit être clairement désigné comme tel sur la porte d'accès.</p>
	Art. 9	<p>1 : Un établissement ne peut aménager un fumeur que s'il respecte les conditions suivantes:</p> <p>a) le fumeur doit être suffisamment aéré, naturellement ou par un système adéquat de ventilation;</p> <p>b) il ne doit pas constituer un lieu de passage;</p> <p>c) il doit être clairement séparé du reste de l'établissement et être doté d'un système permettant de maintenir la porte d'accès automatiquement fermée;</p> <p>d) sa superficie ne doit pas dépasser un tiers de la surface totale de service de l'établissement.</p> <p>2 : L'établissement qui aménage un fumeur doit l'annoncer par écrit à la commission consultative en exposant les mesures prises pour se conformer au premier alinéa.</p>

	Art. 10	<p>1 : Aucune prestation de service impliquant du personnel, comme la fourniture de nourriture, boissons ou autres prestations, ne peut être effectuée dans un fumoir.</p> <p>2 : L'interdiction de l'alinéa 1 ne vise pas les prestations fournies directement et personnellement par le patron de l'établissement travaillant à titre indépendant, à condition que ces prestations soient offertes aussi dans la partie non-fumeur de l'établissement.</p>
<i>Parrainage</i>	Art. 11	<p>Annonce du parrainage</p> <p>L'organisateur d'une manifestation culturelle ou sportive soutenue financièrement par un fabricant ou un commerçant de produits du tabac annonce le parrainage et ses modalités à la commission.</p>
	Art. 12	<p>Usages admissibles</p> <p>L'organisateur et le parrain respectent les directives sur les usages admissibles en la matière élaborées par la commission à l'intention de l'autorité compétente.</p>
	Art. 13	<p>Interdiction de la publicité</p> <p>Lors de la manifestation, la mention du nom du parrain ne doit être accompagnée d'aucune référence ou représentation à caractère publicitaire.</p>
<i>Contrôles</i>	Art. 14	<p>1 : La commission consultative propose au département dont relève la santé, de cas en cas, les services habilités à contrôler au mieux le respect de la présente ordonnance tels que le Service de la protection des travailleurs et des relations du travail, le Service de la consommation et affaires vétérinaires, le Service du commerce, de l'industrie et du travail, le Service de la santé publique, les polices municipales.</p> <p>2 : Les services compétents peuvent notamment inspecter en tout temps et sans avertissement préalable les lieux assujettis à l'interdiction de fumer et les fumoirs.</p> <p>3 : Les responsables des établissements publics ou accessibles au public sont tenus de faciliter l'accès à leur établissement aux personnes chargées de l'application de la présente loi, notamment aux membres des polices communales et cantonale, ainsi qu'aux membres de l'Administration cantonale.</p>
<i>Mesures administratives</i>	Art. 15	<p>1 : Le Conseil d'État peut prendre toute mesure propre à faire cesser un état de fait contraire au droit.</p> <p>2 : Il peut notamment ordonner au responsable d'un établissement de prendre les mesures techniques requises pour se conformer à la présente ordonnance.</p> <p>3 : Il peut également ordonner la fermeture temporaire d'un établissement, pour une durée déterminée d'au maximum huit semaines, au motif du non-respect répété des dispositions légales relatives à la protection de la population contre la fumée passive, malgré le prononcé de plusieurs amendes. Cette décision est publiée au Bulletin officiel.</p>
<i>Sanctions pénales</i>	Art. 16	<p>1 : Est passible d'une amende de 100 à 200 francs la personne qui fume en violation de l'interdiction posée à l'article 109 LS.</p> <p>2 : Est passible d'une amende de 200 à 5000 francs le responsable du lieu fermé public ou accessible au public:</p> <p>a) qui tolère qu'une personne fume en violation de l'interdiction posée à l'article 109 LS;</p> <p>b) qui aménage ou exploite un fumoir ne respectant pas les exigences posées aux articles 8 à 10 de la présente ordonnance.</p> <p>3 : Est passible d'une amende jusqu'à 20'000 francs la personne physique et/ou la personne morale qui fait de la publicité pour le tabac en violation de l'article 111.</p>

T A.8 Loi sur la police du commerce du 8 février 2007

<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Contenu</b>
<i>Protection de la jeunesse</i>	Art. 4 al. 5	La vente et la remise de produits à base de tabac sont interdites aux jeunes de moins de 16 ans.
	Art. 10 al. 2	Il est interdit de vendre des produits à base de tabac par le biais de distributeurs de marchandises qui ne sont pas sous surveillance permanente.

T A.9 Ordonnance concernant la loi sur la police du commerce du 16 août 2007

<b>Objet</b>	<b>Article</b>	<b>Contenu</b>
<i>Contrôle et surveillance permanente</i>	Art. 2	L'exigence de contrôle ou de surveillance permanente au sens de la loi est assurée notamment: a) lorsque l'espace ou le distributeur est visible par la personne responsable et permet une intervention immédiate de cette dernière; b) lorsque l'espace ou le distributeur n'est rendu accessible que par le personnel de service au moyen de jetons ou par émetteurs.

## A2 Analyse des projets

Cette partie contient l'analyse des 10 projets mis en œuvre dans le cadre du programme valaisan de prévention du tabagisme. L'analyse se base sur la demande de financement du PCPT, les auto-évaluations annuelles des responsables de projets et du programme, les interviews menées dans le canton, ainsi que la documentation cantonale (rapports d'évaluation, enquêtes). Une fiche signalétique présente d'abord un aperçu de chaque projet (type, budget, groupe-cible), ainsi que de la réalisation de ses objectifs. Ensuite, chaque projet est brièvement décrit, puis évalué selon les catégories suivantes : concept, organisation, outputs (prestations) et outcomes (effets). L'analyse du concept s'appuie sur les expertises internes et externes menées lors du dépôt de la demande de financement, complétées par l'analyse de l'équipe d'évaluation. Les projets sont catégorisés en fonction des trois domaines d'action (prévention comportementale, prévention structurelle et information), et des trois dimensions de la prévention du tabagisme (début de la consommation, arrêt de la consommation, lutte contre le tabagisme passif).

### A2.1 « Apprentissage sans tabac »

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Entreprise	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 40'000	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : 20 séances d'information dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices.	Oui (15 Bas-Valais, 7 Haut-Valais)
	2014-15 : 15 séances d'information dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices.	Oui (8 Bas-Valais, 7 Haut-Valais)
	2015-16 : 10 séances d'information dans les écoles professionnelles et les entreprises formatrices.	Oui (13 Bas-Valais)
	2013-14 : Chaque participant-e est contacté-e 6 fois par année (3 newsletters et 3 envois de Give-away).	Oui (6)
	2014-15/2015-16: Chaque participant-e est contacté-e 5 fois par année.	Oui (6)/ Oui (5)
	2013-14/2014-15/2015-16: Toutes les entreprises et écoles professionnelles inscrites sont tenues au courant du projet 3 fois par année.	Oui/ Oui/ Oui
	2013-14/2014-15/2015-16: Tou-te-s les participant-e-s fumeurs/euses sont contacté-e-s par téléphone et se voient proposer une consultation stop-tabac gratuite.	Oui/ Non/ Oui
	2013-14/2014-15 : Tests de CO (monoxyde de carbone) sur 10% des participant-e-s.	Oui (9%, 95 tests)/Oui (9%, 100 tests)
	2015-16 : Tests de CO sur 5% des participant-e-s.	Oui (6,8%, 62 tests)
	<b>Outcome</b>	

	70% de taux de succès à la fin de l'année scolaire (= 70% de non-fumeurs/euses confirmé-e-s).	Oui (83%)
	1% des apprenti-e-s inscrit-e-s au départ du projet arrêtent de fumer pour pouvoir participer.	Oui (en 2014, 3,5%, 38 fumeurs/euses arrêtent pour s'inscrire au concours sur 1'100 participant-e-s au total)

### Brève description du projet

« Apprentissage sans tabac » est un projet national. Il a pour objectif de soutenir les apprenti-e-s de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année de formation à rester ou devenir non-fumeur/euse. Chaque apprenti-e qui renonce à consommer du tabac pendant un an peut participer au projet et reçoit une récompense à la fin de l'année. Un tirage au sort attribue encore différents prix (concerts, séjours linguistiques). Des contrôles sont effectués sur une partie des participant-e-s (tests de CO), mais le projet repose sur le fair-play. Il comporte une dimension d'égalité des chances, car le taux de fumeurs/euses parmi les apprenti-e-s est plus élevé que chez les gymnasien-ne-s.

### Analyse du concept

Les outputs et outcomes sont précisément formulés et mesurables, et les différentes étapes pour parvenir aux objectifs sont bien planifiées. Le caractère ambitieux des objectifs est à saluer : il est non seulement prévu de toucher un nombre élevé d'apprenti-e-s (700 apprenti-e-s, 45 entreprises et 8 écoles), mais également de mener des tests de CO parmi les participant-e-s ainsi que de contacter personnellement les participant-e-s fumeurs/euses pour leur proposer une consultation stop-tabac. Ce dernier élément de détection précoce est particulièrement pertinent. Enfin, le modèle d'efficacité du projet (liens de causalité entre les outputs et les outcomes) est bon.

### Organisation

Le financement du projet par le FPT a cessé dès la deuxième année, ce qui a engendré une réorganisation du projet. Le taux de travail consacré au projet a été réduit, et de nouvelles sources de financement ont été trouvées (argent de la dîme de l'alcool et réserves financières du CIPRET initialement destinées au lancement d'un autre projet). Par ailleurs, le projet bénéficie d'une bonne collaboration avec les écoles professionnelles ainsi qu'avec l'État du Valais, qui y fait participer ses apprenti-e-s. La couverture géographique du projet est bonne, malgré les challenges liés au bilinguisme et à la nécessité de développer un réseau dans chacune des régions linguistiques du canton. Cette présence dans le Haut et le Bas-Valais permet à tous les apprenti-e-s de participer et renforce ainsi la dimension d'égalité des chances du projet.

### Output

Quatorze des quinze outputs ont été atteints. Ainsi, respectivement 22, 15 et 13 séances d'information ont eu lieu durant les trois années du PCPT. Les participant-e-s ont été contacté-e-s entre cinq et six fois par année, ce qui représente une bonne intensité. Les fumeurs/euses ont été contacté-e-s la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> année pour se voir offrir une consultation stop-tabac gratuite. Ces prises de contact sont parfois difficiles : nettoyage de la base de données, numéros de téléphone manquants, vacances. Certains de ces aspects auraient pu être mieux anticipés et planifiés. Durant la 3<sup>ème</sup> année, les fumeurs/euses contacté-e-s ont montré peu d'intérêt pour les

consultations. L'avenir de cette mesure cruciale devrait donc être repensée, et l'attractivité de cette proposition renforcée. Au vu des résultats globaux, le projet est toutefois très satisfaisant du point de vue de la réalisation des outputs.

#### Outcome

Les deux outcomes visés par le projet ont été réalisés. D'une part, 83% des inscrit-e-s ont confirmé être non-fumeur/euse à la fin du projet (2015), ce qui représente un total de 922 apprenti-e-s sur 1'100 inscrit-e-s en 2014. D'autre part, 38 fumeurs/eues (3,5%) ont renoncé à fumer pour participer au projet, ce qui est largement supérieur au 1% visé, et 10 d'entre eux/elles ont confirmé être toujours non-fumeur/euse à la fin du projet. Les outcomes sont donc très satisfaisants au vu du nombre élevé de participant-e-s au projet chaque année ainsi que des résultats très concrets en termes de cessation de la consommation.

#### Avenir du projet

Le CIPRET Valais est en attente de la réponse du FPT quant au financement du projet pour les années suivantes. L'année 2016-17 sera une année de transition avec le développement d'une nouvelle version du projet pour les années à suivre.

### **A2.2 « Expérience non-fumeur »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	École	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais, mandaté par Promotion Santé Valais	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	-	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : 20 activités dans des classes 6-9 <sup>ème</sup> année (8-11 <sup>ème</sup> HarmoS) : visite, organisation de cours ou d'ateliers.	Non (3 visites, pas de cours)
	2013-14 : 10 contacts avec des écoles	Non (7)
	2014-15/2015-16 : 10 activités dans des classes de 6-9 <sup>ème</sup> année (8-11 <sup>ème</sup> HarmoS) : visite, organisation de cours ou d'ateliers.	Oui (3 visites, 3 interventions de la compagnie théâtrale le Caméléon, 15 ateliers)/ Non (5 séances dans une institution socio-éducative)
	2014-15/2015-16 : 10 contacts avec des classes.	Oui (8)/ Non (5)
	2013-14/2014-15 : 70 classes participantes.	Oui (57)/ Non (44)
	2015-16 : 50 classes participantes.	Oui (61)
	Les enseignant-e-s et les classes sont motivés à participer à plusieurs reprises au concours.	Non (sur les 88 enseignant-e-s ayant inscrit des classes durant le programme: 48)

		l'ont fait une seule fois (55%), 24 (27%) l'ont fait deux fois, et 16 (18%) l'ont fait trois fois).
	<b>Outcome</b>	
	80% des élèves de la 6-9 <sup>ème</sup> année (8-11 <sup>ème</sup> HarmoS) des classes sont mieux informés et davantage critiques sur le tabagisme.	— <sup>67</sup>

### Brève description du projet

«Expérience non-fumeur» est un projet national qui vise à sensibiliser les écoliers/ères aux méfaits du tabac et d'en diminuer l'attrait. Pour participer au concours, les classes ont deux possibilités: soit la classe est entièrement non fumeuse et s'engage à le rester ; elle peut alors gagner des bons de voyage d'une valeur de 500 francs. Soit elle contient quelques élèves déjà fumeurs/euses, et s'engage à ce que cette proportion n'augmente pas ; et peut gagner des bons de voyages d'une valeur de 250 francs. Les enseignant-e-s ont accès à de la documentation et à des outils pédagogiques pour encourager les élèves dans cette démarche.

### Analyse du concept

Les outputs de ce projet sont mesurables et précis, bien que la notion de « contacts avec des écoles » manque de précision. Les « interventions dans les écoles » dont il est fait état ne font pas toujours partie du projet « Expérience non-fumeur ». De plus, la formulation de l'outcome est bien trop vague, et il n'est de ce fait pas mesurable. Il aurait été plus avantageux pour le pilotage du projet de définir les outcomes en termes de réduction précise du taux de fumeurs/euses chez participant-e-s au projet, comme pour « Apprentissage sans tabac », ou de nombre de classes terminant le concours avec succès. Rien n'a été mis en place pour assurer la mesure de l'outcome. Enfin, l'articulation exacte du projet avec le « Concours pour arrêter de fumer » d'AT, mentionné dans le descriptif du projet, n'est pas claire.

### Organisation

Une particularité valaisanne concerne la perception négative du projet auprès d'un certain nombre de parents et d'enseignant-e-s : ceux-ci sont réticent-e-s à l'idée de faire de la prévention auprès des écoliers, car ils estiment que cela renforce l'attractivité de la cigarette. Un effort particulier doit par conséquent être fait afin de convaincre des bienfaits de la prévention auprès des jeunes. De nouvelles possibilités de collaboration avec les infirmières scolaires sont en discussion pour l'avenir, ce qui est un point positif.

### Output

Des neuf outputs visés, quatre ont été réalisés : 18 activités et 8 contacts ont été organisés la 2<sup>ème</sup> année du programme, et 57 classes la 1<sup>ère</sup> année ainsi que 61 la 3<sup>ème</sup> année ont participé au concours. Les fluctuations

<sup>67</sup> La responsable de projet se réfère toutefois à l'évaluation menée en 2010-11 par Addiction Suisse sur un échantillon d'élève bernois (comparaison entre un groupe d'intervention bénéficiant du projet et un groupe contrôle n'en bénéficiant pas) pour souligner l'efficacité globale du projet. L'évaluation indique de meilleures connaissances (pp. 39-42) ainsi qu'une mise en contact plus fréquente avec la prévention du tabagisme (pp. 44-46) pour les élèves du groupe d'intervention. Stucki, S., Archimi, A., Annaheim, B., Kuntsche, S. (2013) (revidierte und aktualisierte Fassung). *Evaluation des Präventionsprojekts „Experiment Nichtraucher“ Teilnehmende und nicht teilnehmende Klassen im Vergleich*, im Auftrag der Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention (AT) Schweiz. Lausanne : Sucht Schweiz, Forschungsbericht Nr. 63.

dans le nombre d'activités menées chaque année sont frappantes. Le nombre de contacts avec des écoles et des classes est légèrement en dessous de l'objectif fixé. Le nombre visé de classes participantes n'a pas été atteint pour la 2<sup>ème</sup> année, alors qu'il s'agit de l'output principal. La responsable de projet constate que les écoles sont déjà très sollicitées dans le domaine de la santé, et parfois à s'engager dans un projet supplémentaire. Certains enseignant-e-s estimaient que leur classe ne pouvait pas s'inscrire car certains élèves fument déjà. La responsable de projet a alors renforcé la communication concernant la possibilité de s'inscrire dans la catégorie qui autorise 10% de fumeurs/euses. Cela a permis d'intégrer plus de classes lors de la 3<sup>ème</sup> année. Une communication serait également nécessaire auprès des enseignants des classes de 6P en vue d'améliorer leur recrutement.

Le nombre de classe participantes est surtout bon dans le Haut-Valais (deux-tiers des effectifs), et si le projet est continué à l'avenir, l'effort devra impérativement s'intensifier dans le Bas-Valais. Le fait que des activités aient été menées dans des institutions socio-éducatives dans le cadre de ce projet est à souligner positivement : cet aspect confère une dimension d'égalité des chances au projet. Un output a mesuré le succès du concours auprès des enseignant-e-s : celui-ci n'a pas été réalisé. Les enseignant-e-s sont peu enthousiastes face au projet étant donné que moins de la moitié d'entre eux ont souhaité réinscrire leur classe une 2<sup>ème</sup> ou une 3<sup>ème</sup> fois. Ce résultat est particulièrement décevant au regard des autres cantons. Il serait important d'en comprendre les raisons et de développer une stratégie en conséquence.

#### Outcome

L'outcome visait à mesurer l'effet du projet sur les écoliers/ères participant-e-s, mais aucune enquête correspondante n'a été mise en place. L'évaluation de l'outcome s'est alors basée sur une enquête menée à Berne et dont les résultats sont transposés au Valais (cf. supra). Selon cette enquête, les élèves participant au concours sont mieux informés sur les dangers et davantage critiques sur la consommation de tabac. Cet outcome peut donc être considéré comme réalisé, mais de justesse. De plus, l'outcome focalisait uniquement sur l'aspect informationnel du projet, et non pas sur les comportements encouragés par le projet. De nombreux aspects du projet devraient être renforcés à l'avenir (recrutement, mesure des effets).

### **A2.3 « Cool and clean »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Lutte contre le tabagisme passif	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	Addiction Valais	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	-	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013 : Faire connaître « Cool and clean » et le poste de délégué au grand public valaisan/aux partenaires/aux entraîneurs/euses déjà affilié-e-s/aux entraîneurs/euses.	Oui (9 apparitions médiatiques)/ Oui (8 présentations aux partenaires)/ Oui (mail à chaque entraîneur/euse)/ Oui (1 cours J+S)
	2013: Contacts avec 2-3 fédérations.	Non (1)



	2013: Contacts avec 2-3 grandes manifestations.	Oui (2)
	2014: Organiser les « Cool and clean games Valais ».	Non
	2014 : Contact avec 2-3 clubs.	Oui (2)
	2014 : Communes en santé.	Oui (présentation aux nouvelles communes labellisées)
	2014 : Continuer à faire connaître « Cool and clean » aux entraîneurs/euses.	Oui (3 cours J+S, 1 commune, 1 fédération)
	2014/2015 : 4 présentations dans des camps de sport.	Oui (4), Oui (4)
	2015 : Présentations dans les cours J+S.	Oui (9 présentations)
	2014/2015 : Inscrire 20 nouvelles équipes au programme en 2015.	Oui (19), Oui (79)
	2015 : Participation valaisanne au concours photo « Cool and clean »	Oui (4 équipes participantes)
	2015 : Développer le concours « sport non-fumeur »	Oui (98 équipes et 17 clubs inscrits)
	<b>Outcome</b>	
	Le nombre de nouvelles équipes inscrites en Valais a fortement augmenté depuis la création du poste il y a 3 ans.	Oui (128 nouvelles équipes inscrites en 3 ans)
	Le nombre d'équipes inscrites actives a augmenté en 3 ans.	Oui (de 97 en 2013 à 139 en 2015)

### Breve description du projet

« Cool and clean » est un projet de prévention globale dans le domaine du sport. Les destinataires du projet sont les clubs, les fédérations sportives, ainsi que les écoles portant le label Swiss Olympic. Dans le cadre de ce projet, les participant-e-s s'engagent à respecter un certain nombre d'engagements, notamment pour « rester clean » (dopage, tabac ou cannabis).<sup>68</sup> Pour la partie prévention du tabagisme, le projet s'appuie sur la prévention comportementale, en encourageant les jeunes à signer un engagement, et sur la prévention structurelle, avec l'interdiction de fumer dans les installations sportives ainsi que pendant et avant l'entraînement.<sup>69</sup>

### Analyse du concept

Les outputs de ce projet sont nombreux et variés. La planification est faite dans le détail, ce qui devrait permettre un bon pilotage du projet. L'idée d'organiser des « Cool and clean games Valais » est très intéressante, bien que les étapes pour y parvenir ne soient pas clairement définies. Par ailleurs, Il est dommage qu'aucun outcome n'ait comme cible la mise en place de terrains sans fumée, ce qui représenterait un apport structurel fort du projet. Les outcomes sont également trop peu précis. Il est en effet difficile de savoir à partir de quel chiffre une augmentation du nombre d'équipe inscrite peut être qualifiée de forte. Enfin, la différence entre les équipes inscrites et les équipes actives n'apparaît pas clairement.

### Organisation

<sup>68</sup> <http://www.coolandclean.ch/fr/Informations/A-propos-de-cool-and-clean>

<sup>69</sup> [http://www.coolandclean.ch/fr/Portaldata/44/Resources/assets/information/praevention/cool\\_and\\_clean\\_Praeventionsmodell\\_kurz\\_\\_f.pdf](http://www.coolandclean.ch/fr/Portaldata/44/Resources/assets/information/praevention/cool_and_clean_Praeventionsmodell_kurz__f.pdf)

Le projet « Cool and clean » est un projet nouvellement mis en place dans le canton. Le responsable du projet a donc dû non seulement adapter le projet aux particularités cantonales du Valais, mais aussi le faire connaître au grand public, aux entraîneurs, aux clubs et aux fédérations. La collaboration a été bonne avec le délégué romand, qui a donné des idées sur les mesures à adopter au Valais sur la base de l'exemple des autres cantons. Sur le plan cantonal, les bons contacts avec l'Office du sport ainsi qu'avec les fédérations cantonales (football en particulier) ont permis de toucher un grand nombre d'entraîneurs/euses à la fois. Plusieurs stratégies de communication ont été mises en place : apparitions médiatiques pour le grand public, démarchage des grandes fédérations, adaptation aux besoins particuliers (montagne, pétanque), contacts avec les communes. Des mesures innovantes ont été mises sur pied (organisation d'une manifestation selon les règles « Cool and clean » en échange de prêt gratuit de matériel, concours photo).

#### Output

Des mesures ont été prises pour faire connaître le projet à des publics très variés, ce qui est à saluer pour le lancement d'un nouveau projet (entraîneurs/euses, partenaires, clubs, fédérations, manifestations). En revanche, les « Cool and clean games » Valais ont été annulés en raison de la participation insuffisante. L'idée était de construire une communauté « Cool and clean » en Valais. Les différences de calendrier des équipes selon le sport pratiqué ont rendu le choix d'une date très compliqué. La participation des équipes valaisannes au concours pour un sport non-fumeur est à souligner : pour participer à ce concours, les équipes doivent inscrire les règles d'un sport non-fumeur dans leurs statuts (98 équipes en 2015). D'autre part, « Cool and clean » a fourni une bache pour marquer des terrains non-fumeur à quatre clubs signataires d'une convention entre 2014-2015. Un autre point très positif est le nombre de nouvelles équipes inscrites en 2015 (79), très supérieur à l'objectif poursuivi (20).

#### Outcome

Les deux outcomes du projet ont pu être réalisés même si ceux-ci sont formulés de manière plutôt vague. Le nombre d'équipes inscrites en trois ans a effectivement augmenté (128 nouvelles équipes), de même que le nombre d'équipes actives (de 97 en 2013 à 139 en 2015). Ces résultats sont bons pour un nouveau projet. L'investissement et la créativité dans la communication autour de la mise en place du projet n'y sont pas étrangers.

#### **A2.4 « Je gère »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	École	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	Addiction Valais en partenariat avec le CIPRET et Promotion Santé Valais	
<b>Type de projet</b>	Type III	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 25'400 (+ versement forfaitaire de CHF 70'000 pour le versant tabac)	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : Intervention dans 30 CO du canton.	Oui (25)
	2014-15/2015-16 : Intervention dans 25 CO du canton.	Oui (25)/ Oui (27)
	2013-14/2014-15/2015-16: 3'000 élèves ont reçu une information de sensibilisation sur le tabac via « Je gère » ou d'autres actions de prévention.	Oui (3'200 dont 2'200 par « Je gère »)

		Oui (3'199 dont 2'138 par « Je gère ») Oui (4'350 dont 1'956 par « Je gère »)
	2014-15/2015-16 : Le programme Je gère est mis en place dans l'ensemble des écoles (secondaire I et II) du canton.	Oui (62)/ Oui (62)
	2015-16 : Les utilisateurs/trices du Quiz (intervenants d'Addiction Valais) en sont satisfait-e-s et les mises à jour correspondent à leurs besoins.	Non (12 intervenants sur 16 sont satisfait-e-s)
	<b>Outcome</b>	
	30% des élèves ont acquis de nouvelles connaissances grâce au Quiz.	Oui (79%, tabac en 1 <sup>ère</sup> place des connaissances acquises) <sup>70</sup>

#### Brève description du projet

Le quiz « Je gère » est une action du programme de prévention des addictions en milieu scolaire d'Addiction Valais, réalisée en partenariat avec le CIPRET et PSV. Il est destiné aux élèves de 12 à 14 ans. Dans le cadre de ce projet, un-e intervenant-e en addiction va à la rencontre des élèves et entre en discussion à l'aide de différents supports (vidéos, témoignages, questions) sur le thème des addictions (alcool, tabac, cannabis, internet). Il se base sur le principe de la prévention événementielle. L'objectif est de fournir des informations sur les conséquences de la consommation de produits.

#### Analyse du concept

La définition des objectifs pose plusieurs problèmes. D'une part, ils se focalisent uniquement sur l'acquisition de connaissances, ce qui laisse de côté la question du changement, du comportement ou du renforcement des compétences. D'autre part, l'outcome visant à ce que 30% des élèves acquièrent de nouvelles compétences est particulièrement peu ambitieux. En revanche, la volonté de mettre en place ce quiz dans l'ensemble des CO du canton est à saluer : cela permettra de toucher l'entier d'une classe d'âge. L'évaluation annuelle du quiz par Addiction Valais paraît aussi être une bonne idée afin de favoriser les améliorations futures du projet. L'inclusion de tous les acteurs/trices concerné-e-s (élèves, direction des établissements et intervenant-e-s) semble être un bon moyen pour obtenir une vision globale du projet.

#### Organisation

Addiction Valais, qui s'occupe de la mise en place du quiz dans les écoles, possède un bon réseau : la fondation a un pied dans l'ensemble des écoles du canton par l'intermédiaire des référent-e-s. Cette présence permet une très bonne couverture géographique. Addiction Valais organise également d'autres interventions, comme des entretiens individuels avec des élèves, mais le quiz reste le moyen privilégié pour toucher un grand nombre

<sup>70</sup> Nous nous référons ici aux chiffres de l'étude menée pour l'année 2011-2012 auprès d'un échantillon de 1'917 élèves ayant bénéficié du Quiz, répartis entre le Bas-Valais, le Valais central et le Haut-Valais. Schalbetter, P. (2012). *Rapport d'évaluation de l'action « Quiz je gère » auprès des élèves des cycles d'orientation du Valais pour l'année scolaire 2011-2012*, Addiction Valais, p. 14. Nous estimons que ces chiffres sont extrapolables aux années 2013-2016 évaluées ici, étant donné la proximité temporelle et le fait que les modalités de l'intervention « Je gère » sont restées stables dans le temps.

d'élèves. Le CIPRET soutient Addiction Valais financièrement et fournit également son expertise pour les questions « tabac ». Soutenir un projet déjà existant qui bénéficie d'un bon réseau apparaît comme une bonne formule dans le contexte actuel où les écoles sont fortement sollicitées.

#### Output

Les objectifs d'output du projet sont atteints. Le nombre de CO dans lesquels les interventions ont eu lieu est élevé, et ce pour les trois années du programme. De plus, chaque établissement scolaire du canton est en contact avec un-e intervenant-e-référent-e d'Addiction Valais, la couverture est donc excellente. Le nombre d'élèves visé par le quiz (plus de 3'000 par année) a été atteint, mais cet objectif vise à thématiser les addictions et n'est pas propre au tabac. En moyenne plus de 2'000 élèves par année ont été spécifiquement touchés par la thématique du tabac.

#### Outcome

L'enquête disponible ne permet pas de mesurer l'objectif d'outcome tel qu'il avait été défini, ce qui représente un point faible. Cette enquête fait néanmoins état d'une hausse des connaissances sur les addictions pour 79% des élèves, toutes thématiques comprises (le tabac arrivant en première place). Néanmoins, l'acquisition de nouvelles connaissances n'entraîne pas automatiquement un changement de comportement. A noter encore que 71% des élèves indiquent que le quiz leur a fait se poser des questions sur leur propre fonctionnement.<sup>71</sup> Le quiz constitue donc un moyen d'aborder la thématique des addictions dans les écoles, mais devrait dans l'idéal être accompagné par des mesures complémentaires comme par exemple la mise en place d'une politique d'établissement en matière d'addiction. Addiction Valais se tient à disposition des écoles pour mettre en place de telles mesures, mais contrairement au quiz qui est effectué dans l'ensemble des CO, les écoles ne font pas toute appel à ces mesures complémentaires.

### **A2.5 « Entreprise sans fumée »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Fumeurs/euses	
<b>Setting</b>	Entreprise	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais	
<b>Type de projet</b>	Type II	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 12'100	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : 5 contacts avec de nouvelles entreprises du domaine tertiaire, 5 contacts avec de nouvelles entreprises du domaine primaire et secondaire.	Oui (11 tertiaire, 7 secondaire)
	2014-15 : 7 contacts avec de nouvelles entreprises du domaine tertiaire, 7 contacts avec des nouvelles entreprises du domaine primaire et secondaire.	Oui (4 tertiaire, 6 secondaire et 11 primaire)
	2015-16 : 20 contacts avec des entreprises des domaines secondaire et tertiaire.	Non (15)
	2013-14 : 3 séances d'information données.	Oui (6)

<sup>71</sup> *Op. cit.*, p. 9.

	2014-15/2015-16 : 5 séances d'information données.	Oui (5)/ Non (0)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 3 cours stop tabac donnés à différents groupes.	Oui (7)/ Oui (3)/ Non (0)
	<b>Outcome</b>	
	20-30% (environ 32 personnes) des participant-e-s arrêtent durablement de fumer (1 an après le cours).	30% (moyenne suisse)
	70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euse à la fin du cours.	Oui (moyenne valaisanne)

### Brève description du projet

Ce projet a pour objectif d'offrir un soutien aux collaborateurs/trices des entreprises valaisannes qui souhaitent arrêter de fumer. Ces cours ont lieu dans les entreprises démarchées, et durent quatre à six semaines pendant lesquelles les employé-e-s sont accompagné-e-s par un-e animateur/trice à travers les différentes étapes de l'arrêt du tabagisme : préparation, arrêt et stabilisation.

### Analyse du concept

Les outputs et outcomes du projet sont précis et logiques. L'outcome vise des effets très concrets (taux de réussite dans l'arrêt). En revanche, aucune précision n'est donnée quant au calendrier des démarches, ce qui pourrait être important notamment au vu du démarchage des entreprises. Le modèle d'impact est quant à lui parfaitement logique. On pourrait relever le nombre relativement restreint de contacts prévus avec des entreprises, mais ce choix est assumé par les responsables du projet qui préfèrent cibler les entreprises et favoriser ainsi la qualité des contacts. Enfin, le budget du projet est bas par rapport aux objectifs poursuivis.

### Organisation

L'organisation du projet comprend le contact avec les entreprises ainsi que les cours. Le recrutement des entreprises est réalisé par plusieurs biais. D'une part le CIPRET Valais contacte les entreprises ayant déjà participé, de même que celles qui sont considérées comme des modèles en termes de santé. D'autre part, les deux premières années du projet, le CIPRET Valais a participé au call center mis en place par la Ligue pulmonaire Vaudoise, qui s'est chargé de contacter les entreprises des deux cantons. La troisième année, le CIPRET Valais a toutefois renoncé au call center afin de concentrer ses ressources sur la nouvelle campagne Facebook au vu du succès de cette dernière. Les cours sont dispensés par un-e coach formé-e. Grâce au réseau de la responsable du projet pour le Haut Valais, plus de cours ont pu être donnés dans cette région que dans le Bas-Valais. Dans le Valais, le projet a plus de succès auprès des grandes entreprises. Afin de diversifier le recrutement, deux cours «grand public » ont également été donnés en partenariat avec la campagne cardio-vasculaire, ce qui est un excellent moyen de réagir aux problèmes de recrutement usuellement rencontrés par ce projet. Le principe et le contenu de ces cours étaient similaires à ceux donnés en entreprise, mais le public était composé de participant-e-s ne se connaissant pas au préalable.

### Output

Bien que les outputs n'aient pas été entièrement réalisés, ce projet présente des résultats satisfaisants, hormis pour la 3<sup>ème</sup> année où rien n'a pu être mis en place. Cette tendance négative devra être activement prise en considération. La 1<sup>ère</sup> année, six séances d'informations ainsi que cinq cours ont eu lieu. Trois cours et cinq séances d'information ont pu être organisés la 2<sup>ème</sup> année. Malgré cette baisse, le nombre de cours donné

pour les deux premières années est élevé par rapport au budget du projet ainsi qu'en comparaison intercantonale. De plus, le bilinguisme du canton représentait un obstacle supplémentaire pour l'organisation des cours dans le canton du Valais (double réseau, plus petits bassins de population, coûts supplémentaires). Les résultats en termes d'output sont donc satisfaisants, même si une tendance négative est observée. Cette tendance s'explique par la priorité donnée à la campagne Facebook dans le Bas-Valais, qui a fait diminuer les efforts en termes d'acquisition d'entreprises.

#### Outcome

La réalisation du premier outcomes est mesurée au niveau national : un an après le cours, 30% des participant-e-s se déclarent encore non-fumeur/euse. Le deuxième outcome est mesuré au niveau cantonal : à l'issue du cours, plus de 70% des participant-e-s sont non-fumeurs/euses.

#### Avenir du projet

Les cours en entreprises vont continuer à figurer dans le catalogue de prestations d'« Entreprise en Santé ». Toutefois, le faible taux de demande pour ces cours pousse à une réflexion sur l'avenir du projet (en cours).

### A2.6 « Enfance sans fumée »

<b>Domaine d'action</b>	Prévention comportementale	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation ; Lutte contre le tabagisme passif	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Groupes cibles spécifiques	
<b>Setting</b>	Setting médical	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais	
<b>Type de projet</b>	Type III	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 158'500	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : 20 capteurs de nicotine distribués.	Oui (34)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 20 personnes formées à l'entretien motivationnel (en particulier : sages-femmes).	Oui (19 personnes formées en Haut-Valais)/ Non (9 en Bas-Valais)/ Non (8 en Haut-Valais)
	2013-14/2014-15 : 3'000 flyers distribués dans les services de néonatalogie de l'ensemble du canton.	Non (support pas encore terminé)/ Oui (14'500 flyers et 650 affiches)
	2013-14/2014-15 : Analyser la possibilité et développer un soutien en désaccoutumance via les infirmiers/ères puériculteurs/trices	Non
	2015-16 : Conseils spécifiques aux femmes enceintes dans le cadre du projet Facebook.	Oui
	2015-16 : Mise en place d'un outil de récolte de données pour le suivi des statistiques relatives aux patientes.	Non
	<b>Outcome</b>	

	La proportion de femmes fumeuses au début de la grossesse diminue de 17% à 13% (en 2016).	– (non mesuré)
--	-------------------------------------------------------------------------------------------	----------------

### Brève description du projet

Le projet « Enfance sans fumée » vise à sensibiliser les parents d'enfants en bas âge et les femmes en âge de procréer aux méfaits du tabagisme passif. Ce projet comporte deux volets. D'une part une campagne « Grossesse sans tabac », diffusée dans des lieux stratégiques. D'autre part, la formation de professionnel-le-s de la santé à l'entretien motivationnel. Ce projet a nécessité des moyens importants en raison du bilinguisme du canton ainsi que de la volonté de traduire la campagne en plusieurs langues afin d'atteindre la population migrante (égalité des chances). Il se base sur certains acquis de la campagne « Enfance sans fumée » lancée en 2010. Les affiches conçues lors de cette première campagne ont été adaptées et réutilisées. Dans le cadre du PCPT, la campagne « Enfance sans fumée » a été poursuivie mais la priorité a été donnée aux femmes enceintes.

### Analyse du concept

Les trois premiers outputs ainsi que l'outcome du projet sont précis et mesurables. Au contraire, les quatre derniers outputs sont passablement vagues, ce qui n'aidera pas au pilotage du projet. Les démarches prévues pour « analyser la possibilité d'offrir un soutien en désaccoutumance » n'apparaissent pas clairement. Le calendrier du projet paraît peu réaliste : il prévoit de développer les deux supports visuels de la première campagne ainsi que de mettre en place des formations pour infirmières puéricultrice en un très court laps de temps. Il est en revanche positif que le timing de la campagne ait été adapté en fonction de la votation sur l'initiative populaire « fumée passive » : afin de gagner en visibilité et de ne pas lasser les citoyen-ne-s, la campagne d'affichage a été repoussée d'une année. Le caractère d'égalité des chances du projet est également à saluer. La traduction des affiches et flyers dans la langue des communautés les plus représentées dans le canton revêt en effet beaucoup de sens. La possibilité de mesurer l'outcome est incertaine puisqu'elle repose sur le succès de la mise en place du nouvel outil de suivi statistique prévu.

### Organisation

De nombreux partenaires ont été associés à la conception des supports visuels de la campagne, ce qui représente un gage de qualité (épidémiologue, pédiatre, spécialiste de la petite-enfance, tabacologue). Les différentes sensibilités ont été prises en compte dans l'élaboration des affiches et flyers, ce qui a retardé la campagne, mais a également permis de fructueux dialogues. Dès 2015, les délégué-e-s à l'intégration et les personnes travaillant avec un public migrant ont également été approchés pour qu'ils/elles relaient la campagne. Concernant le volet « formation », le contact avec le milieu hospitalier s'est avéré délicat en raison de ses structures administratives ainsi que de crises internes : aucun cours n'a finalement pu être donné dans ce cadre. En conséquence, le CIPRET a développé des stratégies parallèles pour accéder aux professionnel-le-s de la santé : il s'est adressé aux sages-femmes indépendantes au lieu des sages-femmes hospitalières. Dans ce cadre, deux associations de sages-femmes (Haut et Bas-Valais) ont collaboré et participé aux cours mis en place à l'attention des multiplicatrices. A noter que les responsables du projet ont collaboré avec « Rauchfreie Luft-Gesunde Kinder » de la Ligue pulmonaire, qui met également en place des formations à l'entretien motivationnel, afin de bénéficier de son savoir-faire.

## Output

Sur les dix outputs visés par le projet, quatre ont été atteints. Un output important qui n'a été qu'en partie réalisé est le nombre de personnes formées à l'entretien motivationnel. Toutefois, le chiffre de 36 personnes formées au total est satisfaisant pour un premier pas. Un autre élément qui a posé problème est le temps nécessaire à la conception et la réalisation des affiches et flyers pour le volet « Grossesse sans tabac ». Ainsi la première année, aucun support pour ce volet particulier n'a pu être diffusé. Cependant, la bonne collaboration avec un réseau de pharmaciens et de médecins a permis la distribution large de ces supports lors de la deuxième année. Par ailleurs, 34 capteurs de nicotine ont été distribués, et une page Facebook dédiée à l'arrêt du tabac et contenant des conseils spécifiques pour femmes enceintes a été créée. Au final, la campagne a donc eu lieu dans différents lieux stratégiques, et la collaboration avec les sages-femmes a été initiée en vue de renforcer l'accompagnement des femmes enceintes. Ainsi, le setting médical a pu être investi.

## Outcome

L'unique outcome n'a pas pu être mesuré en raison de la décision du milieu hospitalier, qui n'a pas souhaité donner suite à la volonté de mettre en place un suivi statistique de la prévalence chez les femmes enceintes. Il est regrettable qu'aucun outcome n'ait concerné l'utilisation de l'entretien motivationnel par les sages-femmes dans leur pratique. Un tel objectif aurait été mesurable, et aurait permis d'évaluer les effets concrets et immédiats des formations. Une réflexion sur l'évaluation et le bilan du projet devra être mise en place pour le futur. Pour l'heure, s'il est trop tôt pour se prononcer sur les effets de la campagne, il est néanmoins possible de souligner que plusieurs éléments de la démarche adoptée étaient bons (groupe d'expert-e-s, intégration d'une dimension d'égalité des chances). De même, la formation des sages-femmes en tant que multiplicatrices, représente un premier pas crucial dans l'investissement du setting médical. Un plus grand nombre de formations pourra être visé à l'avenir.

## Avenir du projet

Il est prévu de poursuivre la campagne « Grossesse sans fumée » pendant deux années, sous de nouveaux angles (bénéfices de l'arrêt avant une grossesse, aide du conjoint). Par ailleurs, d'autres cantons ont manifesté leur intérêt pour la campagne et pourraient en bénéficier. Concernant les formations, l'objectif est de poursuivre dans un premier temps les cours à destination des professionnel-le-s de la santé, puis de les étendre à d'autres multiplicateurs/trices (médiateurs/trices culturels, délégué-e-s à l'intégration). Cela se fera en synergie avec le nouveau projet « Femmes Tische », ce qui constitue une bonne idée.

### **A2.7 « Information-conseil/publication »**

<b>Domaine d'action</b>	Information
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation ; Arrêt de la consommation ; Lutte contre le tabagisme passif
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Grand public
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais
<b>Type de projet</b>	Type I
<b>Statut</b>	Existant
<b>Coût total</b>	CHF 330'400



<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output après une année</b>	
	2013-14/2014-15/2015-16 : 50-100 réponses apportées à des questions en lien avec le tabac.	Oui (120)/ Oui (140)/ Oui (200)
	2013-14/2014-15/2015-16 : dix conseils individuels	Oui (11)/ Oui (12)/ Oui (20)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 2 conseils en groupe	Oui (6)/ Non (1)/ Oui (2)
	2013-14/2014-15/2015-16 : Conseils aux partenaires professionnels.	Oui/ Oui/ Oui
	2013-14/2014-15/2015-16 : présence publique.	Oui/ Oui (9 articles, 6 interventions radio, 1 TV, 1 prise de position politique/ 2 posters scientifiques)/ Oui (1 article, 21 interviews)
	<b>Outcome</b>	
80% des personnes qui s'adressent au CIPRET sont satisfaites de la qualité des réponses reçues.	Oui	

#### Brève description du projet

Le projet « Information-conseil/publication » vise à orienter et conseiller les individus et partenaires professionnels pour toutes les questions relatives au tabac et à la désaccoutumance. Par ce projet, le CIPRET Valais souhaite s'affirmer comme centre de référence en la matière. La tenue du site internet fait également partie du projet et est un point essentiel, car il permet la mise à disposition de l'information à un grand nombre de personnes.

#### Analyse du concept

Le projet est bien conçu, et prévoit une grande diversité d'interventions afin de permettre une bonne visibilité de la thématique dans l'espace public. Les moyens envisagés pour atteindre les objectifs sont adéquats, et le nombre de conseils prévu est haut. La mise en place d'un outil de suivi relatif aux effets des conseils individuels et de groupe aurait pu être intégrée aux objectifs.

#### Organisation

Le CIPRET est très dynamique et fournit des conseils et informations d'une manière variée et par des canaux divers. Premièrement, il est très présent sur le plan médiatique, ce qui lui permet de se faire connaître auprès du grand public. Il répond à de nombreux interviews et finance en collaboration avec PSV et le SSP une page santé dans le *Nouvelliste*. Il a également un partenariat avec une émission de télévision locale. Le CIPRET est également présent sur les réseaux sociaux grâce à la campagne Facebook. Celle-ci a suscité en un vif intérêt de la part de la presse ainsi que des fumeurs/euses. Deuxièmement, le CIPRET possède un bon réseau, tant

avec ses partenaires (Promotion Santé Valais, Addiction Valais) qu'avec de nombreuses institutions et partenaires professionnels auprès desquels il intervient régulièrement (prisons, animation socio-culturelle). Ces contacts lui assurent notamment un accès au groupe-cible « jeunes » pour les actions d'information et sensibilisation. Troisièmement, le CIPRET exerce son rôle d'expert pour les questions liées au tabagisme auprès d'audiences spécialisées, en participant à des congrès scientifique et des journées professionnelles et en publiant des articles. Enfin, le CIPRET se tient à disposition des individus pour toute demande spécifique.

### Output

Les résultats de ce projet en termes d'output sont excellents. Tous les objectifs visés ont été atteints, ce dans de grandes proportions. De plus, de nombreux conseils en groupe ou individuels ont pu être menés. Le centre de référence remplit donc bien sa fonction à cet égard. Un autre point positif est le fait que le nombre de demandes auxquelles il est répondu est en augmentation. Ainsi, le centre a donné 120 réponses la 1<sup>ère</sup> année, 140 la 2<sup>ème</sup> et 200 la 3<sup>ème</sup> année. Le CIPRET Valais remplit également son rôle d'informations auprès de nombreux partenaires professionnels (santé scolaire, physiothérapeutes, animateurs/trices, éducateurs/trices). Un autre élément très positif est l'organisation de visites dans des centres de détention pour jeunes. Ces interventions, réalisées en binôme avec un médecin, sont l'occasion de s'adresser à un public particulièrement concerné par la problématique du tabagisme et de favoriser l'égalité des chances dans l'accès à la prévention. Enfin, le nombre élevé et la diversité (radio, télévision, presse écrite, réseaux sociaux) des apparitions médiatiques doivent être soulignés. Cette présence médiatique permet d'œuvrer à la visibilisation des projets du PCPT ainsi qu'à la légitimité de la prévention auprès de l'opinion.

### Outcome

L'outcome visé a pu être réalisé. La satisfaction des personnes qui s'adressent au CIPRET a été mesurée par le biais d'une question à la fin des entretiens téléphoniques. La grande majorité des personnes se sont dites satisfaites.

## **A2.8 « Application de la Loi sur la santé »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention structurelle	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Lutte contre le tabagisme passif	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Grand public	
<b>Setting</b>	Espace public	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	Service de la santé publique	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Existant	
<b>Coût total</b>	CHF 346'000	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14/2014-15/2015-16 : 500 contrôles d'établissements effectués.	Oui (1'000)/ Non (173)/ Non (92)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 50 contrôles spécifiques pour la publicité du tabac.	Non (24)/ Non (36)/ Non (12)
	<b>Outcome</b>	
	90% des établissements respectent la loi.	Oui (93,1%)

### Brève description du projet

En 2008, la Loi sur la santé est entrée en vigueur : la bonne application des nouveaux articles sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, l'interdiction de la publicité pour les produits du tabac et les restrictions en termes de parrainage doit dès lors être contrôlée. Pour ce faire, ce projet vise à informer les partenaires concernés par ce changement, à mener des contrôles dans les établissements publics, les kiosques et les manifestations, ainsi qu'à sanctionner les contrevenants.

### Analyse du concept

Les outputs et outcomes du projet « Application de la loi sur la santé » sont ambitieux, ce qui est à saluer (500 contrôles par année pour le SSP). Les moyens financiers investis sont également élevés, mais le projet consiste en une habile combinaison d'information, de surveillances diverses et de sanctions. Un point particulièrement positif du projet est qu'il prévoit de contrôler la bonne application de la loi peu après sa mise en œuvre, et de répéter les contrôles dans les établissements où des infractions sont signalées. Cela constitue un bon moyen de prendre des mesures rapides envers les établissements récalcitrants. Finalement, il est positif que le contrôle concerne également les dispositions relatives à la publicité, ce d'autant plus que la législation valaisanne va plus loin que celle des autres cantons.

### Organisation

La « Commission consultative fumée passive » est une plateforme-clé du projet. Elle est constituée de nombreux partenaires : GastroValais, Publicitas, hôtellerie, CIPRET, ainsi que les services administratifs concernés par la problématique. Cette commission préavise le Conseil d'État quant à l'interprétation juridique de la loi. Elle permet également de dialoguer avec les différents partenaires, ainsi que de faire remonter l'information depuis le terrain. Les cas d'infractions, sont transmis au secrétaire de la commission des infractions pour sanction. Dans un premier temps, un courrier est envoyé aux établissements concernés, puis un contrôle est effectué dans les semaines qui suivent. Le SSP mène des contrôles, mais c'est également le cas de trois autres services administratifs qui surveillent le respect de la loi en matière de fumée passive dans le cadre de leurs propres contrôles. De même, les polices municipales exercent également une surveillance sur leur territoire. Le SSP les informe régulièrement et les incite à prendre en compte cette question dans leur tâche quotidienne, ce qui constitue une grande force du projet. La couverture des contrôles est bonne, mais varie selon l'implication et la taille des polices municipales.

### Output

Considérés de manière cumulée, les outputs ont été réalisés. Un total de 1'265 contrôles sur trois ans a pu être atteint, ce qui constitue un très bon chiffre. A noter que seuls les contrôles menés par le SSP sont inclus dans ce résultat, qui ne comprend pas les chiffres des trois autres services administratifs ainsi que des polices municipales. Le mélange de contrôles aléatoires et ciblés (établissements récalcitrants) est un bon élément du projet. Concernant les contrôles spécifiques à la publicité du tabac, les résultats des trois années sont plus bas que prévu, avec respectivement 24, 36 et 12 contrôles. Là aussi, même si l'objectif n'est pas atteint, ce résultat est néanmoins positif en comparaison intercantonale. En effet, peu de cantons mènent des tests spécifiques liés à la publicité.

## Outcome

Les contrôles menés par le SSP indiquent que 93,1% des établissements respectent la loi, ce qui est supérieur au 90% visé par le projet. De manière générale, très peu d'infractions concernant la fumée passive sont signalées. Lorsque c'est le cas, la « Commission cantonale fumée passive » préavise le Conseil d'Etat en ce qui concerne les amendes, ce qui constitue un élément positif du projet. Le respect de l'interdiction de la publicité fait l'objet de moins de contrôles, mais est néanmoins également surveillé (festivals, kiosques). Cette interdiction est bien respectée au niveau de la presse, de l'affichage de rue et des cinémas.

## Avenir du projet

Il n'est pas prévu d'augmenter les ressources affectées aux contrôles du respect de la loi à l'avenir, d'autres dossiers étant considérés comme d'avantage prioritaires par les services cantonaux ainsi que les polices municipales.

### **A2.9 « Achats-tests tabac »**

<b>Domaine d'action</b>	Prévention structurelle	
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Début de la consommation	
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Jeunes	
<b>Setting</b>	Marché	
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais	
<b>Type de projet</b>	Type I	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 77'200	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14/2014-15 : 250 lieux de vente sensibilisés.	Non (courrier ville de Sion et Viège)/ Oui
	2015-16 : 100 lieux de vente sensibilisés.	Oui
	2013-14/2014-15 : 250 achats-tests effectués.	Non (48)/ Non (0)
	2015-16 : 100 achats-tests effectués	Oui (112)
	<b>Outcome</b>	
30% des établissements publics connaissent la législation.	Oui (29%)	

#### Brève description du projet:

Le projet « Achats-tests tabac » a pour objectif le respect des dispositions législatives sur l'interdiction de la vente de produits du tabac aux moins de 16 ans. Deux instruments sont mis en place : des contrôles par le biais d'achats-tests, et la sensibilisation des commerces pour leur rappeler la législation en la matière.

#### Analyse du concept

Les outputs et outcomes du projet « Achats-tests tabac » sont définis de manière satisfaisante. Toutefois, le calendrier des étapes pour parvenir aux objectifs fixés manque de détails. Une série d'étapes sont en effet mentionnées dans le descriptif du projet, mais sans qu'un calendrier clair ne soit déterminé. Par ailleurs, le

modèle d'efficacité du projet est mais l'outcome (30% des établissements connaissent la loi) paraît très peu ambitieux. Les outputs sont en revanche ambitieux pour un projet nouveau. A la fois le contrôle et la sensibilisation sont pris en compte. A noter en revanche que contrairement à ce qui se fait dans d'autres cantons, le projet ne prévoit pas de formations à destination des points de vente.

#### Organisation

Ces achats-tests sont menés pour la première fois dans le canton. En 2014, un premier monitoring a été réalisé par Addiction Valais afin de dresser un bilan de la situation en Valais. Pour mettre les tests en place, le CIPRET Valais a bénéficié de l'expérience du canton de Fribourg, ainsi que d'Addiction Valais qui mène des tests pour l'alcool. Malgré ces ressources, la mise en place des achats-tests a pris plus de temps que prévu (engagement des jeunes, formation). A noter enfin que la FAV a mené des tests pour la cigarette en même tant que pour l'alcool dans des festivals. Cette synergie est positive pour le projet.

#### Output

Seul un des outputs visés a pu être réalisé : la troisième année, 112 tests ont bien eu lieu. En tout, 160 tests ont été menés. Le temps nécessaire pour engager et former des « testeurs/euses » a été sous-estimé dans la planification. Les responsables du projet ont finalement décidé de commencer par mener une expérience pilote dans trois villes du canton. Les objectifs ont donc évolué après le lancement du programme. L'information et la sensibilisation ont pu être faites via des courriers aux établissements testés, aux communes et aux polices municipales, ainsi qu'un communiqué de presse et un article sur le lancement du projet. Deux communes ont demandé la liste des établissements fautifs sur leur territoire afin de mettre en place des contrôles de leur propre initiative.

#### Outcome

L'outcome visé est particulièrement peu ambitieux. Toutefois, il correspond aux résultats observés lors des achats-tests menés lors de la troisième année : dans 71% des cas, l'intention de vente a pu être constatée. Il faut saluer le fait qu'un projet sur cet axe de prévention structurelle ait pu être initié dans le canton, et les contrôles futurs permettront d'œuvrer en vue du respect de la loi.

#### Avenir du projet

Suite aux achats-tests effectués en 2016, tous les établissements testés seront informés des résultats par courrier. Une conférence de presse est également prévue, comprenant un rappel de la loi. A l'avenir, le CIPRET souhaite également collaborer avec le SSP et le Service de l'industrie, du commerce et du travail en vue de résoudre les problèmes posés par les automates à cigarettes.

### **A2.10 « Campagne tabagisme et maladie cardio-vasculaire »**

<b>Domaine d'action</b>	Information
<b>Dimension(s) visée(s)</b>	Arrêt de la consommation
<b>Groupe(s)-cible(s)</b>	Fumeurs/euses
<b>Setting</b>	Loisirs, vie quotidienne, sport
<b>Responsabilité de la mise en place</b>	CIPRET Valais

<b>Type de projet</b>	Type III	
<b>Statut</b>	Nouveau	
<b>Coût total</b>	CHF 329'015	
<b>Objectif atteint (oui/non)</b>	<b>Output</b>	
	2013-14 : Tous les médecins de premier recours et autres professionnel-le-s de santé sont informé-e-s.	Oui (368)
	2013-14/2014-15/2015-16 : 40 pharmacies participent à la campagne.	Oui (40)/ Oui (40)/ Oui (40)
	2013-14: 750 tests cliniques dans des entreprises ou l'espaces publics (hall d'hôpital, centre commercial).	Non (196)
	2014-15 : 350 tests cliniques (pharmacies).	Non (125)
	2015-16 : 350 tests cliniques (centres commerciaux).	Oui (376)
	2015-16 : 100 conseils donnés Action de street marketing.	Oui (133)
	<b>Outcome</b>	
	70% des fumeurs/euses connaissent l'incidence du tabac sur les maladies cardiovasculaires.	- (non mesuré) 5'114 visites sur le site internet

#### Brève description du projet

Le projet poursuit deux objectifs. D'une part, sensibiliser les fumeurs/euses de plus de 40 ans à l'impact du tabagisme sur les risques cardio-vasculaires. D'autre part, les encourager à prendre des mesures pour diminuer ce risque. La campagne de sensibilisation revêt différentes formes : campagne d'affichage, tests de pression artérielle dans les pharmacies partenaires ainsi que sur des stands dans des centres commerciaux, distribution de billets à gratter « Doublez vos gains ». Dans cette optique, une formation ainsi que du matériel d'information sont proposés aux pharmacies participantes. Les tests de pression artérielle visent à favoriser un dialogue avec les fumeurs/euses et à leur offrir de l'information sur les risques ainsi qu'une aide à la désaccoutumance.

#### Analyse du concept

Le dynamisme et la diversité des points d'accroche de la campagne constituent des points très positifs. Plusieurs objectifs d'output sont ambitieux, comme le fait de contacter tous les médecins de premier recours et autres professionnel-le-s de santé ainsi que d'effectuer un grand nombre de tests (entre 350 et 750 par année). La thématique des risques cardio-vasculaires a été identifiée sur la base des résultats de l'évaluation d'une campagne de sensibilisation passée (BPCO). La mise à l'agenda est donc basée sur l'évidence. La manière dont l'unique outcome sera mesuré n'est pas précisée.

#### Organisation

Concernant l'organisation, quatre éléments sont à relever. Premièrement, dans la mise en place de cette campagne, le CIPRET Valais a pu s'appuyer sur les bons partenariats qu'il entretient avec les médecins et les pharmaciens. Les deux premières années, le CIPRET a également collaboré avec l'institut cérébrovasculaire du Valais et la troisième année avec la Fondation Suisse de Cardiologie. Ces différents partenariats ont permis de communiquer l'information à un public large et de bénéficier d'une légitimité accrue. Deuxièmement, suite à une première évaluation de cette campagne, le CIPRET a décidé d'en modifier le slogan et le visuel. Le choix a été fait de mettre en avant les avantages de l'arrêt plutôt que d'axer la campagne sur les

risques comme cela avait été le cas initialement. Troisièmement, la campagne Facebook a également servi de canal de promotion pour la campagne. Quatrièmement, le choix des stands et des actions de street marketing s'inscrivait dans une volonté de mener une campagne plus vivante et plus interactive que de simples affiches dans la rue. Le CIPRET a fait preuve d'originalité et de flexibilité dans la mise en place de cette campagne.

### Output

Les résultats de ce projet en termes d'outputs sont convaincants. 368 médecins et professionnel-le-s de la santé ont été informé-e-s de la campagne et 40 pharmacies ont accepté d'y participer. Près de 700 tests ont été menés, de même que 133 actions de street marketing. Les vagues de campagnes consistent en des journées de sensibilisation dans les supermarchés. Le nombre de celles-ci est très élevé (12 journées dans tout le canton pour 2016).

### Outcome

L'outcome visé par ce projet n'a pas pu être mesuré dans les termes définis, qui étaient beaucoup trop ambitieux et auraient nécessité une enquête par sondage dont l'utilité n'est pas forcément prouvée. De plus, la campagne est encore en cours et la vague d'actions pour 2016 n'a pas encore eu lieu (novembre). Cependant, au vu de la solidité de la communication (pharmacies, centres commerciaux, médias et médias sociaux, rue), les outputs peuvent être jugée d'une manière très positive. De plus, les tests cliniques ajoutent une composante de prévention comportementale à la campagne d'information. Le nombre de visites sur le site internet de la campagne se porte actuellement à 5'114. La notoriété de la campagne est donc existante. On peut provisoirement estimer, au terme de ces deux premières années de mise en œuvre, que la population valaisanne sera globalement mieux informée des liens entre tabac et maladie cardio-vasculaire.

### **A3 Liste des partenaires d'interview**

#### **A3.1 Partenaires d'interview d'Interface**

- Sébastien Blanchard, Intervenant en prévention Addiction Valais (« Cool and clean »)
- Corinne Cipolla, Responsable du secteur prévention Addiction Valais (« Je gère »)
- Jean-Blaise Seppsey, Collaborateur scientifique pour le Service de la santé publique de l'Etat du Valais (« Mesures structurelles »)

#### **A3.2 Partenaires d'interview du KPM**

- Delphine Maret Brülhart, Chargée de prévention au CIPRET Valais et responsable du programme Promotion Santé Valais (« Achats tests tabac », « Entreprise sans fumée », « Expérience non-fumeur », « Enfance sans fumée »)
- Alexandre Dubuis, Responsable du CIPRET Valais (direction opérationnelle du programme valaisan de prévention du tabagisme)
- Christophe Fellay, Expert Jeunesse & Sport, Responsable technique du « Mouvement Juniors », Hockey Club de Sierre
- Johanne Guex, Chargée de prévention au CIPRET Valais et responsable de l'Antenne Sida du Valais Romand (« Apprentissage sans tabac »)
- Jean-Bernard Moix, directeur de Promotion Santé Valais (direction générale du programme valaisan de prévention du tabagisme)
- Helena Mooser Theler, ancienne responsable de la prévention du tabagisme dans le Haut-Valais, Promotion Santé Valais (« Apprentissage sans tabac », « Entreprise sans fumée » et « Expérience non-fumeur » pour le Haut-Valais)
- Un officier de police municipale, dont le nom et la commune ont été anonymisés en accord avec sa hiérarchie



## **Impressum**

**Prof. Dr. Fritz Sager**

T: 031 631 32 85, [fritz.sager@kpm.unibe.ch](mailto:fritz.sager@kpm.unibe.ch)

**lic. rer. pol. Céline Mavrot**

T: 031 631 59 92, [celine.mavrot@kpm.unibe.ch](mailto:celine.mavrot@kpm.unibe.ch)

**Susanne Hadorn, M.A. International Development (Politics and Governance)**

T: 031 631 59 96, [susanne.hadorn@kpm.unibe.ch](mailto:susanne.hadorn@kpm.unibe.ch)

**Adeline Demaurex, B.A. Science Politique**

T: 031 631 43 42, [adeline.demaurex@kpm.unibe.ch](mailto:adeline.demaurex@kpm.unibe.ch)

Kompetenzzentrum für Public Management

Universität de Berne

Schanzeneckstrasse 1

3001 Berne